

U d/of OTTAWA



39003000315712

12-18-69

CF



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

LETTRE INÉDITE
DE
BOURDALOUE

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET C^{ie}

5, rue des Grands-Augustins, 5

A PROPOS DE LA DISGRACE DU CARDINAL DE BOUILLON

LETTRE INÉDITE

DE

BOURDALOUE

AU CARDINAL

SUIVIE DE QUATRE LETTRES EXTRAITES DES *PENSÉES*

AVEC UN FAC-SIMILÉ D'AUTOGRAPHE

PAR

LE P. HENRI CHÉROT

De la Compagnie de Jésus



PARIS

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

1899

Droits de reproduction et de traduction réservés



BX
4705
.B72
A435
1899

AVERTISSEMENT

Dans une intéressante étude parue récemment sur la correspondance de Bourdaloue, un critique observait qu'on ne possédait encore aucune lettre de lui « adressée à quelque homme d'Église considérable », et il ajoutait que « le dernier mot n'est pas encore dit sur Bourdaloue¹ ». La présente publication confirmera la justesse de ces deux remarques. Elle nous révélera un chapitre de l'histoire si peu connue des rapports du grand prédicateur avec les principaux personnages de son époque.

Unique témoignage de relations épistolaires plus ou moins suivies entre le jésuite de la Maison professe et le grand aumônier du roi, cette pièce jette d'abord un jour plus complet sur les sentiments de Bourdaloue dans l'affaire du Quiétisme. Elle nous fait aussi pénétrer le fond de sa pensée sur l'un des événements les plus étranges et les plus obscurs de son temps : la disgrâce du cardinal de Bouillon. Elle nous le montre enfin dans son rôle de directeur vis-à-vis d'une religieuse de la Visitation, distinguée par ses vertus autant que par sa naissance.

Il n'y a pas jusqu'à certaines particularités matérielles offertes par la lettre autographe, qui ne fournissent de curieux indices, soit au point de vue de l'écriture si rare de Bourdaloue, soit au point de vue d'un secret que le destinataire semble avoir voulu ravir à la postérité. C'est pourquoi nous avons jugé utile de joindre le fac-similé au texte.

Le public accueillera, nous l'espérons, cette lettre avec d'autant plus de satisfaction qu'elle paraît avoir été ignorée

1. *Les Lettres de Bourdaloue*, par M. l'abbé Follioley. (Extrait de la *Quinzaine*, 1^{er} janv. 1899), p. 12 et 2.

entièrement de l'auteur qui semblait appelé à la lui faire connaître. Dans une toute récente étude intitulée *le Cardinal de Bouillon* (1643-1715¹), qui nous surprit agréablement au cours de ce travail, M. Félix Reyssié ne cite, sur les sentiments du jésuite à l'égard du cardinal son ami, qu'un fragment de lettre de la duchesse de Montbazou. Ces quelques lignes isolées présentent moins d'importance et nous les avons déjà rencontrées ailleurs. Notre intention est de montrer combien elles sont complétées heureusement aujourd'hui par la lettre de Bourdaloue lui-même.

Mais nous n'avons pas été présentement au delà. Nous souhaitons seulement, après avoir esquissé, grâce à ces deux jalons, le tableau des rapports du cardinal de Bouillon avec ce religieux dévoué à sa bonne et à sa mauvaise fortune, de poursuivre un jour l'histoire des efforts tentés jusqu'au bout en faveur du prélat par d'autres membres de la Compagnie de Jésus. Diverses lettres émanées du cardinal de Bouillon, des PP. Oliva, de La Rue, de Monthiers, Gaillard ; la relation sur les démarches faites auprès du roi par le P. Le Tellier, seront autant de pages qui combleront une des principales lacunes de la nouvelle biographie du cardinal.

Ces pièces nous demeuraient, c'est une douce obligation pour nous de le reconnaître, aussi inconnues qu'à M. Félix Reyssié, si elles ne nous avaient été signalées par M. de Boislesle. Le savant éditeur de Saint-Simon auxquels les lecteurs des *Mémoires* doivent déjà tant et de si excellentes pages sur le problème jusqu'ici non résolu, ou, ce qui est plus regrettable encore, faussement résolu de la fameuse disgrâce, a bien voulu nous donner cette marque, entre plusieurs autres, de l'intérêt qu'il porte à nos recherches sur Bourdaloue. Nous nous faisons un devoir d'ajouter que notre travail aux Archives nationales nous a été singulièrement facilité par la complaisance parfaite de M. Léon Le Grand.

1. Paris, Hachette, 1899. In-8.

Voilà pour la lettre au cardinal de Bouillon. Passons aux suivantes.

La pénurie de communications relatives à Bourdaloue, malgré nos prières réitérées, a eu cependant un résultat inespéré. Elle nous a forcé à nous replier sur l'œuvre même de Bourdaloue.

Trente et une lettres avec texte plus ou moins complet ; cinquante au plus en y ajoutant celles qui sont mentionnées çà et là, il nous semblait impossible qu'un si petit nombre eût échappé à la destruction ou à l'oubli.

D'autre part, certains avertissements du P. Bretonneau, premier éditeur de Bourdaloue, nous avaient frappé. En tête des *Exhortations et Instructions chrestiennes* (Paris, Rigaud, 1721. In-8), il s'exprime ainsi : Les « instructions chrestiennes qui suivent les exhortations » « sont des *avis spirituels* et des *regles de conduite* qu'a donné (*sic*) le P. Bourdalouë à différentes personnes, qui le consultoient et dont il gouvernoit la conscience. J'en ay supprimé plusieurs que j'avois pris soin de ramasser, et qu'on avoit bien voulu me confier. »

Done Bretonneau avait fait un premier appel aux correspondants de Bourdaloue, et plusieurs de ceux-ci lui avaient répondu en lui communiquant de préférence les lettres d'une portée plus générale et d'un enseignement plus complet. Les noms des destinataires, qui seraient aujourd'hui si précieux pour nous, l'intéressaient sans doute assez peu. Il forme un recueil d'œuvres *oratoires*, et, comme plusieurs de ces lettres de direction ne lui paraissent que « de simples abreges des sermons... sur les mesmes matieres », il n'en a cure. Cependant un remords tardif l'a pris :

Après les quatorze volumes de la première édition des ouvrages du Pere Bourdalouë, ou les quinze de la seconde, je ne crois pas qu'on attende quelque chose au delà, ni qu'on m'accuse de ne luy avoir pas rendu tout ce qui luy appartenoit. Si je puis néanmoins encore prendre *le temps de parcourir ses papiers*, et qu'il s'y rencontre des pensées détachées et des remarques *qu'il n'ait mises nulle part en œuvre*, je n'en pri-

veray pas le public. Il n'y a rien à perdre d'un homme si juste dans ses reflexions et si chrestien dans toute sa morale.

Deux conclusions : la première, accidentelle, c'est que les papiers de Bourdaloue existaient encore en 1721, et que Bretonneau ne paraît pas avoir jamais songé à les détruire ; la seconde, relative à la correspondance qui nous occupe, c'est que les douze *Instructions chrestiennes sur divers sujets* ne sont en définitive que des lettres. Elles le sont du moins tout autant et au même titre que la première à Mme de Maintenon publiée, c'est-à-dire altérée par La Beaumelle, et donnée sur l'autographe par Chateaugiron en 1819, sous le titre d'*Instruction générale*¹ ; autant que la seconde intitulée encore *Instruction* ; autant enfin que la consultation sur les *Maximes des Saints* et que les *Instructions* en soixante-douze articles parues en 1886 par les soins de Mgr Blampignon². Quelques-unes ne portent aucune indication de destinataire et offrent un caractère plus impersonnel ; ce sont les *Instructions* pour l'Avent, la seconde fête de Pâques, les octaves du Saint-Sacrement et de l'Assomption, la Communion.

D'autres, au contraire, sont rangées sous une destination anonyme mais spécifiée. Celles du *Caresme* et de la *Mort* sont adressées à des dames de qualité ; celle de la *Paix avec le prochain*, à des communautés religieuses ; celle de l'*Humilité de la Foy*, à « une personne peu soumise aux décisions de l'Église » ; celle de la *Prudence du salut*, à « un homme du monde employé dans un ministère important » ; enfin le *Choix d'un Estat de vie* est écrit pour « une jeune personne de qualité ».

Nous n'hésiterons pas à faire rentrer plus tard ces six *Instructions* dans l'édition complète de la correspondance.

1. Voir *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants*, p. 76.

2. Ces considérations ont été bien mises en lumière par un fervent de Bossuet et même de Bourdaloue, le P. Eugène Griselle, dans son article sur *la Correspondance de Bourdaloue* publié par la *Revue de Lille*, janv. 1899, p. 205 sqq.

Et comment n'aurions-nous pas ce droit, alors que nous y sommes autorisé par l'exemple ?

Plusieurs des *Lettres choisies* de Fléchier, éditées pour la première fois vers la même époque¹ sont-elles classées sous des rubriques plus précises ? On y lit des titres de ce genre : *A des religieuses sur la mort de leur Supérieure. Lettre dogmatique sur le mariage d'un Protestant avec une Catholique. Lettre de civilité chrétienne à une religieuse... De piété à un curé pour l'encourager contre les frayeurs causées par les Fanatiques. Relation des mouvemens et des cruautés des Fanatiques... Sur les moyens de prévenir ces maux ou d'y remédier... Sur un commencement de tranquillité de la part des Fanatiques.* Voilà des missives de toute sorte qui, sans être des lettres proprement dites, font partie de la correspondance si variée du grand évêque de Nîmes ? Pourquoi ne pas pratiquer la même largeur de procédé avec celle de Bourdaloue ?

Cependant Bretonneau, qui ne se pressait pas plus d'éditer les papiers de son célèbre confrère que de les détruire, ne mit pas moins de *treize* ans, « quelques années », dit-il bonnement, à faire, suivant sa parole donnée, « une nouvelle révision des manuscrits du Pere Bourdalouë² ». En 1721 il avait fait paraître les deux volumes si mêlés des *Exhortations*, et celui de la *Retraite* ; en 1734, il couronne la publication générale par deux volumes encore plus disparates : *Pensées du père Bourdalouë, de la Compagnie de Jesus, sur divers sujets de religion et de morale.* Le titre est assez loin de répondre à la chose. C'est un recueil plus que factice de « Pensées détachées, de Reflexions, de Fragments », demeurés imparfaits et qui n'avaient pas été employés dans les Sermons. Telle est du moins l'énumération de l'éditeur. Celle de l'approbateur du livre, l'abbé Le Rouge, docteur de Navarre, est plus étendue :

1. Paris, Estienne, 1715, 2 vol. in-12.

2. *Pensées.* Paris, Cailleau, 1734. 2 vol. in-8.

Outre quantité de belles Pensées, de pieuses Meditations, de Deseins mesme de Sermons à l'usage des Prédicateurs..., l'on y trouvera sur plusieurs grandes matieres et sujets importans des discours finis et achevés, dignes du grand Prédicateur sous le nom duquel on les annonce; et quoique ce soit sous le titre simple et modeste de *Pensées*, il y a lieu de croire qu'elles n'en seront pas moins favorablement reçûes du Public, et l'on trouvera qu'on lui donne en effet *beaucoup plus qu'on ne lui a promis*.

Nous voici dûment avertis. La matière déborde le titre; ce titre « modeste » de *Pensées* qui ne prétend point sans doute faire concurrence à Pascal, encore que Bourdaloue soit, dit-on, la meilleure réponse des Jésuites aux *Petites Lettres*. De nos jours, à *Pensées* on eût préféré *Mélanges*, et c'eût été plus juste. Il y a, en effet, un peu de tout dans cette sorte de conglomérat ou de résidu final, et même des lettres. Le malheur est que Bretonneau obsédé par son idée de *Pensées* prises dans le sens de maximes, a démarqué ces morceaux épistolaires encore plus que dans les *Exhortations*. La qualité des destinataires n'a pas trouvé plus de grâce devant lui que leur nom. Le « laborieux Editeur », comme l'appelle Le Rouge, aura joué plus d'une fois du ciseau ou du grattoir. Il vise un but idéal et même pratique, mais ni historique, ni critique. Dès lors que lui importent toutes les particularités qui seraient aujourd'hui l'aliment de notre curiosité? Plans et canevas, développements ou fragments oratoires ne valent à ses yeux que par les vérités générales qu'ils renferment. Tant mieux si l'on peut récolter des sentences ou des conseils de direction, même dans les correspondances qui lui ont été communiquées; les menus détails ne valent pas d'être copiés.

Il en a pourtant laissé, consciemment ou non, subsister quelques-uns, sortes d'organes-témoins qui nous décèlent la nature primitive de la pièce à laquelle ils ont été arrachés.

Le ton même et l'accent de certains passages révèlent leur destination privée.

Lorsqu'après une Pensée vague telle que : « Il faut qu'un

pêcheur converti loïe Dieu », on rencontre brusquement cette apostrophe : « Après *vous* estre si souvent et si longtemps écartée de vostre devoir ; après avoir fait parler de vous et de vostre conduite... », on a la sensation spontanée d'un feuillet de lettre oublié dans les pages d'un livre, et, au cas présent, malgré la pénitence de la pécheresse qui s'est « enfin reconnu¹ », on pardonne à Bretonneau d'avoir gardé le secret du nom que portait l'adresse.

Plus loin, le titre de « Priere mentale » fait croire à quelque traité général. Dès les premières lignes du début, on se trouve en pleine correspondance.

Dans le dernier entretien que nous eumes *il y a quelque temps*, je me hazardai à vous parler de la méditation ; mais vous en parustes surpris, et vous me répondistes d'un ten assez décisif, que cela ne convenoit gueres à un homme du monde, surtout à un homme aussi occupé que vous l'estes²...

Ce ne saurait être ici une mise en scène ingénieuse. Bourdaloue n'a jamais usé de ces artifices littéraires.

Et cette autre entrée en matière, procède-t-elle de la pure fiction, ou répond-elle à un souvenir personnel, j'allais dire *vécu* ?

Vous estes étrangement philosophe, et quoique je ne doute en aucune maniere du fonds de vostre christianisme, la proposition que vous me fistes *il y a quelque temps*³, au sujet de l'humilité, ne m'édifia pas, et me parut, s'il faut vous le dire, bien payenne. Nous parlions de l'ambition⁴.

Enfin le chapitre intitulé *Gouvernement religieux*⁵ regarde manifestement une supérieure de communauté qui vient d'être élue. Les allusions sont trop claires.

Au total, ce sont encore quatre lettres de plus. Nous pouvons même les croire reproduites assez exactement et

1. *Pensées*, I, 362-3.

2. *Ibid.*, I, 451 *sqq.*

3. Cette formule banale n'aurait-elle pas été substituée dans les deux cas par Bretonneau à une date plus précise ?

4. *Pensées*, 584 *sqq.*

5. *Ibid.*, II, 221, *sqq.*

presque intégralement. Elles n'auront guère perdu que le nom du destinataire, la date et les clauses de politesse.

Peut-être, en cherchant bien parmi ces fragments, y distinguerait-on de moindres débris de lettres. Nous signalons d'abord les blocs recueillis à fleur de sol. Puissent des fouilles patientes amener quelque jour des résultats plus étendus ! Il y avait là une mine inexplorée ; qu'il nous suffise de l'avoir signalée et d'en avoir tiré quelques échantillons.

Ces extraits épistolaires égarés, nous aurions pu nous contenter d'avoir reconnu leur véritable origine ; et les laisser là où ils sont déjà imprimés ; mais pour deux raisons, nous avons cru devoir les incorporer à la suite de la correspondance.

Premièrement, c'est ainsi qu'ont successivement procédé les divers éditeurs. Si plusieurs sermons de vêtture sont encore perdus à la fin du tome second des *Panegyriques*, les Lettres de Lamoignon et du P. Martineau sur Bourdaloue ne sont plus rejetées aujourd'hui, comme dans l'édition originale, au bout du tome troisième du *Caresme*, — quatrième de l'ouvrage, — mais en tête du tout premier, à titre de notice. Le *Panegyrique de saint Benoist*, communiqué *in extremis* à Bretonneau et relégué à la fin du tome second des *Pensées*, a depuis longtemps été reporté à la suite des *Panegyriques*. Aujourd'hui c'est le tour des Lettres d'être réintégrées à leur place naturelle.

Nous espérons aussi par cette publication attirer l'attention sur les autographes des *Pensées* qui peuvent encore exister. Si l'on en retrouvait seulement un, on saurait, en le comparant au texte imprimé, quelles libertés Bretonneau s'est permises avec les originaux qu'il éditait. C'est en effet à propos des *Pensées* qu'il a fait cette déclaration inquiétante : « Tout cela, comme on le juge assez, demandoit que l'Éditeur mist un peu la main à l'œuvre, pour disposer les matieres, pour les lier ou les développer, pour les finir et leur donner une certaine forme : *mais je n'ay rien fait à l'égard de ce re-*

cueil des Pensées, que je n'eusse déjà fait à l'égard des Sermons, Exhortations, Instructions, et de la Retraite spirituelle du mesme Auteur. » Voilà qui n'est pas pour nous consoler.

Un autographe des *Pensées* découvert, et le flagrant délit de l'altération de texte serait ou non constaté. Espérons en attendant que le coupable s'est un peu calomnié.

A la lettre de Bourdaloue adressée au cardinal de Bouillon et aux quatre lettres à Divers extraites des *Pensées*, nous en joignons une sixième déjà analysée et commentée dans notre première publication, mais dont le texte que nous avons eu entre les mains s'était trouvé momentanément égaré. C'est la lettre XXVII, à un Père de Trèves. Nous la publions d'après l'autographe.

H. CHÉROT, S. J.

Paris, maison des *Études*, 20 mars 1899.
En la fête de saint Joseph.

LETTRE INÉDITE
DE
BOURDALOUE

XXXI¹
AU CARDINAL DE BOUILLON

NOTICE

Emmanuel-Théodose de La Tour, le futur cardinal de Bouillon, était né le 24 août 1643, au château de Turenne, en Limousin, et non pas à Rome, comme volontiers il le laissait croire plus tard aux Italiens. Avec les maisons de Lorraine, Rohan et Monaco, celle de La Tour d'Auvergne obtiendra seulement vingt ans après (1652) les privilèges de cour accordés aux « princes étrangers ». Ces prérogatives étaient d'ailleurs assez puérides et toutes d'étiquette.

Fils d'un père protestant qui avait abjuré avant d'être nommé généralissime des troupes pontificales sous Urbain VIII, et d'Éléonore-Catherine-Fébronie de Bergh, d'une famille hollandaise, Emmanuel-Théodose perdit ses parents de bonne heure. Le duc Frédéric-Maurice de Bouillon, bon frondeur qui en 1651 avait fait payer sa soumission au roi, en lui cédant sa principauté de Sedan contre les duchés d'Albret et de Château-Thierry, les comtés d'Auvergne et d'Évreux, sans compter les moindres terres, mourut à Pontoise, l'année suivante, août 1652. Est-ce un des souvenirs qui attacheront plus tard le cardinal à cette pittoresque petite ville? Revoir Pontoise et mourir, ce sera presque le

1. Nous continuons la série commencée dans *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants* (Paris, Retaux, 1899. In-8), et dans le supplément paru peu après : *Deux nouvelles lettres de Bourdaloue*.

dernier mot de ses lettres, dans la période de la disgrâce. Mais l'exil de Pontoise était une faveur trop recherchée.

Éléonore de Bergh ne survécut que cinq ans à son mari, et s'éteignit le 24 juillet 1657.

Emmanuel-Théodose était donc orphelin à quatorze ans. Mais un de ses oncles s'appelait le maréchal de Turenne. A quinze ans il devint chanoine de Liège. Comment et par qui avait-il été élevé? Rien sur ce point dans son autobiographie ni dans le volume de M. Reyssié. Il ne s'est raconté qu'à partir de ses études philosophiques et théologiques au collège de Navarre, Navarre où avait passé Bossuet¹.

Mais une notice de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par le P. Sommervogel, nous laisse entrevoir qu'Emmanuel-Théodose fut écolier dans quelque collège de l'Ordre. Le P. Jean Bertet est dit en effet avoir été son « préfet des études² ».

Ce jésuite, né à Tarascon, le 22 février 1622, avait enseigné en de nombreuses villes : Vienne, Carpentras, Embrun, Lyon, Grenoble, Aix, grammaire ou rhétorique, philosophie ou mathématiques. En l'année scolaire 1665-1666, il est à Nîmes, éditant, malgré mainte traverse, les ouvrages de Théophile Raynaud, soit une vingtaine de volumes in-folio. Son frère (?), le capucin Théodore Bertet, ne lui fournit qu'un *Index* du tome XIX. C'est peu. Aussi le vaillant travailleur avait-il senti fléchir sa santé. En 1667-1668, il visite Rome.

La plus charmante rencontre l'y attendait, celle du P. René Rapin. Le familier des Lamoignon, le correspondant de Mme de Sablé et de Mme de Motteville, s'était courageusement arraché aux académies, aux cercles³, aux villégiatures, pour dépouiller aux archives du Saint-Office dix-huit tomes

1. *Correspondance du cardinal de Bouillon*, Arch. nat., R² 65, cahier 7, fol. 106.

2. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, I, 1372. Mais à quelle époque le fut-il? Nous n'avons pas pu le déterminer.

3. « Ce fut en ce temps-là que je fis le voyage d'Italie. » *Mémoires* du P. Rapin, III, 404, à l'année 1668.

de documents sur le Jansénisme¹. Il recueillait ainsi aux sources les plus cachées les matériaux du « grand ouvrage » qui occupa les vingt dernières années de sa vie et a paru seulement dans notre siècle². Entre deux copies de pièces authentiques, il trouvait encore le temps de tourner des vers latins en l'honneur de Clément IX³, et même de lui offrir à titre de « présent », ainsi qu'au cardinal-neveu Jacques-Rospigliosi, les thèses de *Universâ theologiâ* que venait de soutenir brillamment à Paris l'abbé duc d'Albret, Emmanuel-Théodose de Bouillon, futur cardinal⁴. De ces fameuses thèses nous parlerons bientôt.

Le P. Bertet profita d'un si agréable compagnon et ne revint en France qu'avec le P. Rapin. Celui-ci, qui lui avait déjà fait les honneurs de la ville éternelle, voulut lui montrer encore la capitale de la France et le ramena jusqu'à Paris.

Cependant on retrouve bientôt le P. Bertet à Lyon, professeur d'Écriture sainte et d'hébreu. C'est un érudit et un mathématicien, sans parler du poète en vers latins ou italiens. Il s'occupe des travaux de Gassendi et de Bourdelot, publie les découvertes et les voyages de Monconys. Leibniz écrira en 1694 à l'abbé Nicaise : « Je suis bien fâché de la mort de l'abbé Berthet (*sic*), qui avoit assurément d'excellentes choses sur la musique.⁵ »

On comprend ce qu'un pareil religieux offrait de res-

1. Sur ce travail de dépouillement, v. notre étude *Jansénius et le P. Rapin*. Bruxelles, Vromant, 1890. In-8, p. 69.

2. Introduction aux *Mémoires* du P. Rapin, par Léon Aubineau, p. ix et xvi.

3. Voir les Odes VI, VII, IX, dans les *Renati Rapini carmina*, 1681. In-12, t. II, p. 154, 156 et 160.

4. « ... ut ex eius theologiæ universæ thesibus, quas eius nomine obtuli E. V. cum eram Romæ. » Rapin au cardinal Rospigliosi. Paris, 25 oct. 1668. Lettre latine inédite. Voir Appendice A. Ce passage nous apprend quel est le « presant » sur lequel Rapin revient à deux reprises dans une seconde lettre adressée par lui, le même jour, à un cardinal inconnu et qui a été publiée par le P. Sommervogel, dans les *Études* avril 1870, p. 612-614, article intitulé : *Promenade à travers les autographes*. Rapin à un cardinal. Paris, 25 oct. 1668. Les autographes que nous avons sous les yeux appartiennent à la bibliothèque de l'École Sainte-Geneviève, à Paris.

5. Sommervogel, I, 1376.

sources pour un jeune prince dans la carrière ecclésiastique. Si brillantes qu'eussent été les thèses du duc d'Albret, — on appelait encore ainsi le futur cardinal, — (1661-1664 et 1666-1667), quelque honneur que lui eût fait le grand Condé en assistant en personne à son dernier acte de licence, avec son fils Henri-Jules de Bourbon, son neveu le comte de Saint-Pol, Turenne et le duc de Bouillon, à vingt-quatre ans l'on ne peut tout savoir.

Mais le jeune abbé savait beaucoup.

Eggs, dans sa *Purpura docta*, assure que c'est frappé par la capacité dont son neveu avait fait preuve, d'abord à cet acte public de théologie et ensuite dans des conférences intimes, qu'est due en grande partie la conversion du maréchal de Turenne au catholicisme (23 octobre 1668).

Le P. Rapin, écrivant à Rome deux jours après, à un membre du Sacré collège, confirme cette assertion.

... Je scay que sa modestie l'empeschera [le duc d'Albret], de dire les choses comme elles se sont passées, parce qu'il y a plus de part que personne : et que je scay que SS^{te} sera bien ayse d'apprendre ce qu'il y a contribué.

La personne qui a tousiours eü plus de pouuoir sur l'esprit de monsieur le mareschal de Turenne, a esté monseigneur le duc d'Albret qui par sa prudence, *sa uertu, et sa capacité qui est extraordinaire*, s'estoit attiré bien de la consideration et de la confiance de Monsieur le Mareschal : qui estant un des plus solides esprits du Royaume, *et trouuant dans l'esprit de monsieur son nepueu plus de solidité que dans tous les autres*, s'ouuroit à luy, et auoit assés souuant des conférences avec luy sur la religion avec une entiere satisfaction. Il y auoit plus de trois ans qu'il meditoit sa conuersion. Et enfin il a pris pour l'execution de ce grand dessein la conioncture du temps le plus fauorable, pour empescher le monde de croire qu'il faisoit cela par aucun interest humain, car il est presentement dans un estat où il n'espere rien de la cour. Je ne dis point à V. E. avec quelle ioye le Roy apprist son dessein : quand il luy communiqua, il dit qu'il regardoit cette affaire comme la plus glorieuse à l'Eglise et la plus auantageuse à son estat, qui pouuoit arriner. Tout le monde connoist qu'après Dieu, c'est à M. le duc d'Albret, qu'on doit cette grande conqueste.

Le désintéressement et la sincérité de Turenne avaient frappé tous les yeux. Sa conversion « lui fait d'autant plus

d'honneur et à l'Église, écrivait Bussy, qu'elle ne peut être soupçonnée d'aucun intérêt humain. » Mais ceux qui avaient pu apprécier, en cette occasion décisive, le savoir et le zèle de l'abbé-duc d'Albret, croyaient rendre un important service à l'Église, en souhaitant la pourpre pour cet ecclésiastique de grand avenir. Rapin fait entrevoir quelle utile considération le chapeau de cardinal ajouterait à tant de titres.

Ce prince a toutes les qualités qu'il faut pour cela ; il est dans une très grande estime auprès du Roy, il a toujours été dans bons sentiments, comme il parait par le présent que je fis de sa part à SS^{te} et à V. E., il est de la première naissance dans le Royaume : il a l'approbation universelle qu'il a méritée par sa grande vertu. Nous avons sujet d'espérer que V. E. qui a de l'amitié et de l'estime pour lui représentera cela à SS^{te}.

Le cardinal-neveu depuis le 12 décembre 1667, était, comme nous l'avons dit plus haut, Jacques Rospigliosi, attaché du légat Chigi à Paris, puis internonce en Flandre.

Le P. Rapin profita du courrier extraordinaire par lequel l'abbé-duc d'Albret mandait à Clément IX le grand événement de la conversion, et lui-même en informa en même temps Rospigliosi par une missive en latin. On y retrouve à peu près sous une autre forme tout ce qu'on peut lire dans la lettre française à un cardinal inconnu : joie du roi très chrétien ; heureuses conséquences pour l'extirpation des derniers restes de l'hérésie de Calvin dans le royaume ; prudence et savoir-faire du duc d'Albret ; espérances fondées sur ses talents unis à ses vertus ; ses titres au chapeau ; craintes inspirées par le Jansénisme, malgré la paix de Clément IX¹. Au surplus, Rospigliosi pourra en conférer avec le P. Richeome² actuellement à Rome, et à qui le P. Rapin, qui ne ménage pas ses lettres, vient d'écrire plus longuement encore qu'aux deux cardinaux ses correspondants.

Turenne ne pouvait pas moins faire que de témoigner sa

1. Rapin à Rospigliosi. Paris, 25 oct. 1668. Voir Appendice A.

2. Antoine Richeome (1605-1675) fut deux fois pénitencier à Saint-Pierre de Rome. Il y exerçait alors ces fonctions. Sommervogel, VI, 1815.

reconnaissance à son neveu. Le maréchal, qui avait abjuré le protestantisme entre les mains de M. de Péréfixe, archevêque de Paris, sollicita la coadjutorerie du prélat pour le duc d'Albret. Louis XIV ne se souciait pas, dit Choisy, de « faire un second coadjuteur de Retz », mais il recommanda chaudement à Clément IX, par une lettre de présentation, à la date du 18 novembre 1668, son « tres cher et bien amé cousin, lequel a continuellement donné des preuves d'une piété solide et exemplaire, et s'est d'ailleurs si laborieusement et avec tant de succès appliqué aux études de toutes les sciences les plus élevées ». En même temps, Sa Majesté en écrivait aussi au cardinal Rospigliosi.

La réponse du Pape se fit attendre. Les historiens rapportent au 5 août 1669 la nomination du duc d'Albret au cardinalat. Une correspondance inédite entre Turenne et le P. Oliva, général de la Compagnie de Jésus, prouve que dès la fin de l'année 1668 les intentions du Pape étaient regardées comme favorables.

Le P. Oliva, en sa qualité de supérieur d'un Ordre adverse déclaré des sectes protestantes, n'avait pu se désintéresser d'une nouvelle qui comblait de joie le monde catholique¹. Il s'empessa de féliciter de sa conversion ce maréchal de France qui couronnait tant de victoires remportées sur l'ennemi par cette victoire sur lui-même². Il le complimentait de l'heureuse influence exercée sur ce retour à Dieu par le duc d'Albret, et en même temps, il envoyait au futur cardinal des félicitations et des souhaits basés sur ce fait, connu déjà du Pape et de Rome³.

Turenne, très touché de ces avances, répondit aussitôt. On ne lira pas sans intérêt ce document, expression d'une âme si droite et si humble.

1. Jean Oliva, onzième général de la Compagnie de Jésus, la gouverna de 1664 à 1681.

2. Oliva à Turenne (Rome), 13 nov. 1668. Voir Appendice B.

3. Le même à Albret (Rome), même date. Voir Appendice C.

A Paris, ce 13^e décemb. 1668.Mon tres reuend (*sic*) Pere

Vous poués bien iuger avec quels sentiments destime et de respect j'ai receu la lre quil a pleu a V[otre] P[aternalité] de mescrire, et faudroit que jeusse eü peu de cognoissance pour nauoir pas sceü de tout temps la veneration que le degré auquel vous estes, v^re grande pieté et science vous ont acquis dans leglise, et, comme dieu ma fait la grace di entrer, je prens à cette heure part avec plaisir au lustre que vos grands dons contribuent à lui donner. Je souhaite avec ardeur qu'il plaise à dieu que je ni donne pas de mauuais exemples, ne pouuant pas y apporter dautres auantages.

Vous aurés sceü la grace que le roi a fait à mon neveu par sa nomination au cardinalat. J'en ai escrit à S[a] S[ainteté] de la bonté duquel j'ai desia receu beaucoup de tesmoignages et jose bien matendre aus offices de V[otre] P[aternalité], dans lesperance que ceux qui aiment sensiblement leglise ne seront point tronpés dans lopinion quil ont de sa piété. Comme je scai que v^re ordre en fait vne sincere profession, je souhaite beaucoup son aprobatton pour lui, et pour moi de ne me pas rendre tout à fait indigne des marques qu'il vous plaist me donner de v^re estime, lesquelles me seruiront à me montrer le chemin que ie dois tenir, et ne peut mestre marqué par une personne que jhonoré plus que vous et de qui je sois avec plus de respect

Mon tres reuerend Pere

de V. PP.

tres humble

seruiteur

TURENNE¹.

1. Turenne à Oliva. Paris, 13 déc. 1668. D'après le fac-similé de l'autographe. Ce fac-similé appartient à la bibliothèque de l'École Sainte-Geneviève. De la manière dont nous venons d'exposer les faits, nous n'ignorons pas que nous nous sommes peut-être écarté des conclusions formulées par le très érudit historien de Bossuet, A. Floquet, dans ses *Études* (III, 195-258), et qu'il a formulées en ces termes absolus : « Qu'à Bossuet, à ses entretiens, à ses sermons, à son *Exposition* doive, *surtout*, être attribuée l'abjuration de Turenne, *le fait demeurera à jamais indubitable*, quoi que Bouillon, sur cela, ait pu dire ou faire dire par ses complaisants; et nous avons à cet égard de meilleurs garants que les siens » (III, 254). Il nous semble à nous que Bossuet est assez grand pour n'avoir pas besoin qu'on lui sacrifie personne. Quant aux *garants* de M. Floquet, le marquis de Courcillon, faisant en 1707 et en 1715, *trente-neuf* et *quarante-sept ans*, après l'événement, des déclarations verbales rap-

La nomination du cardinal de Bouillon fut accueillie avec joie par les amis qu'il comptait dans le monde des lettres. « Sa naissance, ses mœurs, son esprit, son savoir, disait Pellisson, le rendoient véritablement digne de cet honneur. » La Fontaine dont la maison bourgeoise s'élevait à l'ombre du château féodal des ducs de Château-Thierry, alors la demeure des Bouillon, écrivait au jeune cardinal : « Vous voilà deux fois prince », et il se félicitait de lui avoir prédit son élévation, en ces vers :

Le duc d'Albret donne à l'étude
 Sa principale inquiétude.
 Toujours il augmente en sçavoir.
 Je suis jeune assez pour le voir
 Au-dessus des premières testes.
 Son bel esprit, ses mœurs honnestes
 L'élèveront à tel degré
 Qu'enfin je m'en contenteray.

portées par d'autres, ou « le zélé calviniste Frémont d'Ablancourt, si intime avec Turenne », ne sont pas des témoins tellement supérieurs au P. Rapin, lié avec Bouillon et écrivant au lendemain des faits. M. Floquet, si avide de documents de ce genre, n'eût pas manqué de citer les lettres du jésuite, s'il les avait connues, ainsi que celle de Turenne; et ce ne sont point les bavardages de Saint-Simon, né en 1675, et ennemi acharné des Bouillon, qui puissent seulement entrer en ligne de compte. Mais M. Floquet lui-même nous a montré Bossuet « indifférent en présence de ces puérils efforts de Bouillon, pour s'attribuer le mérite d'une abjuration à laquelle ce neveu de Turenne n'avait eu d'autre part que d'y avoir été l'un des deux témoins de son oncle ». Mieux vaudrait un démenti donné par Bossuet que cette attitude incertaine. Mais Bossuet avait une haute estime du cardinal de Bouillon, et la meilleure preuve en a été découverte par M. Floquet, qui a publié pour la première fois (*Études*, II, 515-524) cette Instruction devenue presque classique : *Sur le style et la lecture des écrivains et des pères de l'Église pour former un orateur. Écrit composé par Bossuet, pour Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, abbé-duc d'Albret, promu récemment au cardinalat et appelé maintenant le cardinal de Bouillon (1669-1670)*. « J'écris ce qui me vient, dit Bossuet en terminant, sans donner repos à ma plume. Je n'ai pas même à présent le loisir de relire; quoique pour un si grand prince de l'Église, et qui doit être une de ses lumières, il ne faudroit rien dire que de médité. Je sais à qui je parle, et qu'un mot suffit avec lui pour se faire entendre. » Cet éloge vaut bien ceux de Rapin, Oliva, Turenne, Pellisson et La Fontaine. — Avec le P. Le Lasseur qui a connu la lettre de Rapin à Rospigliosi (Rapin, *Mémoires*, III, 480, note 1), nous acceptons d'ailleurs ce fait « que le livre de Bossuet, *Exposition de la Doctrine chrétienne*, a surtout contribué à la conversion de Turenne », et c'est sans doute tout ce que M. Floquet a voulu dire; mais il n'a pas tout dit.

Immortalité des souvenirs consacrés par la poésie! Le château a été rasé. Mais dans la maison du Bonhomme, transformée en musée, je me souviens avoir contemplé le portrait du brillant cardinal d'autrefois devenu son hôte d'aujourd'hui.

Le P. Rapin d'ailleurs n'avait pas été moins bon prophète. Au début de son ode sur la récente promotion du cardinal, il s'écriait :

*Sic est : non ego, Bulloni,
Augur vanus eram, debita cum tibi
Sacrae munera purpuræ
Jam dudum canerem : nec sua defuit
Vati, quam meruit, fides*¹.

Le P. Oliva avait sa place aussi et très marquée dans le monde des belles-lettres. Louis XIV appréciait son talent dans l'art de bien dire. Il aimait la variété de son style et « cette éloquence native qui coule d'elle-même². » « Éminent théologien, écrit Cretineau-Joly, homme versé dans la connaissance des affaires, Oliva était encore doué du don de la parole, et il avait plus d'une fois brillé comme orateur dans la chaire du sacré palais. *Ami du grand Condé et de Turenne*, il avait recueilli le dernier soupir d'Innocent X, qui pour mourir saintement l'avait appelé à son agonie³. » Il ne pouvait manquer de se joindre à ce concert d'éloges. Le jour même de la nomination de l'abbé d'Albret au cardinalat, il avait été reçu en audience, par le cardinal Rospigliosi, et la cour pontificale très éprouvée par la mort d'un autre neveu du Pape, Thomas Rospigliosi, arrivée le même jour (5 août 1669), lui avait paru consolée par la pensée d'un choix si heureux⁴. Le lendemain, il l'écrivit au nouveau cardinal.

1. *Op. cit.*, p. 161. *Serenissimo principi Emmanuéli Theodosio a Turre Arvernæ Bullonio S. R. E. Eminentissimo cardinali. Ode X. Quod acceptam nuper à Summo Pontifice Purpuram, sibi meritisque suis unice debeat.*

2. Luras, *Bourdalone*, I, II, note 3.

3. Cretineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, 3^e édit. In-12, IV, 86.

4. Oliva à Bouillon. [Rome], 6 août 1669. Voir Appendice D.

Au commencement de 1669, Renaudot nous apprend dans son *Journal* qu'il présentait au cardinal un poème latin de son fils Eusèbe, « fort ample, avec des épigrammes et autres compositions en grec, chaldaïque, syriaque, hébreu, égyptien et samaritain », et que le cardinal le reçut « avec une joye et satisfaction singulière ¹ ».

Dans les premiers jours de février 1670, le nouveau membre du Sacré collège, accompagné du P. Gerbier, de l'Oratoire, se rendait à Rome. Il y était appelé par la mort de Clément IX (9 décembre 1669) et par le conclave, d'où sortit, le 29 avril 1670, son successeur Clément X. C'est le temps de la faveur. Il reçoit du grand ministre Hugues de Lionne une instruction pleine de confiance. L'habile diplomate s'y exprime avec le nouveau cardinal sur le ton de la plus cordiale familiarité : « Je n'ay jamais ouy parler d'une *botte* plus franche que celle que Votre Eminence a portée au cardinal de Médicis avec sa douceur ordinaire ; *le Roy en a ri de tout son cœur* ². »

Revirement des choses humaines ! Dans moins de trente ans, voici sur quel ton Louis XIV écrira au même prélat : « Mon cousin, ce n'est pas *sans ressentir une vive colère* que j'apprends que le père Charonnier, avec qui vous êtes très lié, tient des propos contre moi et fait tout ce qu'il peut pour arrêter la décision du Pape concernant le livre des *Maximes des Saints*. Pourquoi agir ainsi, lorsqu'il connoît mon vif ressentiment contre la doctrine de ce prélat ³ ? » Mais ce jour-là Louis XIV aura trouvé son maître dans son habile chargé d'affaires.

De la bonne impression produite au conclave par le jeune

1. *Journal d'Eusèbe Renaudot, régent en médecine, à Paris (1646-1679)*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de France*, IV, 101.

2. Lionne à Bouillon. Saint-Germain-en-Laye, 28 mars 1670. *Catalogue de vente d'autographes* (Charavay, 30 mars 1887), n° 120.

3. Louis XIV au même. Versailles, 14 novembre 1698. Dans les *Lettres de Louis XIV au cardinal de Bouillon*, publiées par l'abbé V. Verlaque, dans les *Mélanges historiques (Doc. inéd. sur l'Histoire de France)*, 1882. In-1, p. 734.

cardinal, nous trouvons un écho éloigné dans la dédicace d'un volume que lui adressait en son absence le P. Rapin. Le *Discours sur la comparaison de l'éloquence de Demosthène et de Cicéron*¹ contient une *Epistre* à Son Altesse Mgr le cardinal de Bouillon (*sic*).

Je ne scay, dit l'auteur, si le présent que je fais à Votre Altesse pourra mériter son attention dans le temps qu'elle est occupée à la plus grande affaire de l'Univers...

Comme il s'agit icy de juger les deux plus grands Orateurs qui aient jamais esté, et de faire un discernement juste de leur éloquence : qui le peut mieux que vous, Monseigneur, qui estes né naturellement éloquent ? L'art de persuader tout ce que vous voulez, par celui que vous avez de plaire, en tout ce que vous dites, est un présent que vous avez reçu de la nature, par lequel vous estes déjà plus grand que par votre fortune, et plus grand mesme que par votre naissance : puisque c'est ce don admirable que vous avez de plaire qui vous a fait Cardinal dans le cœur de tout le monde, avant que vous l'ayez esté dans le Consistoire.

C'est aussi par ce talent si extraordinaire que vous avez mérité l'approbation publique dans un âge, où l'on ne pense pas encore à la rechercher : et c'est cette approbation si universelle qui a sollicité votre nomination auprès du Roy, et qui luy a fait dire cette parole si mémorable pour sa gloire et pour la vostre : *Qu'il ne vous auroit pas élevé à cette dignité s'il se fust trouvé dans son Royaume un Sujet plus digne de la remplir.*

Ce mot de Louis XIV sur le cardinal avait-il été assez remarqué jusqu'ici ? Et n'est-ce pas le même qu'on attribue d'ordinaire au roi, à l'occasion de la nomination de Guillaume de Lamoignon comme premier président du Parlement de Paris² ?

C'est maintenant, Monseigneur, continue le P. Rapin, que Votre Altesse fait voir dans l'Assemblée la plus célèbre de la terre, que la renommée qui exagère toujours, ne vous a point flaté. Quelque favorables que vous aient esté les bruits, dont elle a prévenu les esprits de la Capitale du

1. Paris, Denis Thierry, 1670. In-12.

2. « Dieu m'est témoin, que si j'avais cru trouver un plus homme de bien que vous pour remplir cette place, je l'aurais choisi. » Vian, *les Lamoignon*, p. 89. M. Vian ne veut pas que ce mot soit de Louis XIV, parce qu'il sent « son origine italienne et l'art d'embellir les bienfaits. » Et pour cette raison *a priori*, il le met dans la bouche de Mazarin. Nous voyons ici que Louis XIV l'a au moins prononcé une fois, mais pour un autre.

monde, il n'est pas possible que le Conclave n'ait eu de l'estonnement de trouver en Vostre Altesse ce qu'on ne peut attendre des plus grands genies qu'après une longue expérience.

Si la renommée n'avait rien exagéré, nous ne saurions en dire autant de la prose du P. Rapin, quand il appelle plus loin le père du cardinal de Bouillon « un des plus grands hommes du monde ».

Vers l'automne de 1670, Bouillon est déjà rentré à Paris. Sans doute en traversant Lyon, au retour, il a revu son ancien préfet des études, le P. Bertet, et il l'a pressenti. En conséquence, il a sollicité du P. Oliva, général des Jésuites, l'envoi de ce père à la Maison professe de Paris. C'était un changement de province ; mais le cardinal avait écrit avoir besoin de Bertet, et, par déférence envers un prince de l'Eglise qui personnellement ne lui était pas moins cher qu'à la Société, Oliva lui accorda l'objet de sa demande, persuadé que le religieux, par son savoir et par sa vertu, édifierait tout le monde¹.

Plus d'une fois sans doute la présence de Bertet dans la Maison professe du faubourg Saint-Antoine y attira le prélat, Souvent aussi Bertet dut être attaché à sa suite. Le cardinal adressa en effet une nouvelle demande au général dans ce sens, et le P. Oliva n'y mit pas d'opposition². De ces rapports on trouverait peut-être quelque trace, soit dans les papiers du cardinal, soit dans les ouvrages imprimés du savant religieux et dans ses manuscrits, aussi nombreux que les lettres de l'alphabet, si toutefois ils existent encore. Citons seulement une *Histoire chronologique de saint Martial, de l'ordre de Cluny, à Avignon* ; des *Mémoires historiques sur l'abbaye de Cluny* ; un *Traité historique sur les grands aumôniers de France*. Pour qui tout cela aurait-il été écrit, sinon pour le cardinal, bientôt abbé de Cluny et Grand aumônier ? Cependant la stricte discipline religieuse du jésuite était difficile-

1. Oliva au P. Suffren, provincial de Lyon. [Rome], 30 sept. 1670.

2. Le même à Bouillon. [Rome], 19 avril 1672.

ment compatible avec ces fonctions assujettissantes auprès d'un prince de l'Église. Une curieuse aventure mit fin à sa situation incertaine. Dès ce temps-là il y avait des demoiselles Couësdon. « La curiosité qu'eut le P. Bertet d'écouter une *devineresse*, qui faisait alors beaucoup de bruit à Paris, écrit le P. Sommervogel, fut cause de sa sortie de la Société (1681)... Il se retira au monastère d'Oulx, de l'ordre de Saint-Benoît. »

Mais il est possible qu'en ces mêmes années 1670-1671, où le P. Bertet commençait à prêter le concours de sa science encyclopédique au jeune cardinal, celui-ci ait remarqué à la Maison professe un autre jésuite arrivé à Paris en 1669, et dont les débuts avaient été éclatants. Une première circonstance fut de nature à les rapprocher.

Le 1^{er} janvier 1671 mourait Mgr Hardouin de Péréfixe. Il avait été le protecteur de Bouillon, présidant ses thèses et « l'élogisant le mieux du monde », l'attirant ensuite et l'installant au cloître Notre-Dame. Précepteur de Louis XIV, puis évêque de Rodez, il s'était montré un lettré plus studieux qu'instruit, avant d'être sur le siège de Paris un administrateur exact et vigilant, conciliant et énergique¹; comment n'eût-il pas été séduit par ce grand seigneur de bonne heure adonné aux choses de l'esprit et aux exercices de la plus exemplaire piété? Le cardinal de Bouillon, vieux et disgracié, aimait à se souvenir des leçons que jeune il avait recueillies du premier pasteur de l'Église de Paris. Nous en avons rencontré la preuve touchante dans ses Apologies inutiles et sans fin². Aussi comment croire que le mercredi 11 février 1671, après avoir assisté quelques jours plus tôt au service du prélat, il ne se soit pas retrouvé à Notre-Dame pour entendre Bourdaloue y ouvrir son premier carême à la métropole et commencer ainsi :

Cette Eglise où nous sommes assemblez, et que nous vîmes il n'y a

1. Cf. H. Chérot, *la Première Jeunesse de Louis XIV*, 1892. In-8, p. 47.

2. Bouillon à Coislin, 22 juillet, 1704. Arch. nat. R² 66.

que trois jours occupée à pleurer la perte de son aimable Prélat, et à luy rendre les devoirs funebres..., regrette un Pasteur qu'elle avoit reçeu du ciel comme un don pretieux ; mais que la mort par une loy commune à tous les hommes, vient de luy ravir. Ni la noblesse du sang, ni l'éclat de la dignité, ni la sainteté du caractere, ni la force de l'esprit, ni les qualitez du cœur, d'un cœur bien-faisant, droit, religieux, ennemi de l'artifice et du mensonge, rien ne l'a pù garentir du coup fatal qui nous l'a enlevé, et qui du siege le plus distingué de nostre France, l'a fait passer dans la poussiere du tombeau¹.

Mais que cette circonstance ait donné lieu ou non à la première rencontre du prélat et du prédicateur, de nouvelles occasions ne tardèrent pas à se présenter, et celles-ci décisives.

Le 11 décembre de cette même année 1671, le cardinal de Bouillon était nommé grand aumônier de France et « légat *a latere* », comme le lui écrivait Oliva en le complimentant². Cette faveur ne pouvait le surprendre beaucoup ; car, s'il faut en croire l'*Histoire ecclésiastique de la Cour*, personne n'avait plus fortement travaillé que lui à l'obtenir. Avant même la mort du titulaire, le cardinal Antoine Barberini, la succession avait été ouverte et les compétiteurs s'étaient trouvés aux prises. Le Tellier, pour son fils le coadjuteur de Reims ; Coislin, évêque d'Orléans, pour lui-même, élevaient chacun leurs prétentions. Coislin avait la parole de Louis XIV. Mais Bouillon, qui avait vu Barberini à Rome durant le Conclave, avait négocié avec lui son affaire, et, à son retour, il en informa Sa Majesté. Plus d'une fois, écrit l'abbé Oroux, il pensa tout gâter « par sa vivacité et la promptitude de son naturel. Mais il appartenait de trop près à M. de Turenne³. » Le cardinal Barberini mourut à Nemi le 3 août 1671, et, quatre mois après, Louis XIV déclarait, dans les lettres de provision expédiées au cardinal de Bouillon, ne pouvoir faire un plus digne choix, à raison de la piété, de la capacité, des bonnes mœurs, fidélité et affection au service du roi qu'il reconnais-

1. *Caresme*, 1707. In-8, I, 4.

2. Lettre mentionnée du 19 avril 1672.

3. Oroux, *Histoire ecclésiastique de la cour de France*. Paris, 1777. In-4, II, 496.

sait unies en sa personne à la prudence « et autres recommandables qualités ».

Le Grand aumônier était le chef de la chapelle royale, le supérieur du clergé qui la composait, le ministre des affaires religieuses auprès du trône, en un seul mot « le seul Evêque de la Cour, et le propre Pasteur du Roi, en quelque lieu du Royaume » qu'il se trouvât. On conçoit avec raison, ajoute Oroux, que cette étendue de pouvoirs, cette éminence de prérogatives et cette dignité de fonctions aient fait envisager sa charge « comme le comble des honneurs ecclésiastiques en France ¹ ».

Mais, s'il est vrai qu'une charge vaut autant par l'exercice que par les titres, le cardinal de Bouillon éleva encore la sienne à un degré supérieur. Ne quittant jamais le roi, même à la guerre, il le suivit en 1672 dans la campagne de Hollande, accordant la dispense du maigre aux troupes, sauf les vendredis et les vigiles, réconciliant dans les pays conquis, les églises violées par les hérétiques et rétablissant le culte catholique dans nombre de villes. « Ainsi, sous les ordres d'un Roi aussi pieux que puissant, a dit Fléchier dans l'oraison funèbre de Turenne, l'un faisoit prospérer les armes, l'autre étendoit la Religion ; l'un abattoit des remparts, l'autre redressoit des autels... ; puis unissant ensemble leurs vœux, comme leurs cœurs étoient unis, le neveu avoit part aux services que l'oncle rendoit à l'État, et l'oncle avoit part à ceux que le neveu rendoit à l'Église ². »

Grâce au zèle actif et intelligent du Grand aumônier, le roi ne *faillit* manquer la messe qu'un jour de dimanche. Mais c'étoit le jour du passage du Rhin (12 juin 1672 ³).

Un pareil chef de chapelle étoit à plus forte raison assidu à ses fonctions en simple temps de paix, quand Louis XIV qui

1. *Hist. eccl.* II, 59.

2. *Ap. Oroux*, II, 504.

3. « Le Roi n'a de sa vie manqué la messe qu'une fois à l'armée un jour de grande marche. » Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, in-12, t. XII, p. 183.

« manquoit peu de sermons l'avent et le carême, écrit Saint-Simon, et aucune des dévotions de la semaine sainte, des grandes fêtes ¹ », etc., assistait aux cérémonies religieuses et aux grandes prédications dans ses chapelles de Saint-Germain, de Fontainebleau, de Versailles. Le cardinal de Bouillon tendait plutôt à augmenter ses prérogatives qu'à les restreindre. Il est donc logique de croire qu'il fut un des auditeurs les plus réguliers de Bourdaloue à la cour. L'un officiait, l'autre prêchait. Leurs deux carrières étaient liées et comme parallèles.

Dès cette première station quadragésimale de 1672, le Grand aumônier avait pu entendre le prédicateur jésuite qui deux ans auparavant avait été appelé pour l'avent aux Tuileries, prêcher le carême à Versailles et la semaine sainte à Saint-Germain, devant la cour. « Le 17, Feste de la Resurrection, lit-on dans l'Ordinaire de la *Gazette* du 23 avril, la Reyne assista avec le Roy et Monseigneur le Dauphin à la grand'-Messe célébrée dans la Chapelle du Chasteau par le Cardinal de Bouillon. L'après-dinée, Leurs Majestez entendirent, au mesme lieu, la Predication du Père Bourdalouë qui s'en acquita avec beaucoup de succez; puis Vespres chantées par la Musique, où le cardinal de Boüillon officia ². »

Nous n'avons pas eu la patience et nous laissons à d'autres de dépouiller exactement la *Gazette* ou le *Mercure*, pour y relever toutes les présences du cardinal au pied de la chaire de Bourdaloue. Les séjours à Rome, puis son exil, purent seuls l'empêcher de suivre exactement durant près de trente années les prédications qui, ainsi que l'orateur lui-même l'écrivait à Pontchartrain en 1695, revenaient périodiquement tous les deux ans ³.

1. *Mémoires*, loc. cit.

2. *Gazette*, 1672, p. 395. Nous avons supprimé les détails.

3. « Il y a uint six ans passés que j'ai l'honneur de seruir Sa Majesté dans mon ministere, preschant alternatiuement dans sa chapelle d'une année à l'autre. » Bourdaloue à Pontchartrain, 10 février [1695]. *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants*, p. 130.

De là leur estime réciproque.

Le cardinal avait été nécessairement mis en rapport d'autre part avec les jésuites du collège de Clermont, bientôt Louis-le-Grand (1682). En sa qualité de Grand aumônier il n'avait pas seulement la direction de la chapelle royale et de tout ce qui concernait la religion à la cour, il conservait encore, outre des droits récemment restreints par Louis XIV (1671) sur quelques maisons hospitalières¹ et certains collèges, la disposition d'une partie des bourses au collège de Clermont².

Si son titre officiel lui faisait un devoir d'exercer son intendance sur les boursiers de l'établissement, il avait de plus une raison toute personnelle de suivre les progrès de deux élèves de la première qualité : le jeune Louis de La Tour d'Auvergne, prince de Turenne, et le chevalier de Lorraine étaient ses propres neveux.

Louis de La Tour, fils aîné du duc Godefroy-Maurice de Bouillon, grand chambellan, frère du cardinal, et de Marie-Anne Mancini, une des fameuses nièces de Mazarin, la protectrice de La Fontaine et « la reine de Paris » comme l'appelait Saint-Simon³, fit de brillantes études. Il avait été spécialement confié à l'un des préfets ou surveillants de chambrée, le P. Honoré Gaillard⁴.

1. Sur ce rôle du grand aumônier de France, voir Léon Le Grand, *les Quinze-Vingts*, et, dans la *Revue des Questions historiques* du 1^{er} janv. 1898, *les Maisons-Dieu, leur régime intérieur au moyen âge*.

2. Oroux, II, 499, et Chéruel, *Dictionnaire des institutions*, édit., 1884, II, 888.

3. Amédée Renée, *les Nièces de Mazarin*, 2^e édit., p. 388.

4. Le P. Honoré Gaillard né à Aix en Provence, le 9 nov. (?) 1641, entré au noviciat d'Avignon, le 5 novembre 1656, professa d'abord la grammaire, les humanités et la rhétorique dans les collèges de Vienne, d'Aix et de Lyon. En 1669, il arrivait à Paris pour y achever sa théologie. En 1672, il devient surveillant au collège de Clermont et garde les mêmes fonctions huit années. Louis de la Tour de Bouillon, prince de Turenne (il est ainsi nommé dans les Catalogues), demeura sous sa direction de 1675 à 1679 ou 1680. En 1680, le père passa à la Maison professe, et l'année suivante il débutait à la cour, où, après Bourdaloue, ce fut le jésuite qui prêcha le plus souvent. Vers la fin de sa vie, il fut recteur de Louis-le-Grand et préposé de la Maison professe.

Cette éducation fut couronnée par une de ses thèses qui au dix-septième siècle étaient plus qu'un événement scolaire.

Le texte avait été rédigé par le P. François Nepveu¹, huit ans professeur de philosophie et écrivain ascétique lu encore aujourd'hui. Les positions qui roulent sur l'ensemble de la philosophie sont au nombre de six pour la logique, six pour l'éthique, dix-huit pour la physique et la cosmologie, trois pour la psychologie et autant pour la métaphysique.

Ces assertions de pure scolastique ne pouvaient briller par l'invention ; il en est tout autrement du programme, vrai chef-d'œuvre de l'art décoratif en ce genre alors si cultivé. Il se compose de seize planches dessinées par Sevin, peintre du cardinal de Bouillon, et gravées par L. Cossin. Autour du texte calligraphié par R. Michault se déploient de riches encadrements représentant les dernières campagnes du roi, en tableaux historiques et en inscriptions, en devises et en emblèmes. Mais qui donc parmi les membres les plus en vue de la Compagnie de Jésus n'y avait pas collaboré ? « Je fis quelques-unes de ces devises », a dit le P. Menestrier². C'est trop peu dire. Il aurait pu rappeler que, quatre ans plus tôt, il n'avait pas composé moins de deux décorations funèbres, pour les obsèques du maréchal de Turenne grand-oncle du jeune prince, l'une à Notre-Dame de Paris, l'autre à l'église

En donnant le jubilé à Pontoise, à l'âge de quatre-vingt-six ans, il fit une chute et revint mourir à Paris, le 11 juin 1727. — Sur le P. Gaillard, voir : Sommervogel, III, 1103 *sqq.*, qui donne la bibliographie complète de ses ouvrages précédée d'une courte notice biographique ; — Luras, *Bourdaloue*, II, 565 et *passim* ; — Hurel, *les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, 2^e édit., 1872. In-12, t. II, ch. iv, p. 157 *sqq.* et *passim*.

1. Sommervogel, V, 1625, n^o 1.

2. Menestrier, *la Science et l'art des devises dressez sur de nouvelles regles, avec six cens devises sur les principaux évenemens de la vie du Roy*, etc. Paris, 1686. In-8, p. 138. — Mais dans un autre de ses innombrables ouvrages, *la Philosophie des Images, composée d'un ample Recueil de Devises*, etc. Paris, 1682, p. 116, il avait dit plus expressément : « Je donnay la pensée de ce dessein et j'en fis vingt-trois Devises... Le sieur Sevin... en inventa les ornemens et la disposition. » Voir encore Sommervogel, V, 919, n^o 69.

de Saint-Ouen (9 sept. et 15 déc. 1675). Il avait même prononcé son oraison funèbre, à Rouen, dans l'abbaye de Saint-Ouen, dont le cardinal de Bouillon était abbé¹.

Au P. Charles de La Rue, étaient dus les emblèmes, les inscriptions, six ou sept devises (deux ou trois auteurs différents ayant fait les autres) et surtout la dédicace au roi qui se lit en regard du magnifique frontispice orné du portrait de Louis XIV, en ce lendemain de la paix de Nimègue et à la veille d'être proclamé Louis le Grand. *Ludovico magno thèses ex universa philosophia dicat et consecrat Ludovicus a Turre-Aruerniæ, princeps Turennius. Propugnabit in aula colleg. Claromontani societ. Iesv. die [13^a] Avgsti. Anno MDCLXXIX.* Pour le moment contentons-nous de retenir ce nom du père de La Rue.

La soutenance fut brillante, s'il faut en croire le P. Gaillard². Quatorze ans plus tard, le jésuite en rendait le public témoignage en de tristes circonstances. Quel revirement de la fortune et quel changement de décor ! Son élève du collège de Clermont, après avoir étonné l'Europe par ses aventures chevaleresques en Hongrie et en Morée, était tombé à Steinkerque, mortellement frappé. Le 12 octobre 1693, le P. Gaillard, devenu l'un des orateurs les plus goûtés de la cour³, prononçait l'oraison funèbre du petit-neveu de Tu-

1. Sommervogel, V, 919, nos 66 et 67.

2. Nous eussions préféré un témoignage plus indépendant; mais nous n'avons rien rencontré dans les correspondances de Chantilly. Le P. Bergier était alors à Dijon avec le duc d'Enghien, Henri-Jules de Bourbon. Quant à Louis de Bourbon, le petit-fils de Condé, comme il n'avait aucun prix à espérer, il quittait Paris avant la tragédie de *Cyrus* par le P. de La Rue qui fut représentée le 17 août, et peut-être même avant les thèses du prince de Turenne (13 août). La parenté des Bouillon et des Condé était d'ailleurs fort éloignée, leur ancêtre commun étant le connétable Anne de Montmorency (1493-1567). — Voir notre ouvrage *Trois Éducatons princières au XVII^e siècle*, 1896. In-8, p. 251. — Reyssié, *Tableau généalogique I.* — Rien dans la *Gazette*.

3. Il est avec Mascaron, La Rue et Bourdaloue l'un des quatre orateurs le plus souvent rappelés dans la chaire royale (Hurel, I, LV1); mais eut-il une véritable vogue? La question a été controversée. L'abbé Hurel révoque en doute l'opinion de Vuillart qui a prétendu que le P. Gaillard, à Saint-Jacques-la-Boucherie, eut grand-peine à recruter un auditoire. Il est certain qu'il y

renne, dans cette abbaye de Cluny que le cardinal de Bouillon transformait en un monument à la gloire des La Tour d'Auvergne.

Il existe toute une littérature de ces hommages rendus par les maîtres à leurs élèves, prématurément emportés, au petit Foucquet, à Alphonse Mancini, au prince de Conti. En est-il un plus touchant que ce discours où l'ancien professeur se fait l'écho des cris de douleur de saint Ambroise pleurant sur le trépas de l'empereur Valentinien ?

Je pleure comme luy un jeune Prince, qui sans pouvoir estre comparé du costé de la naissance et de la dignité à celui dont saint Ambroise faisoit l'éloge, auroit de quoy soutenir la comparaison que je ferois de leurs qualitez personnelles. Comme luy je regrette un Prince que j'avois eu l'honneur d'élever dès son enfance, et dont la perte m'a causé d'autant plus de tristesse, que son education m'avoit donné plus de joye. *Ego te suscepi parvulum* ¹.

Commentant un texte des psaumes sur le néant de la vie humaine, il montre tour à tour les triomphes et les défaites de son héros, vaincu finalement par le trépas. Mais il aime à s'échapper de ces considérations banales pour revenir aux

avait une sensible différence entre le nombre de ses auditeurs et la *presse* à étouffer des sermons de Bourdaloue. En voici un témoignage inédit. Le 6 février 1685, le jésuite Alleaume, précepteur du duc de Bourbon, écrit à Condé : « Je lui ai demandé tantôt (à Mgr le Duc) comment il avait trouvé vendredi le sermon du P. Gaillard. Il m'a répondu que M. de Chapuiseau, l'exempt, aimait beaucoup mieux qu'il prêchât que le P. Bourdalouë, et comme il m'a vu surpris de cette proposition, il m'a dit qu'il avoit *beaucoup moins d'embaras et de peine à placer les gens.* » Alleaume à Condé, Versailles, 6 février [1685]; *Papiers de Condé*, série P, t. IC, fol. 288. — Il est vrai qu'on se fait difficilement idée de la foule qui assiégeait la chaire de Bourdaloue. Dans une lettre inédite de Madeleine de Lamoignon que nous devons à l'obligeance de M. Omont, l'infortunée demoiselle renonce à assister davantage aux prédications du jésuite à Saint-Paul. « Je voy bien que ma santé ne peut soutenir la presse et le grand nombre. Mecredy (*sic*) dernier, je m'y suis trouvé si mal que je n'ause plus m'y engager. » Lamoignon à X***, 5 mars 1683. *Bibl. nat.*, f. fr. Collection Dupuy, t. DCCCCXLV, fol. 101-102.

1. *Oraison funebre de tres-haut et tres-puissant prince Louys de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne. Prononcée le douzieme jour d'octobre 1693, en l'église de l'abbaye de Cluny, où est la sepulture de sa Maison*, par le P. Gaillard de la Compagnie de Jesus, en presence de Mgr le cardinal de Bouillon. Paris, Muguet, 1694. In-4.

souvenirs plus doux et — il l'avoue aussi, plus purs — de son enfance.

Avec le goût de l'époque pour les *portraits* en chaire, Gaillard ne peut moins faire que de retracer en deux ou trois longues pages le caractère d'esprit de l'enfant et du jeune homme; seul il croit pouvoir dépeindre son naturel et le montrer tout entier, tel que l'ont connu « ceux qui dans une liaison plus étroite et dans un commerce plus intime en ont pénétré toute l'excellence ». Enfin il arrive aux fameuses thèses :

C'estoit un esprit élevé, perçant, subtil, dans les sciences, qui *dans la plus grande jeunesse* où les autres ne brillent que par la facilité d'une heureuse mémoire, penetra si avant dans les plus grandes difficultez de la Philosophie et des Mathématiques, et les sceût expliquer avec tant de lumiere et de netteté *dans une auguste assemblée*, qu'il s'y fit admirer des plus sçavans, entre lesquels l'un des plus doctes Prelats du Royaume ¹, s'écria : *qu'il ne pouvoit s'empêcher de regreter qu'un si rare genie pour les sciences ne fût pas consacré à l'Eglise, où il auroit paru avec beaucoup d'éclat, tant il luy voyoit de disposition pour les etudes les plus profondes.*

Après ces citations, Saint-Simon est-il croyable quand il prétend que le cardinal de Bouillon « *força* le P. Gaillard, jésuite, fort attaché à eux tous, de faire l'oraison funèbre ² » ? Ignorait-il donc que les jésuites de la Maison professe, dont le P. Gaillard était l'un des membres les plus en vue, avaient solennellement témoigné leur pieuse sympathie à la famille, en recevant dans leur église de la rue Saint-Antoine le cœur du prince de Turenne ? Sur l'urne de marbre blanc une inscription superbe fut gravée, rappelant, en style lapidaire, la glorieuse carrière du héros de Grau, de Neuhausel, de Lépante, de Steinkerque; du nouveau Turenne, *alter Turennius*, qui avait refusé de la seigneurie de Venise le titre de lieutenant général, « pour ne point renoncer à servir la France », comme le disait le P. Gaillard. Le latin est plus expressif

1. Mgr Henry de La Motte-Houdancourt, archevêque d'Auch.

2. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Boislisle, II, 126.

encore : *mavult apud suos obsequi quam apud externos imperare.*

Dans cette urne, arrosée des larmes de l'inconsolable Marie-Anne Mancini, le cœur de la mère viendra reposer un jour auprès du cœur de son fils de prédilection (1714¹).

Mais Louis de la Tour d'Auvergne n'était pas le seul neveu auquel s'intéressât le cardinal et qu'il eût fait élever par la Compagnie de Jésus. Une des sœurs du prélat, Élisabeth de La Tour de Bouillon, morte le 23 octobre 1680², avait épousé, le 15 mai 1656³, Charles de Lorraine, troisième du nom, prince d'Harcourt, puis duc d'Elbeuf, pair de France, gouverneur de Picardie et de Montreuil et qui devint chef de la Maison de Lorraine en France. De ce mariage était sortie toute une nouvelle lignée, dont un chevalier de Lorraine auquel furent donnés pour précepteurs le P. Bertet, que nous connaissons déjà, et un autre jésuite, le futur théologien du cardinal dans la controverse du Quietisme, le P. Joseph Charonnier⁴.

1. Nous reproduisons les deux épitaphes dans l'Appendice E.

2. *Gazette*, 1680. Ordinaire du 26 octobre.

3. Et non le 20, date de La Chesnaye-Desbois (XII, 423), si l'on s'en rapporte du moins au contrat de mariage inséré par Baluze parmi les preuves de sa grande *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, justifiée par Chartes, Titres, Histoires anciennes et autres preuves authentiques*. Paris, Dezallier, 1708, t. II, p. 825-826. Loret, dans sa *Gazette rimée* du samedi 20 mai, rapporte également au lundi 15 la lecture du contrat ainsi que les fiançailles (?) célébrées par le cardinal Antoine Barberini, grand aumônier de France : « Vers le soir de ce mesme jour, — Monseigneur le Prince d'Harcourt, — Prince du beau sang d'Austrazie, — Qui, jadis, régna dans l'Azie, — Dans le Louvre Palais du Roy, — Engageant son cœur et sa foy, — Fiança l'illustre pucelle, — Que vulgèrement l'on appelle — Mademoiselle de Bouillon. » *Muze historique*, édit. Livet, II, 194, vers 75-114.

4. Joseph-Gaspar Charonnier (et non Charronnier), né le 20 mars 1641, à Sisteron, entré dans la Compagnie, le 28 septembre 1656, de la province de Lyon, fut envoyé à Paris, comme les PP. Bertet et Gaillard. Il y était le 15 août 1674, date de sa profession, et il séjourna tantôt dans cette ville, tantôt à Rome, à la suite du chevalier de Lorraine. Il fut huit années recteur, à Lyon, du petit collège de Marie-Auxiliatrice et de la maison de Saint-Joseph, et il y mourut le 19 mai 1719. Voir la bibliographie de ses œuvres, parues la plupart à Rome ou à Lyon, dans *Sommervogel* II, 1083-1085. — Sur son rôle dans l'affaire du Quietisme, v. notamment l'abbé Verlaque IV, 734-735 et *passim*.

A PARIS ce 28 Decembre
1703

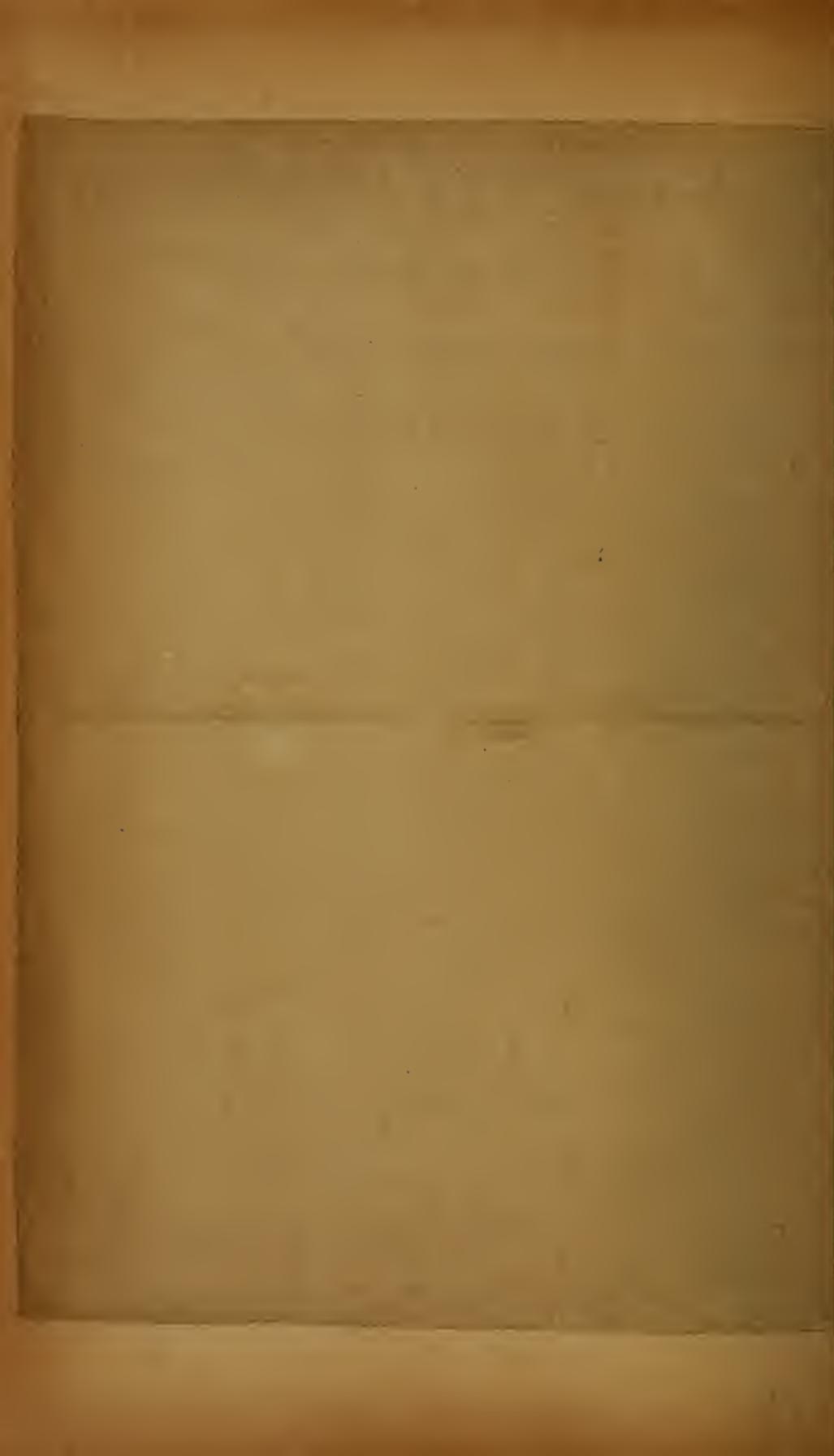
Suivant les ordres de vostre Altesse
Eminentissime, j'ai vendû cy may propre
paquet de lettres, quelle m'a fait l'honneur de
m'adresser a' ma tres honorée sœur Marie -

veillez de vos devoirs - je proteste, Monseigneur, de la confiance
dans votre Adresse n'a gonflé, pour lui souffrir par avance -
une année telle, que moy cela me l'a fait concevoir. Les comptes
font dans ce seul mot et se me flâte que sans méphitiques dommages,
elle m'entend par Roy.) mon unique contentant, et d'appréhender que
malgré toutes les hauteurs, la fanté qui nous est présentée ne l'ait
pas de succès. car pas la ma confiance de Dieu me fait toujours
espérer de voir même bientôt mes ~~so~~ souhaits accomplis; mais ne se
peut-il auany jour, que ce ne le demande à Dieu, comme La Gode du
mande qui serein La plus capable de me combler de joie, jusqu'à me
faire dire, Nunc dimittis. Cependant, Monseigneur, ce fuy avec un
profond respect de votre Adresse. En vérité
Le vrel humble et loyal
serviteur

Barrada Louis M.

Je n'ay, et n'ay la réponse, quelle m'envoia
sire au Roy. il esuy, Monseigneur, que
ce ne luy ay pas esté tout à fait inutile, et cette
occasion; parcequ'elle a eü besoin d'estre fortifiée,
pour soutenir les autres. D. D. en votre

Altesse, ma
témoignage,
dous i'ay esté
chez oncle
qu'elle a
adieu
vost
si



Il est deux fois question, du chevalier de Lorraine, dans les lettres des PP. Alleaume et du Rosel au grand Condé¹, mais seulement pour la période de la dernière éducation du duc de Bourbon en Versailles. C'est en 1685. Le chevalier fait des visites au prince qu'il a connu au collège de Clermont. Bourdaloue, qui paraissait parfois dans ce collège, avait pu y voir le chevalier, comme il aimait à y rencontrer Mgr le duc; pourtant ce n'était pas sa résidence et ce ne fut pas non plus au neveu du cardinal qu'il eut affaire, là où ailleurs.

Mais durant vingt-cinq années consécutives (1679-1704), il fut le directeur d'une des nièces, Marie-Xavier de Lorraine, fille de la Visitation Sainte-Marie.

Cette religieuse visitandine étant le seul personnage nommé dans la lettre de Bourdaloue au cardinal que nous commentons, il est nécessaire d'entrer sur sa vie dans quelques détails. Plusieurs, inconnus jusqu'ici ou peu connus, offriront en outre l'avantage de mieux éclairer la figure de son éminent directeur.

Une justice à rendre à la maison de Bouillon, c'est que les vocations de femme, aux deux générations qui nous occupent, furent exemplaires et sérieuses. Deux sœurs du cardinal, Émilie-Léonor et Louise-Charlotte², étaient entrées au grand Carmel de Paris. Léonor, on le sait par Bossuet, l'orateur de sa vêtue (8 sept. 1660³), se vouait à cette vie de pénitence qui, suivant le mot de Mme de Longueville, allait être la pénitence « d'une sainte et non pas d'une pécheresse », pour obtenir la conversion au catholicisme de son oncle le maréchal de Turenne; comme au siècle suivant, Madame Louise de

1. Du Rosel à Condé. [Versailles, 16 janv. 1685.] Alleaume au même, 19 janv. *Papiers de Condé*, série P, t. IC, fol. 80 et 107.

2. Nous adoptons de confiance les noms de M. Reyssié. Mais Baluze et Floquet appellent la seconde Hippolyte-Françoise-Romaine ou Marie-Louise-Charlotte-Hippolyte. Lire la touchante histoire de cette vocation dans Floquet, *Études sur Bossuet*, II, 87 sqq.

3. Lebarq, *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, p. 172 et 183.

France, afin de réparer devant Dieu les scandales de Louis XV. Louise-Charlotte fut une des grandes bienfaitrices de l'œuvre des Missions étrangères.

Deux nièces du cardinal, Marie-Éléonore et Marie-Françoise (la future Marie-Xavier) suivirent la même voie que leurs saintes tantes, mais par des sentiers moins rudes. La première fit profession à la Visitation du faubourg Saint-Jacques, le 16 mai 1676; le même jour, la seconde, frappée au spectacle de son aînée se donnant toute à Dieu, faisait vœu d'être religieuse ¹.

Tout, il est vrai, la prédestinait depuis longtemps à ce sacrifice. Dès l'âge de trois ans, les deux sœurs avaient été confiées aux soins de Mme de Lannoy, parente de la première femme du duc d'Elbeuf et supérieure de l'Abbaye-au-Bois. Marie-Éléonore, née le 24 février 1658, s'appelait alors Mlle d'Elbeuf; la deuxième, née le 5 mai 1659, Mlle de Lillebonne; mais, par la suite, toutes deux furent souvent désignées sous le même nom d'Elbeuf.

Mlle de Lillebonne n'avait qu'une dizaine d'années quand les grandes pensionnaires s'avisèrent de lui faire subir une brimade assez innocente qui mit en relief son courage enfantin. Abusant de la crédulité des « petites », elles leur persuadèrent, dit une vieille relation, « que les Mahométans étaient entrés dans Paris, et qu'il ne s'agissait de rien moins que de donner son sang ou de renoncer à Jésus-Christ. Les voyant tout effrayées, elles les conduisirent dans une salle basse et fort obscure où l'une d'elles, habillée en Turc, parut, un sabre à la main, et, s'adressant à Mlle de Lillebonne (c'était le nom de notre petite martyre), lui cria d'une voix menaçante qu'il fallait, sur l'heure, ou renoncer à sa foi, ou donner sa tête à couper. La jeune princesse ayant répondu qu'elle aimait mieux mourir, on lui banda les yeux, et, comme elle n'imaginait pas que ce pût être une feinte, elle s'offrit à Dieu et

1. *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*. Annecy, Burdet, 1868, t. V, mai.

se mit sans s'émouvoir en posture de recevoir le coup, qui ne lui fut point donné, quelqu'un ayant fait cesser le jeu, ainsi qu'il avait été sans doute convenu¹. »

Désormais, elle s'exerce encore au martyre, mais ce n'est qu'au martyre à coups d'épingle de la vie religieuse. De l'Abbaye-au-Bois, les demoiselles d'Elbeuf avaient passé au deuxième monastère de la Visitation à Paris. Là, Marie-Françoise essaie « de détruire sa beauté naturelle ». Il y avait dans ce couvent une institution assez originale et qui sent bien son époque, appelée les *Petites sœurs*. Les *Petites sœurs* ou *Sœurs du petit habit* étaient, disent les documents, des enfants qui « portées à la vie religieuse, ou leurs parents en ayant le désir », étaient admises à la Visitation dès l'âge de dix à douze ans. Dans le *Coutumier et Directoire* de l'Ordre, rédigé en 1624, par sainte Jeanne de Chantal, d'après les instructions laissées par saint François de Sales lui-même, se trouve un article intitulé *Règles de nos chères Petites sœurs*. Ces enfants, y lit-on, doivent « être conduites et stylées ès choses spirituelles fort suavement, selon leur petite portée, par une sœur bien douce et discrète ». Elles doivent aussi porter un costume mi-religieux : « robe noire sans plis, et les manches un peu larges, un voile blanc fort court et une bandelette leur serrant les cheveux ».

Ce voile surtout tentait Marie-Françoise ; mais le duc d'Elbeuf, son père, lui refusa la permission de le porter. Elle se rabattit sur les « vêtements sombres et fort simples » qui constituaient le reste du costume. Encore sa sœur aînée s'était-elle mise contre elle et traitait-elle ses manières de singularités. Bravant ces plaisanteries fraternelles, la *petite sœur* se levait chaque matin avant l'heure, et, tandis que Marie-Éléonore était encore « plongée dans un profond sommeil », elle se retirait au-dessus de leur chambre, dans une sorte de grenier, pour y faire oraison. Ne croirait-on pas lire

1. *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*. Annecy, Burdet, 1868, t. V, mai.

une page de la vie de saint Pierre Fourier, écolier à Pont-à-Mousson, ou de saint Louis de Gonzague à Madrid, ou plutôt de saint Stanislas Kotska, à Vienne, priant pour son frère qui dansait ? Réconfortée par les consolations célestes, instruite par les instructions familières de la maîtresse des *Petites sœurs*, la jeune princesse sortait de ces conférences « avec plus de zèle de souffrir pour Dieu et se priver de tout, que les jeunes personnes de son âge n'en ont d'ordinaire pour se procurer du plaisir ».

Une maladie, un séjour à la Visitation de Chaillot ne furent que des incidents sans conséquence. L'événement capital de sa jeunesse avait été l'impression produite sur elle par l'entrée de son aînée en religion et aussi la guerre déclarée par la famille, pour que la *petite sœur* n'imitât point la grande. Toutes les ambitions de sa parenté, et dans la maison de Bouillon on se piquait de viser très haut, s'étaient tournées vers elle. Les Bouillon se vantaient d'être alliés aux Bourbon-Condé, aux La Trémoille, aux Foix-Candale, aux Ventadour, aux Duras, au prince d'Orange Guillaume de Nassau, aux comtes palatins du Rhin, au roi de Bohême. Une sœur du cardinal, Mauricette-Fébronie, avait épousé Maximilien, frère de l'électeur de Bavière, oncle de la Dauphine. Un de ses frères, Frédéric-Maurice, s'était marié avec une Hohenzollern. Enfin les princes lorrains étaient alliés à plusieurs familles souveraines. Il ne fut question pour Marie-Françoise de rien moins que du duc d'York, frère du roi d'Angleterre Charles II et roi d'Angleterre après lui en 1685, sous le nom de Jacques II.

Devant la résistance de sa nièce, le cardinal de Bouillon songea, faute d'un trône, à lui procurer une abbaye. Lui-même en possédait toute une liste et des plus riches. Dès 1661, le maréchal de Turenne sollicitait pour lui Saint-Amand, et Louis XIV répondait qu'en cas de vacance de l'abbaye « il la lui donneroit de bon cœur, et qu'il seroit fort aise qu'il

puisse s'en accommoder¹ ». Le cardinal ne s'accommodait point pour si peu : il eut bientôt Saint-Martin de Pontoise, Saint-Ouen de Rouen², Saint-Waast d'Arras, Vigogne, Saint-Pierre de Beaujeu, Tournus et enfin Cluny³. Ce qui ne le fit point d'ailleurs renoncer à l'espoir de Saint-Amand. Il ne l'obtint qu'en 1710⁴ ! Ces biens d'Église lui rapportaient d'après ses propres calculs, Saint-Ouen, Saint-Waast et Cluny, chaque abbaye : cent vingt mille livres ; Tournus, Vigogne et Saint-Martin, les trois réunies : cent vingt mille. Total : quatre cent quatre-vingt mille livres de revenu annuel⁵. Et il se plaignait d'avoir des dettes. Il est vrai, qu'en trois mois il dépensa à Rome, pour cent mille écus de frais de représentation et qu'auprès de ses abbayes il élevait des hôpitaux.

Qu'on juge si les refus de sa nièce l'étonnaient. Il la força à se présenter, puisqu'elle « ne voulait pas entendre parler d'abbayes », au couvent de l'Assomption dont il était supérieur en sa qualité de Grand aumônier de France. Ici encore Marie-Françoise entrevit des grandeurs terrestres. Elle déclara à la supérieure qu'elle ne se fixerait jamais dans sa communauté, et elle fit si bien qu'on la laissa libre enfin d'entrer au troisième monastère de la Visitation à Paris, celui du faubourg Saint-Germain, rue du Bac⁶.

Elle y fut conduite par S. A. R. Mme de Guise, née Élisabeth d'Orléans, fille de Gaston d'Orléans et de Marguerite

1. Turenne à Bouillon [1661]. *Catalogue d'autographes*. (Charavay, 1^{er} déc. 1877.)

2. Cette abbaye avait mis dès 1668, le futur cardinal en rapport avec les jésuites, à l'occasion du prieuré de Gasny et de leur collège de Rouen. Voir aux Archives de la Seine-Inférieure (D 210) la pièce suivante : *Transaction entre Mgr Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, duc d'Albret, abbé de S. Philbert de Tournus et de Saint-Ouen de Rouen, et Pierre Boyer S. J., procureur de la province de Lyon, fondé de procuration du recteur Adrien Jourdan*. (Communication du P. Griselle.)

3. Reyssié, 42.

4. *Ibid.*, 233.

5. Paris, 6 juin 1706. Arch. nat., R² 65, cahier V. M. Reyssié reste donc bien au-dessous du chiffre exact dans ses estimations (p. 141, note 3.)

6. Aujourd'hui passage de la Visitation, rue Saint-Simon.

de Lorraine, une des veuves du siècle les plus adonnées aux œuvres de charité et de piété¹.

A sa prise d'habit, la reine Marie-Thérèse lui donna le voile en présence de toute la cour, et, ce qui nous importe davantage, ce fut Bourdaloue qui prêcha.

Ce sermon de vêtue, encore inédit, n'a été signalé qu'en 1886 par Mgr Blampignon². Depuis il continue de dormir dans le recueil Phéliepeaux, sans que personne ait songé à l'éditer ou même à en faire l'historique. Il présente cependant un vif intérêt. C'est du meilleur Bourdaloue, moins certains défauts. Texte tiré des *Proverbes* (ch. III) dans l'éloge de la femme forte : *Fortitudo et decor indumentum ejus*. D'où cette division simple et naturelle : l'habit que vous allez recevoir est : 1° un habit de *force* ; 2° un habit de *gloire*.

1. Sur cette vertueuse princesse, voir la notice de M. l'abbé J. Rombault, *Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon* (1646-1696). Alençon, 1893. In-8; — Picot, *Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVII^e siècle*. Paris, 1824. In-8, II, 175 et 255. — Le P. Luras qui la mentionne simplement (II, 242) parmi les dames de charité les plus illustres, donne ailleurs (I, 237) ce détail plus précis mais unique : « La duchesse de Guise était une femme d'une grande piété, et très dévouée aux œuvres des PP. Jésuites de la rue Saint-Antoine. » Il en aurait certainement dit davantage et le nom de Bourdaloue serait venu ici sous sa plume, s'il avait soupçonné les rapports séculaires de la famille du prédicateur avec la maison de Guise. Cette question intéressante et encore peu connue, vient d'être soulevée par M. E. Tausserat, dans sa monographie si sévèrement documentée : *Vierzon et ses environs. Récits historiques et anecdotiques, d'après des pièces originales*. Bourges, 1897. In-8, p. 407-408. On sait que les Bourdaloue sont une famille d'origine vierzonnaise. Les Guise, étant seigneurs de la ville, les prirent à leur service. M. Tausserat prépare actuellement une notice spéciale dont nous sommes heureux d'annoncer la prochaine publication. En même temps nous espérons faire paraître la correspondance de Pierre de Bourdaloue, *arrière-grand-oncle* du jésuite, avec Charles de Lorraine, duc de Guise, amiral du Levant (1571-1640) dont il était secrétaire. Cette correspondance est conservée à la Bibliothèque nationale (f. fr. 20559). Il existe également à la Bibliothèque de l'Institut (fonds Godefroy, t. CCLXIX, fol. 150-151), une lettre du même personnage, datée de Césy, 6 août 1623, à l'amiral de Guise. Nous la signalons pour détruire une fausse attribution; on l'a supposée à tort écrite par le père du prédicateur. — La duchesse de Guise appela le P. de La Rue à Alençon, pour ramener les protestants par des controverses. Cf. Rombault, p. 18.

2. *Étude*, p. 37 et 39. La référence exacte est celle-ci : Bibl. nat., f. fr., ms. Phéliepeaux, t. III. Le sermon de la « prise d'habit de Mlle d'Elbeuf » occupe les folios 638-656.

J'aurois pu louer cette genereuse fille, dit-il de l'illustre novice, par la ferveur de la piété, par le mepris qu'elle fait de toutes les grandeurs du monde, par la constance qu'elle témoigne en renonçant à tous les avantages que sa haute naissance lui promettoit, par son zele et par mil autre choses qui sont autant de preuves de sa cooperation fidelle aux mouvemens de la grace ; mais puisque ce jour est consacré à la solennité de son habit, je m'arreste à ses qualités, vous faisant voir que c'est un habit de gloire et d'honneur pour la vierge qui le porte¹.

Puis se tournant vers le cardinal :

Il n'appartient qu'à vous, Monseigneur, de faire aujourd'hui l'office de grand prestre, puisque à l'exemple du grand prestre J.-C., vous entrés dans le sanctuaire, non pas pour sacrifier un sang étranger, mais pour y offrir un sang propre, c'est à dire celui de vostre illustre et auguste maison. Voilà ce qui a fait dans la personne du Sauveur le caractère de son sacerdoce, voilà ce qui fait en vous le merite de vostre piété, et dans cette fille celui de son courage.

L'épreuve la plus sensible de Marie-Françoise — en religion sœur *Marie-Xavier*, et c'est ainsi que nous la nommerons désormais — fut la prolongation de son noviciat au delà des limites ordinaires. En principe, il doit s'écouler pour les visitandines un an et un jour entre la prise d'habit et les vœux. La supérieure, mère Marie-Thérèse Foucquet, afin de mieux affermir la novice dans sa vocation, ajouta *quelques mois* aux délais réglementaires. Mais la persévérance de sœur Marie-Xavier fut couronnée.

Le 20 janvier 1680, on lisait dans la *Gazette* :

Le treizieme de ce mois², Marie-Françoise de Lorraine, fille de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, Chef de la Maison de Lorraine en France, fit *profession* dans le couvent des Filles de Sainte-Marie du Fauxbourg S. Germain. La Reine lui donna le Voile noir. Le Cardinal de Buillon (*sic*) son Oncle fit la cérémonie, et l'abbé des Alleurs prescha³.

1. Dans les *Pensées* de Bourdaloue, t. II, p. 168, parmi les considérations intitulées *Habit Religieux, ce qu'il signifie, et à quoi il engage*, on trouve un développement similaire sur l'habit religieux regardé comme un *habit d'honneur*.

2. L'*Année sainte* dit : *la veille des Rois* ; or cette fête devait tomber plus tôt, le samedi 6 janvier et non le samedi 13. En toute hypothèse, la prise d'habit avait dû avoir eu lieu à l'automne de 1678.

3. Sur l'abbé des Alleurs, prédicateur à la cour (avent de 1680), et aumônier de la Dauphine, voir Hurel, II, 77 *sqq.*

La « très honorée sœur Marie-Xavier », comme l'appelle Bourdaloue dans sa lettre, est professe. A partir de ce moment, elle s'adresse au jésuite pour la conduite de son âme. Est-ce par voie de correspondance ? Nous l'ignorons. Mais les occasions ne lui manquèrent pas de revoir et d'entendre le prédicateur de sa prise d'habit. L'on ne sait pas encore assez combien souvent Bourdaloue prêcha en ce troisième monastère de la Visitation. Le P. Luras n'a consacré que quelques lignes à Marie-Xavier, qu'il fait entrer au couvent en 1676 (?), et c'est tout¹. Rien sur ces rénovations de vœux, ces vêtures et ces professions, qui ramenaient périodiquement dans le couvent tantôt Bourdaloue, tantôt le P. Gaillard. Nous laissons à notre tour au futur historien de cette prédication le soin de nous en établir le détail².

Le cardinal de Bouillon ne s'intéressait pas moins à sa « chère nièce ». Il lui envoya de Rome « une belle châsse de 1300 livres, renfermant le corps de saint Fortunat ». Une autre fois, il sollicitait à sa considération et obtenait pour tout l'Ordre une indulgence le jour de la Visitation. En sou-

1. Luras II, 121.

2. Il devra aussi fixer la date du sermon de Bourdaloue et décider s'il fut prononcé pour Marie-Xavier (Mlle de Lillebonne) ou pour sa sœur Marie-Eléonore (Mlle d'Elbeuf). Enfin il y aurait lieu de rechercher quelles furent les relations de divers membres de la maison d'Elbeuf avec la Maison professe de la rue Saint-Antoine, à laquelle appartenait Bourdaloue. Le 12 août 1679 mourait à Paris, âgée de cinquante ans, Marie-Marguerite-Ignace de Lorraine, sœur du duc d'Elbeuf et tante de Marie-Xavier. Elle fut enterrée dans un des caveaux de l'église Saint-Louis des Jésuites, comme déjà Catherine-Henriette, femme de Charles de Lorraine, deuxième duc d'Elbeuf et grand-père de Marie-Xavier. Nous avons dit (p. 35-36) que le cœur du prince de Turenne, tué à Steinkerque, y fut déposé en 1692, et que le cœur de sa mère Marie-Anne-Mancini vint l'y rejoindre en 1714. D'autres membres de la famille de Bouillon furent inhumés au XVIII^e siècle dans la chapelle dite de La Tour d'Auvergne de Bouillon. Tous ces monuments funéraires et la chapelle elle-même, située en face de la chaire, ont disparu à la Révolution ou depuis. Ajoutons que les hôtels de Lorraine, de Bouillon (où demeura Turenne), d'Elbeuf, d'Albret, se pressaient autour de la rue Saint-Antoine. Voir *Gazette* de 1679, p. 384; — Denis de Hansy, *Notice sur la paroisse royale Saint-Paul-Saint-Louis*. Paris, 1842. In-8°, p. 64; — abbé Valentin Dufour, *le Charnier de l'ancien cimetière Saint-Paul*. Paris, 1866. In-8°, p. 31; — Ménorval, *les Jésuites de la rue Saint-Antoine*, p. xix, 17, 329 et 331.

venir d'elle, sans doute, durant ses séjours à Paray-le-Monial il aimait à descendre à la Visitation¹. Au fond, il avait le regret de la voir maîtresse des Petites sœurs et non abbesse. Mais Marie-Xavier, elle, ne regrettait rien de ce qu'elle avait quitté. Quand la reine d'Angleterre, Éléonore d'Este, l'épouse de Jacques II, qui aimait à la visiter, lui disait : « Vous devriez être ce que je suis, et moi ce que vous êtes. — Ah ! madame, répondait la bonne religieuse, j'aime mille fois mieux mon voile que la couronne ; mais je ne vois rien de plus grand et de plus digne d'envie que le sacrifice que vous avez fait si glorieusement à votre religion. » Éléonore avait, en effet, perdu sa couronne fragile ; Marie-Xavier avait choisi la meilleure part, et elle ne lui était point enlevée.

Le cardinal de Bouillon paraît s'être consolé de ses nombreuses absences loin du monastère du faubourg Saint-Germain par une correspondance considérable avec sa nièce, puisqu'il lui envoie par Bourdaloue un « paquet de lettres ». Et quand Bourdaloue, qui faisait si volontiers le commissionnaire auprès du maréchal de Gramont, auprès de Bossuet, auprès de tout le monde, remettait le précieux envoi, il y joignait des exhortations au courage. Marie-Xavier avait « besoin d'estre fortifiée ». D'où lui venait cet état d'abattement ? Le cardinal, son oncle, avait-il eu assez de confiance en elle pour lui révéler le secret de sa disgrâce ? La déchirure de la lettre de Bourdaloue permet de le supposer. Mais alors lui-même était donc dans cette confidence ? — N'anticipons point.

Des rapports de Bourdaloue avec le cardinal durant les années de faveur, nous ne savons rien. Lui qui s'en allait à Basville passer ses vacances avec le P. Rapin, accompagna-t-il ce dernier dans cette villégiature à Saint-Martin de Pontoise qu'il a chantée en si jolis vers ? Nous n'en avons aucun indice. Plus heureux en ce qui concerne Rapin, dès 1671, nous le voyons à Pontoise auprès du cardinal avec le

1. Reyssié, 151, note 3.

P. Bertet, et le P. Oliva se demande, à cette occasion, s'ils ne doivent pas se trouver une partie du temps à la résidence de cette ville, au lieu de ne pas quitter Saint-Martin¹. Nous avons retrouvé à la bibliothèque Saint-Genève l'hommage même que l'auteur des *Jardins*, ravi d'avoir visité ce parc de Pontoise, le plus beau de l'Europe, a-t-on prétendu, adressa au cardinal en hommage de reconnaissance. La pièce est intitulée : *Serenissimo Principi Emmanveli Theodosio a Terre-Arvernix, Bullonio, S. R. E. Cardinali. Solitudinis in quam secessit, commendatio et Sammartinianæ ad Pontisaram ipsius Villæ amœnitas. Hendecasyllabvm*². A la suite du vers

Tecum mahuerim usque rusticari,

Rapin a ajouté celui-ci de sa propre main :

*Tecum vivere, tecum et obire*³.

P. RAPINUS, S. J.

Rapin voyage aussi avec le prince de Turenne, neveu du cardinal : « Je viens de recevoir une lettre de notre ami, le P. Rapin », écrit Madeleine de Scudéry à Bussy-Rabutin, leur commun correspondant. « Il est à Vichy, avec M. de Bouillon⁴. » L'année suivante, il se rend à Château-Thierry « avec Mme la duchesse de Bouillon et M. de Turenne, son fils⁵ ».

Un fait d'un ordre plus grave nous a révélé les sentiments d'estime, et même d'amitié, que Bourdaloue portait au cardinal : la controverse du Quiétisme. Nous savions déjà, par sa lettre à Mme de Maintenon, ce qu'il pensait du *Moyen court* et des fausses méthodes d'oraison. Un fragment de lettre va nous apprendre qu'il ne pensait guère mieux des *Maximes des*

1. Oliva à Bouillon, 21 juillet, 1671. Lettre non envoyée.

2. Bibl. Sainte-Genève (Y 418). Pièce in-4, 2 ff. Non citée dans Sommevogel. Elle a été insérée dans les *Carmina* 1681, p. 184.

3. Le dernier mot est d'une lecture douteuse.

4. Scudéry à Bussy. Paris, 10 juin 1678. *Correspondance de Bussy*, édit. Lalanne, IV, 123.

5. Rapin à Bussy. Paris, 20 juin 1679. *Ibid.*, 390.

Saints, et qu'en tout cas il était désolé de voir le cardinal prendre obstinément à Rome la défense de Fénelon.

Voici ce que la princesse de Montbazou, Louise-Julie de la Tour d'Auvergne, écrivait, le 11 juin 1698, à son oncle le cardinal de Bouillon, alors chargé des affaires de France à Rome, et fort compromis aux yeux de Louis XIV par sa partialité en faveur de Fénelon : « Vos véritables amis sont consternés ; le père Bourdaloue, le père Gaillard, M. de Chaulnes et M. de Caderousse, sont désolés ; ils vous conjurent de dissiper la tempeste à quelque prix que ce soit et de ne pas mettre votre gloire à périr pour sauver le livre de M. de Cambrai¹. »

A défaut de la lettre entière, nous devons préciser le sens de ce passage. Il ne faudrait pas s'imaginer pouvoir lire entre les lignes que Bourdaloue serait heureux de voir le livre de M. de Cambrai échapper à une condamnation ; mais que celle-ci étant inévitable, le cardinal aurait tort de se compromettre pour une cause perdue. Bourdaloue détestait le Quiétisme sincèrement et de cœur. Autrement, parlant, dans ses *Pensées*, de l'amour de Dieu en tant qu'il constitue la méthode d'oraison la plus prompte et la plus efficace, il n'eût pas écrit cette phrase qui coupe court à toute controverse : « Non pas que j'entende ici un amour de Dieu, tel que l'ont conçu *de nos jours* de faux mystiques, justement condamnez et frappez des fondres de l'Église. Leurs principes font horreur, et les conséquences en sont affreuses. » (*Pensées*, I, 507.) Il est bon d'avoir cette déclaration présente en lisant ce fragment de lettre, qui confirme la prudence et la sagesse du prédicateur toujours si orthodoxe de Louis XIV, comme la délicatesse et la sûreté du religieux dans ses relations privées.

Moins heureux que Bourdaloue, Bouillon qui prétendait concilier à la fois ses devoirs comme cardinal, comme ministre du roi et comme ami de Fénelon, sombra dans cette passe difficile ou ne sut pas éviter tous les écueils. « Comme

1. Montbazou à Bouillon. Paris, 11 juin 1698, d'après la *Revue des autographes* de Mme Vve Charavay, oct. 1891, p. 2, n° 21.

cardinal, a-t-il écrit, je pouvais être juge, et je devais être neutre ; comme ministre, je devais être contraire à l'archevêque de Cambrai ; comme ami de ce prélat, je devais entrer dans tout ce qui pouvait contribuer à sa justification. » Et avec ce style de grand seigneur lettré du dix-septième siècle, qui rappelle Retz ou Saint-Simon, La Rochefoucauld ou Fénelon, il ajoute : « Je n'ai jamais oublié pour le roi ce que je devais à Dieu, ni pour mon ami ce que je devais au roi¹. »

Nous touchons à l'énigme de sa disgrâce. Cette question a été étudiée à fond par M. de Boislisle dans un de ces copieux et lucides appendices où il accumule la matière d'un bon volume d'histoire². Nous y renvoyons nos lecteurs. La désobéissance formelle du cardinal aux ordres du roi en 1700, lorsqu'il refusa de quitter Rome, fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Depuis longtemps, Louis XIV lui gardait rancune de ses prétentions nobiliaires exagérées, des folies de son neveu le prince de Turenne. « Le duc et le cardinal de Bouillon ne s'en relevèrent pas », écrit le duc d'Aumale, au sujet de la correspondance des jeunes princes, injurieuse au roi et saisie³.

En 1703, l'année où Bourdaloue lui écrit, le cardinal, exilé dans ses abbayes de Bourgogne, cherche à rentrer en grâce ; il partage sa vie entre les œuvres de bienfaisance, les exercices de piété, les devoirs de l'hospitalité et même les intrigues. C'est ce que Saint-Simon appelle son « exil de Cluny ». Le souvenir fidèle que lui garda Bourdaloue est un honneur éternel pour lui. La lettre du vieux religieux déjà guetté par la mort et envoyant au cardinal disgracié son « compliment chrétien pour le commencement de l'année »,

1. Verlaque, p. 700.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, édit., Boislisle, t. VII, Appendice VIII, pages 480-515.

3. Aumale, *Histoire des princes de Condé*, VII, 747.

comme on disait alors, nous prouve que ce prélat était digne d'inspirer de profondes et durables amitiés.

Bourdaloue croyait sans doute à son innocence, puisqu'il eût chanté son *Nunc dimittis*, s'il lui eût été donné de voir l'exilé rendu à la cour et à ses amis.

XXXI

BOURDALOUE AU CARDINAL DE BOUILLON

(Lettre inédite.)

A Paris ce 28 decembre [1703].

Suiuant les ordres de Vostre Altesse Eminentissime, j'ai rendu en main propre le paquet de lettres, qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser à ma tres honorée sœur Marie-Xauier, et uoici sa réponce, qu'elle m'enuoia hier au soir. Il est urai, Monseigneur, que ie ne lui ai pas esté tout à fait inutile en cette occasion; parcequ'elle a eù besoin d'éstre fortifiée, pour soustenir les ¹.....
Vostre

Altesse, ma.....

témoignage q.....

dont i'ai esté.....

cher oncle.....

qu'elle a.....

adjout.....

Vost.....

ni.....

regles ² de son deuoir. Je profite, Monseigneur, de la commission dont Vostre Altesse m'a honoré, pour lui souhaitter par auance une année telle, *que mon zele me l'a fait conceuoir* ³ (je comprends tout dans ce seul mot, et ie me flatte que sans m'expliquer dauantage, elle m'entend fort bien). Mon unique consolation ⁴, est d'ap-

1. Cette déchirure paraît intentionnelle. Il y a une lettre semblablement lacérée dans un autre volume. Elle est de l'abbé d'Amfreville (R² 65).

2. A partir de ce mot « règles », les lignes sont tracées dans le sens vertical au verso du premier feuillet. Cette disposition de la lettre se retrouve plus ou moins dans une autre, celle au duc de Charost. Elle est un indice de la célérité avec laquelle Bourdaloue écrivait.

3. Bourdaloue a souligné lui-même ces mots.

4. Ces trois mots, étant en caractères plus grands et plus réguliers, ont l'avantage de nous offrir un type moins cursif de l'écriture de Bourdaloue.

prendre que malgré toutes ses trauerses, sa santé qui nous est pretieuse ne laisse pas de subsister. Car par la ma confiance en dieu me fait tousiours esperer de uoir meme bientost mes ☩☩ (*sic*) souhaits accomplis; aussi ne se passetil aucun iour, que ie ne le demande à dieu, cõme la chose du monde qui seroit la plus capable de me combler de joie, jusqu'à me faire dire, Nunc dimittis. Cependant, Monseigneur, ie suis avec un profond respect,

De Vostre Altesse Eminentissime
le tres humble et tres obeissant
seruiteur

BOURDALOUË, S. J.¹.

Cette lettre de Bourdaloue est la dernière, à notre connaissance, qu'il ait écrite avant sa mort. Il fut rappelé à Dieu, moins de six mois plus tard (13 mai 1704).

Ce fut le P. de La Rue qui annonça, mais sans doute après le P. Martineau², le douloureux événement au cardinal de Bouillon.

A Paris, vendredy 16 de May 1701.

Monseigneur,

Ce n'est point pour apprendre à V. A. la mort du Pere Bourdaloüe, qu'elle scait déjà par le bruit public. Je me flatte mesme qu'elle prend part a nostre extreme douleur, par la connoissance que j'ay de sa sensibilité pour ses vrays amis et pour ses anciens seruiteurs, entre lesquels i'ose dire qu'il tenoit un des premiers rangs. le ne veux parler à V. A. que de l'accablement de vostre chere niece, Mad. de Lislebonne³: qui ne peut se consoler d'une perte que rien ne peut reparer. Vous scaués, Monseigneur, la confiance entiere qu'elle auoit en la conduite de ce pere et le besoin qu'elle a d'une personne de son caractere pour la soutenir⁴. J'ay fait de mon mieux pour contribuer a sa consolation : mais ce qui me donne une peine extreme, c'est qu'elle s'est proposé de me choisir en sa place. A quoy ie ne puis me resoudre, me sentant absolument

1. Arch. nat., *Papiers des princes, Correspondance du cardinal de Bouillon*, t. I (1701-1709). R² 65.

2. La lettre circulaire du P. Martineau, supérieur de la Maison professe où mourut Bourdaloue, fut adressée aux maisons de l'Ordre, le lendemain 14 mai, et sans doute aussi à d'autres destinataires. Nous avons reçu de M. le comte de Riocour un exemplaire original avec hommage d'auteur autographe, envoyé, peu après, à l'abbé Morel, chanoine de Notre-Dame de Paris.

3. La sœur Marie-Xavier.

4. C'est le mot même que Bourdaloue employait naguère dans sa lettre et qui précède la suspension de la phrase.

incapable d'un tel employ qui m'ayant tousiours passé au dessus de ma portée à l'égard de tout le monde, me le paroist cent fois plus à sou egard. Comme il se pourra faire qu'elle en escriue à V. A., je la supplie et la conjure par tout le zele qu'elle a pour le bien de cette chere niece, de me laisser la dessus à ma propre conscience, et de ne me croire pas plus digne d'un tel honneur, que ie ne le suis, et ne me le sens moy mesme.

S'il ne falloit pour cela que de l'application et du trauail, ou mesme, si je l'ose dire, de l'esprit et du bon cœur ; le peu que j'en ay ne seroit pas epargné pour vostre seruice et le sien : mais pour gouuerner les consciences il faut d'autres dispositions et d'autres talens, dont j'auoüe que la plupart me manquent : et nul n'en peut repondre mieux que moy ¹.

Ajouteray-ie, Monseigneur, quelque chose pour Pontoise ². Il n'a fallu que la deruiere lettre de V. A. pour faire consentir les superieurs au batiment d'une nouvelle chapelle ³. Le respect qu'ils ont pour elle a eü tout l'effet que ie pretendois. J'y ay ioint l'original de la lettre que N. P. General ⁴ luy auoit ecrite au suiet de la uente de nostre maison ⁵.

1. Ces sentiments du P. de La Rue, effrayé de la succession de Bourdaloue comme directeur, nous sont confirmés par le P. Léonard de Sainte-Catherine, dans son Journal inédit, à la date du 19 mai 1704. « Le P. de La Rue, écrit-il, a eu bien de la peine de consentir de demeurer à Paris et de prendre dans l'église de Saint-Louis le confessionnal du P. Bourdaloue. Il a fallu que le cardinal de Noailles l'en ait prié, à la sollicitation de plusieurs personnes de la cour et du P. de La Chaize même. On a été étonné de voir les caresses et témoignages d'estime et d'affection témoignés à ce jésuite (le P. de La Rue) par Son Eminence dans deux ou trois conférences eues avec lui, vu que jusqu'à présent, ce cardinal n'était pas trop satisfait de la Société. » (Bibl. nat., fr. 19212.) Sur les bons rapports réciproques du jésuite avec les Noailles, voir la Notice de Marie-Xavier dans l'*Année sainte de la Visitation*, et l'Oraison funèbre du duc Anne-Jules de Noailles, maréchal de France, prononcée par le P. de La Rue le 27 février 1709, et d'abord son Oraison funèbre de Bossuet, p. 35.

2. La première pierre de la nouvelle résidence des jésuites à Pontoise, due au cardinal de Bouillon et au P. de La Rue, avait été posée en 1699. Voir sur cette fondation : *les Jésuites à Pontoise, leur établissement, leur résidence et leur expulsion de cette ville (1593-1762)*, par Henri Le Charpentier. Pontoise, 1880. In-8, p. 21.

3. Cette chapelle, par un goût bien explicable chez le prédicateur de la cour qu'était le P. de La Rue, fut construite sur le plan de celle du château de Versailles. Elle était sous le vocable de la Trinité. Engagée dans le pavillon de droite de la maison d'habitation, elle n'existe plus aujourd'hui. L'espace du chœur est occupé par un escalier. Les autres bâtiments, que je ne souviens avoir visités il y a quelques années, sont bien conservés et s'élèvent devant un jardin en terrasse sur les bords de l'Oise.

4. Le général de la Compagnie était encore le P. Thyrsé Gonzalez, mort le 27 oct. 1705.

5. C'est-à-dire de l'ancienne résidence fondée en 1614 par le cardinal de

Par cette lettre que nous m'auiés mise entre les mains, vous étiés, Monseigneur, etabli maître absolu de toutes les affaires de la residence, *tam in mutando situ, quàm in delineando nouo templo nouaque domo constituenda, cæterisque eò pertinentibus exequendis ac perficiendis, in quibus Nostros omnes tuæ jubeo parere voluntati.*

Cela est trop expres et trop precisement au fait pour souffrir aucune interpretation ny aucun delay. Ainsy sans aucun recours a Rome, on s'en est tenu a sa premiere decision, suivant laquelle ie demolis, et rebastis une asses jolie chapelle, dont V. A. aura le plan à la premiere commodité.

Au milieu des demolitions je trauaille a l'oraison funebre de M. l'E. de Meaux¹, dont j'ay été chargé par sa famille². J'auray le plaisir d'y rendre mon tribut a la memoire du grand Turenne, dont jamais on ne s'ennuira d'entendre parler, et touiours on en dira choses nouvelles³.

Joyeuse. Saint-Simon qui ne peut guère rapporter un fait sans l'envenimer contre quelqu'un, dénature ainsi l'histoire de cette reconstruction : « Il (le P. de La Rue) avoit trouvé le moyen de se faire une maison de campagne à Pontoise sous le nom des jésuites, dont la manière d'acquérir et de s'agrandir eût perdu un homme d'une autre robe, et dont il jouissoit avec ses amis, fort souvent ». *Mémoires*, édit. Boislisle, XIII, 10-11. La vérité est qu'il y avait sacrifié sa fortune personnelle, le cardinal n'ayant donné que le fonds de terrain. Cf. Le Charpentier, *op. cit.*, p. 18 sqq.

1. Elle a été imprimée sous ce titre : *Oraison funebre de Messire Jacques-Bénigne Bossuet, evesque de Meaux, precepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumônier de feuë Madame la Dauphine et de Madame la Duchesse de Bourgogne, etc.* Prononcée dans l'Eglise Cathedrale de Meaux, le 23 Juillet 1704, par le P. Delarue de la Compagnie de Jesus. Paris, Benard, 1704. In-4. Le grand évêque de Meaux était mort à Paris, le 12 avril 1704, précédant d'un mois le P. Bourdaloue dans la tombe.

L'abbé Hurel (*Orateurs à la cour de Louis XIV*, II, 184) apprécie ainsi cette oraison funèbre : « Malgré quelques concessions à de hautes influences, elle reste un des titres les plus vrais de cet orateur. » Un bon juge en matière d'éloquence, Fléchier écrivait de Nîmes au P. de La Rue : « Je l'ai reluë avec mon admiration d'autrefois, mais ce me semble, avec une affection nouvelle, comme l'éloge d'un illustre ami. » *Compliment au P. de La Ruë, sur l'oraison funebre de M. de Meaux*, 12 juin 1705, dans les *Lettres choisies de Fléchier*, 1725, II, 27.

2. On trouve un des nombreux témoignages de l'estime que Bossuet professait pour le P. de La Rue, dans C. Henry, *un Erudit, homme du monde, homme d'Eglise et homme de cour. Correspondance de Huet*. Paris, 1879. In-8, p. 65-66. — Voir aussi le Journal du P. Léonard de Sainte-Catherine. — Sur l'admiration du P. de La Rue pour les sermons de Bossuet, Ch. Floquet, III, 328.

3. Il s'agit de la conversion de Turenne. Le passage enthousiaste consacré par l'orateur à cet heureux événement occupe les pages 27-29 : « Un homme,

Permettes moy d'aïouter encore une ligne pour uous témoigner l'épanchement de reconnoissance et de respect ou je vois Mons. de Monthiers⁴ sur les bontés dont uous le comblés ; par la confiance que uous prenes

dit-il, alors au dessus de la fortune, et toute sa vie au dessus de l'intérêt; attaché par le sang et par l'alliance à ce qu'il y avoit de plus grand dans le parti protestant : un sage respecté pour la solidité de son genie et la probité de son cœur : un guerrier renommé par tant de glorieux travaux ; qui ne pouvoit monter plus haut, ni dans la confiance de son Roy, ni dans l'affection de sa patrie, ni dans l'estime des nations étrangères et même ennemies : trouve un interest plus touchant, une gloire encore plus sublime, à chercher son salut par le changement de religion.

« Sur les pas d'un tel guide on n'eut plus de honte à changer. Tous les cœurs furent ébranlez. Il ne fut plus question que de convaincre les esprits : et ce fut l'ouvrage de l'Evêque. »

Mais ici revenait nécessairement la question de la part respective du cardinal de Bouillon et de Bossuet dans cette conversion fameuse. Floquet a pris violemment à partie le P. de La Rue pour avoir donné ici à entendre que Turenne, « après son abjuration seulement, ayant vu l'*Exposition catholique*, s'était réjoui d'y retrouver les raisons qui avaient fait impression sur lui avant qu'il eût pu la connaître ». (*Études*, III, 252.) Et longuement il disserte sur une lettre que le cardinal de Bouillon, alors à Rome, aurait écrite au P. de La Rue (celui-ci la mit, d'après Le Dieu, sous les yeux de la famille Bossuet), demandant « avec instance, que, du moins, on parlât de l'abjuration de son oncle comme ayant eu lieu *avant que le grand homme eût ouï parler de ce livre* ». (III, 251.)

Le mieux, pour terminer cette controverse, serait de retrouver cette lettre du cardinal de Bouillon et d'en publier le texte. En attendant, voici un document contemporain ignoré de Floquet, et qui indique une tout autre attitude de la part du cardinal de Bouillon. Le P. Léonard de Sainte-Catherine s'exprime ainsi dans son Journal inédit, à la date du 12 juillet : « Le P. de La Rue, ayant écrit au cardinal de Bouillon qu'il se proposait, dans l'oraison funèbre de Bossuet, de parler des conférences que Turenne avait eues avec le cardinal, celui-ci répondit que ce qui avait le plus contribué à la conversion de M. le prince de Turenne était la lecture qu'il avait faite de la *Perpétuité de la foi*. »

C'était déjà l'idée du ministre Hugues de Lionne, lequel avait écrit au pape « que cette conversion s'étoit faite par la lecture du livre de M. Arnault contre le ministre Claude ; ce qui ne plût pas au roy, ajoute le P. Rapin, et ce que le maréchal desavoua, ayant pris la résolution de se convertir avant que le livre fût commencé ». (Rapin, *Mémoires*, III, 480.)

La conclusion est que chaque système ayant eu à l'époque ses partisans, il est difficile aujourd'hui de se prononcer. Nous gardons l'opinion adoptée par nous plus haut, que Bossuet *surtout* contribua à la conversion de Turenne.

1. Sur la famille de Monthiers qui fournit huit lieutenants généraux au bailliage de Pontoise, voir l'ouvrage déjà cité de Le Charpentier. Elle donna aussi à la Compagnie de Jésus un religieux qui fut particulièrement lié avec le cardinal de Bouillon. (Arch. nat. R² 65.)

en luy, et les termes dont uous uous servés a son egard dans uos lettres. Je uous assure qu'il n'en est pas indigne.

J'ay l'honneur d'estre, avec un profond respect et un parfait dévouement,

Monseigneur,

de V. A.

le tres humble et tres obeissant seruiteur.

DE LA RUE, S. J. ¹.

Le P. de La Rue accepta finalement de remplacer Bourdaloue auprès de sœur Marie-Xavier.

On lit dans l'*Année sainte* :

Le R. P. Bourdaloue l'ayant dirigée plus de vingt-cinq ans et le R. P. de La Rue plus de douze, c'est-à-dire jusqu'à la cessation du pouvoir des Jésuites dans Paris ², la Reine d'Angleterre ayant appris la persécution qui s'élevait contre eux, et comprenant la peine qu'en éprouverait notre Sœur, lui écrivit ainsi pour la consoler : « Vous ne pouvez douter, ma
« chère Sœur, que je ne prenne beaucoup de part à votre affliction ;
« mais, en même temps, je suis bien édifiée, et je remercie Dieu de la
« grâce qu'il vous fait de la supporter avec tant de vertu et de courage,
« ce qui ne peut venir que de Lui. La nature agirait bien autrement si
« vous l'écoutez ; mais Dieu vous donne la force de vous mettre au-
« dessus de ses sentiments, et vous soutient d'une manière admirable.
« Je sais combien les efforts que vous avez faits et qu'on a faits pour
« vous ont été inutiles. Si j'avais autant de pouvoir et de crédit que j'ai
« de bonne volonté et de désir de vous rendre service, vous seriez bientôt
« contente ; mais cela me ferait trop de plaisir, aussi bien qu'à vous, et
« Dieu nous veut, à ce qu'il paraît, l'une et l'autre dans la souffrance.
« Tâchons de bien profiter de celle qu'il nous envoie ; lui seul peut nous
« en faire la grâce. Demandez-la pour moi, ma chère Sœur, et je la de-
« manderai pour vous, pour qui j'aurai toute ma vie une tendre et pure
« amitié.

« MARIE REINE. »

1. En haut, d'une autre écriture : *Lettre du P. de la Rue du 16^e may 1704 à Mgr. le Cardinal.* (Arch. nat., Papiers des princes, R² 65.)

2. Il y a ici une erreur qui porte soit sur la durée de la direction du P. de La Rue, soit sur le synchronisme établi par l'auteur de la Notice. Les pouvoirs furent retirés aux pères de la Maison professe en août 1711, c'est-à-dire sept ans (et non pas douze) après la mort de Bourdaloue ; puis aux autres maisons de Paris, en juin 1712. Mais il est possible que le P. de La Rue ait joui de pouvoirs exceptionnels jusqu'en 1716.

La reine détronée d'Angleterre disait vrai.

Dieu voulait la sœur Marie-Xavier « dans la souffrance ». Outre la disgrâce du cardinal de Bouillon, elle eut à pleurer de nombreux malheurs domestiques. Un deuil l'éprouva particulièrement ; ce fut la mort de son neveu Théodose de Lorraine, prince d'Elbeuf, pendant la campagne d'Italie, en juin 1705¹. Bourdaloue venait de disparaître ; ce fut Fléchier qui la consola.

Sensible comme je vous connois, Madame, lui écrivait l'évêque de Nîmes, je ne doute pas que vous n'aïez pleuré la mort du jeune Prince, votre neveu, à qui le ciel avoit donné toutes les qualitez aimables et nobles, et sur qui le monde avoit le droit de fonder de grandes esperances². Mais vertueuse comme vous êtes, vous avez rappelé votre cœur à Dieu en adorant ses volonteés et ses jugemens dans cette triste conjoncture, et lui faisant un sacrifice volontaire de votre douleur et de votre perte. Vous avez appris en mourant au monde religieusement à supporter les afflictions que vous causent ceux qui y meurent malheureusement. Je scai que le Seigneur a jetté plusieurs pareilles amertumes sur votre vie au sujet de votre famille ou de vos amis, dont les morts ou les disgraces vous ont sensiblement touchée. Personne ne vous a plaint plus que moi³.....

Marie-Xavier aimait à lire, dans sa vieillesse, les sermons de Bourdaloue et ceux du P. de La Rue. Elle mourut, le 2 mai 1723, assistée par le P. Judde. Le cardinal l'avait précédée dans la tombe le 2 mars 1715, et cette tombe s'était ouverte pour lui à Rome, le refuge de tous les grands exilés. Il avait abrité ses derniers jours au noviciat de Saint-André des Jésuites⁴.

1. Voir Saint-Simon. *Mémoires*, édit. Boislisle, XIII p. 90-91.

2. « Ce fut un grand dommage, dit Saint-Simon de sa mort, par toute l'espérance qu'il donnoit à son âge. » Le jeune prince était né en 1685.

3. *Consolation chrétienne à Madame de l'Islebonne, sur la mort de M. le prince d'Elbeuf son neveu*. Nîmes, 14 juillet, 1705. Fléchier, *Lettres choisies*, 1715, II, 32.

4. Cretineau-Joly, IV, 406. — Voir aussi Le Roy, *France et Rome*, 621.

A UNE PÉCHERESSE CONVERTIE ¹

NOTICE

Quelle était cette pécheresse repentie ? Nous savons seulement par Mme de Pringy, que Bourdaloue en ramena plus d'une au devoir et à la pénitence : « Il (Dieu) lui donnait quelquefois la consolation d'admirer sa miséricorde dans des personnes qui, s'étant rassasiées du monde sans en être dégoûtées, semblaient être confondues avec sa corruption, et ne pouvaient plus s'élever au-dessus d'elles-mêmes ; cependant, tout d'un coup, elles cherchaient le royaume de Dieu et sa justice, et elles faisaient, au milieu du siècle, des œuvres de pénitence qui pouvaient servir de modèle aux solitaires les plus retirés ². »

BOURDALOUE A UNE PÉCHERESSE CONVERTIE

Après vous estre si souvent et si longtemps écartée de vostre devoir ; après avoir fait parler de vous et de vostre conduite dans tout un quartier, toute une ville, tout un païs : (car vous ne le sçavez que trop, et il n'y a point à vous le dissimuler,) vous vous estes enfin reconnuë ; et desormais par une penitence exemplaire, par une vie pieuse et remplie de bonnes œuvres, vous expiez le passé, autant que vous croyez le pouvoir, et taschez de satisfaire à la justice de Dieu. Voilà de quoi l'on ne peut assez benir le ciel, ni assez vous feliciter vous-mesme. Mais j'apprends d'ailleurs qu'en devenant plus reguliere par rapport à vous, vous devenez en

1. Dans les *Pensées*, I, 362-363, sous la rubrique générale *Pensées diverses sur la pénitence*.

2. *Vie de Bourdaloue*, par Mme de Pringy. Paris, Ribou, juillet 1705. In-4.
— D'après la réimpression du P. Luras, II, 583.

mesme-temps d'une rigueur outrée à l'égard du prochain ; qu'au soupçon le plus léger qui vous passe dans l'esprit, vous éclatez sans menagement, et vous traitez sans pitié les personnes qui dépendent de vous ; qu'une ombre dans eux vous fait peur, et que vous prenez tout en mauvaise part. Quoi donc, vous ne pouvez une fois pardonner aux autres la moindre faute ? Hé ! tant de fois il a fallu vous pardonner les plus grands scandales ¹.

1. Bourdaloue songeait-il à la même personne lorsqu'il écrivait : « Depuis que telle femme a levé l'étendart de la dévotion, il semble qu'elle soit devenue impeccable, et que tous les autres soient des pécheurs remplis de défauts. Elle donnera dans un jour cent avis, et dans toute une journée elle n'en voudra pas recevoir un seul ». *Défauts à éviter dans la dévotion*. Voir les *Pensées*, III, 397, § 4.

BOURDALOUE A UN HOMME DU MONDE ¹

Dans le dernier entretien que nous eusmes il y a quelque temps, je me hazardai à vous parler de la méditation ; mais vous en parastes surpris, et vous me répondistes d'un ton assez décisif, que cela ne convenoit gueres à un homme du monde ², surtout à un homme aussi occupé que vous l'estes, et qu'il falloit renvoyer ces sortes d'exercices aux solitaires, aux religieux, à un petit nombre de personnes devotes, qui passent leurs jours dans la retraite. Voilà votre pensée; mais permettez-moi de vous declarer ici plus expressément la mienne, et d'insister tout de nouveau sur la proposition que je vous ai faite.

A vous en croire, une courte méditation chaque jour, n'est point une pratique qui vous soit propre dans votre état : mais pour vous détromper de cette erreur, je vais vous faire quelques questions qui vous sembleront fort étranges, et qui ne seront pas néanmoins hors de propos. Car quand vous me dites : me convient-il de m'adonner à la méditation? je vous dis moi, et je vous demande : vous convient-il de vous sauver? Vous convient-il de conserver votre ame, nette de tout péché capable de la perdre éternellement et de la damner? Vous convient-il, au milieu de tant de pièges, de tant d'écueils où votre condition vous expose par rapport à la conscience, de les découvrir tous et de les bien connoître, pour y prendre garde et pour les éviter? Vous convient-il de sçavoir où vous en estes avec Dieu, ce que vous devez à Dieu, comment vous vous en acquitez devant Dieu ; si, dans toute la conduite de votre vie vous agissez selon les principes de l'Evangile et de la Loi de Dieu? Vous convient-il d'apprendre la Religion que vous professez, d'en pénétrer les grandes veritez, et de vous en remplir ; de n'oublier jamais les hautes esperances qu'elle vous donne, et les terribles menaces qu'elle vous fait ; de vous prémunir ainsi contre mille occasions, mille tentations, d'au-

1. Dans les *Pensées*, I, 451 sqq, avec ce titre : *Priere mentale ou pratique de la méditation. Son importance à l'égard des gens du monde.*

2. C'est d'après les termes de cette repartie que nous avons qualifié le destinataire de la lettre.

tant plus dangereuses qu'elles sont plus subtiles, et que peut-estre vous ne les remarquez pas ? Tout cela, dis-je, et le reste, vous convient-il dans le monde ? Sans doute, qu'estant chrestien comme vous prétendez l'estre, vous n'hésitez pas à reconnoître qu'il n'est rien de plus important pour vous, ni rien par consequent de plus convenable, que tout ce que je viens de vous marquer. Or tout ce que je viens de vous marquer dépend de la méditation ; et par une suite incontestable, rien donc, en quelque estat que vous soyez, ne vous convient mieux que la méditation.

Sans une sérieuse meditation sur le salut, comment travaillerez-vous solidement et efficacement à une affaire, où les illusions sont si frequentes et les égaremens si communs ? Comment vous maintiendrez-vous dans l'innocence chrestienne, si vous n'avez la crainte du peché dans le cœur ; et comment vous imprimerez-vous dans l'ame cette crainte du peché, si vous ne vous appliquez souvent à considerer les puissants motifs qui vous en doivent inspirer de l'horreur ? Comment, assailli de tant de passions également impetueuses et artificieuses, les réprimerez-vous et appercevrez-vous leurs déguisemens et leurs surprises, si par d'utiles retours sur vous-mesme, vous ne vous étudiez à démesler tous vos sentimens, et à rectifier toutes vos intentions ? Le moyen que dans l'embarras et dans la diversité d'occupations qui vous répandent au dehors, vous ayez toujours présente la vûe de vos devoirs, et que dans vos délibérations, dans vos resolutions vous ne vous écartiez jamais des voyes de la justice ou de la charité, à moins que vous ne preniez sans cesse la balance du sanctuaire pour peser chaque chose devant Dieu, et pour examiner ce qu'il y a de bon et ce qu'il y a de défectueux ? Le moyen qu'au milieu de tant de précipices dont vous estes environné de toutes parts, n'ouvrant jamais les yeux pour mesurer vos démarches, et vous laissant aller au hazard, vous ne fassiez pas de tristes et de funestes chutes ; que ne repassant jamais dans votre esprit la loi du Seigneur, vous en soiez assez instruit pour la pratiquer fidèlement et pleinement ; que ne vous retraçant jamais le souvenir des grandes veritez de la foi, des jugemens de Dieu, de ses chastimens et de ses misericordes, de vostre fin dernière, d'une souveraine beatitude, d'un enfer, vous puissiez, sans estre appuyé et comme armé de ces considerations, resister aux attaques de vos ennemis invisibles, et repousser leurs traits empoisonnés ? Qu'en sera-t-il donc de vous ? ce qu'il en est d'une multitude . . . fi

nie de mondains, qui manquent de reflexion, vivent dans des ignorances criminelles, commettent des fautes très-grievés, négligent les plus essentielles obligations, portent le nom de chrestien et n'ont presque nulle teinture, nulle idée du christianisme; se font des regles et une morale à leur mode, les suivent sans scrupule, et courent à la perdition avec aussi peu d'inquietude, que s'ils estoient dans le chemin le plus sûr et le plus droit.

En verité l'on ne vous comprend pas vous autres gens du monde; et quoiqu'éclairés d'ailleurs, vous estes, au regard du salut, bien aveugles dans vos raisonnemens. Vous tombez en des contradictions monstrueuses; vous estes les premiers à dire que le salut est une affaire capitale; et vous ne voulez pas vous donner le loisir d'y penser. Vous dites que c'est une affaire difficile et incertaine, et vous ne voulez faire nulle attention aux moyens d'y réüssir et de l'assurer. Vous dites que c'est une affaire indispensable et d'une necessité absoluë, et vous vous croyez dispensez des exercices qu'on y juge les plus propres, et qui peuvent le plus y contribuer. Ainsi de tous les autres points que je pourrois parcourir, où vous supposez dans la spéculation les memes principes que nous, et vous tirez néanmoins dans la pratique des conclusions toutes contraires.

Vous faites plus; et pour ne point sortir du sujet dont il s'agit entre nous, vous vous prévalez contre l'usage de la meditation, de cela mesme qui doit estre pour vous une raison plus pressante et plus particuliere de vous y rendre assidu. Car vous alleguez le bruit, le tumulte, les soins, les engagements, les agitations du monde: tout vostre temps, dites-vous, s'y consume, et à peine pouvez-vous vous reconnoistre. Or voilà justement pourquoi vous avez plus besoin d'une solide meditation: afin que ce tumulte et ce bruit du monde ne vous jette point dans un oubli entier de Dieu, et de ce qui lui est dû; afin que ces soins du monde, comme des épines, n'étouffent point dans vous le bon grain de la parole de Dieu, et qu'ils ne vous détournent point du soin de vostre ame et de sa perfection; afin que ces engagements du monde ne deviennent point pour vous des engagements d'iniquité, et que ce ne soient point des pierres de scandale où vostre vertu se démente; afin que ces agitations du monde ne vous troublent point, et, si j'ose m'exprimer de la sorte, ne vous étourdissent point, jusqu'à vous endurcir le cœur, et à vous oster tout sentiment de pieté: car c'est ce qui arrive communément.

Le dirai-je; et quelle peine aurois-je à le dire, puisque ce n'est

point un paradoxe, mais une vérité certaine et indubitable? Un Solitaire, un Religieux, une personne de piété et séparée du monde, quoique vivant dans le monde, pourroient plus aisément se passer de la méditation; et la preuve en est très-naturelle: parce que dans le silence du désert, dans l'obscurité du cloître, dans le repos d'une vie pieuse et retirée, il y a beaucoup moins d'objets qui les puissent distraire; et qu'après tout, au défaut de la méditation, ils ont bien d'autres observances qui les attachent à Dieu, qui leur en renouvellent à toute heure la pensée, qui, en cent manières différentes, leur remettent devant les yeux les maximes éternelles, et qui par là leur servent de préservatifs contre la dissipation de l'esprit, et tous les relâchements où elle seroit capable de les porter. Mais dans le train de vie où vous estes, et dans la situation où il vous met, si vous rejetez la sainte méthode que je vous prescrite, et si vous refusez de vous y assujettir, que vous restera-t-il pour y suppléer?

Peut-estre est-ce le terme de méditation qui vous choque: car la foiblesse du mondain va quelquefois jusques-là. On est prévenu contre tout ce qui a quelque apparence de vie dévote; et c'est assez d'entendre nommer certaines pratiques, pour en concevoir du dégoût, et pour traiter ceux qui nous les proposent, d'esprits simples et de gens qui ne savent pas le monde. Eh bien, si le nom ne vous plaist pas, laissez-le, j'y consens; mais retenez la chose; il importe peu du reste comment vous l'appellerez. Et ne me dites pas que vous ne savez point méditer, et que vous n'en avez nul usage: car je dis moi au contraire, qu'il n'est rien dont nous ayons plus d'usage que de la méditation, et que sans étude nous savons méditer sur tout. Nous savons méditer sur une affaire temporelle, sur un intérêt de fortune; méditer sur un procès ou à poursuivre, ou à soutenir, ou à décider; méditer sur une entreprise, sur un emploi, sur un parti, sur un établissement, sur un mariage; méditer sur une intrigue politique, sur une négociation, sur un traité, sur un commerce; méditer sur un ouvrage d'esprit, sur un point de doctrine, sur une question, une opinion de l'école; et s'il faut l'ajouter, méditer même sur un crime que nous projettons: c'est-à-dire, que sur tout cela et sur tout le reste, dont le détail seroit infini, nous savons réfléchir, raisonner, chercher des moyens, prendre des précautions, démesurer le bien et le mal, le vrai et le faux, ce qui convient et ce qui ne convient pas, ce qui peut profiter et ce qui peut nuire. C'est-à-dire, que nous savons sur tout cela délibérer, examiner, peser

les raisons, prévoir les obstacles, faire des arrangements, former des résolutions. C'est-à-dire, que nous savons penser à tout cela, en tous lieux, en tous temps, le matin, le soir, le jour, la nuit, et y penser sans ennui, sans distraction, avec l'attention la plus infatigable et la plus constante. Comment n'y aura-t-il que les choses de Dieu et que le salut, à quoi nous ne puissions appliquer nostre esprit, ni arrester nos pensées? Comment sera-ce l'unique sujet, sur quoi la méditation nous devienne, ou nous semble impraticable? En deux mots, *veillez*, suivant l'importante leçon du Sauveur des hommes, *et priez*. Veillez et observez attentivement tous vos pas, pourquoi? parce que vous marchez dans un païs ennemi, et qu'à tout moment vous pouvez estre surpris. Priez et implorez humblement la grace d'en-haut, pourquoi? parce que vous estes foible, et que sans l'assistance divine vous ne pouvez vous défendre. Veillez, et votre vigilance rendra vostre priere plus efficace auprès de Dieu : priez, et vostre priere secondera vostre vigilance par les secours qu'elle vous attirera de la part de Dieu. Or pour l'un et pour l'autre, le mesme Sauveur vous donne encore cet avis, qui est de vous retirer à l'écart, et de rentrer en vous-mesme, examinant devant Dieu toute vostre conduite, vous demandant compte de toutes vos actions, supputant et vos progrès et vos pertes, prenant des mesures pour reparer le passé et pour reformer l'avenir, vous excitant, vous encourageant, vous adressant au Ciel et l'interessant en vostre faveur. Il n'est point question d'y employer beaucoup de temps, mais d'estre exact et regulier à y donner tous les jours quelque temps. Vous sçavez bien le menager, ce temps, et le trouver, dès que vous le voudrez; et vous le voudrez dès que vous comprendrez bien le prix de vostre ame, et combien il vous importe de la sauver.

Mais c'est ce que vous n'avez point encore compris comme il faut; et de ce que vous ne le comprenez pas, voilà pourquoi vous y pensez si peu. Vous pensez à toute autre chose; vous vous occupez de toute autre chose : hé ! ne penserez-vous jamais à vous-mesme ? jamais ne vous occuperez-vous de vous-mesme ? Car ce que j'appelle vous-mesme ce ne sont point ces biens, ces plaisirs, ces honneurs mondains qui passent si vite, et à qui vous estes néanmoins si attentif. Ce ne sont point toutes ces affaires ou domestiques, ou étrangères, qui ne regardent que des interests temporels, et dont vous avez sans cesse la teste remplie. Tout cela n'est point vous-mesme, puisque tout cela peut estre séparé de vous, et qu'indépendamment de tout cela vous pouvez subsister,

et estre ou éternellement heureux, ou éternellement malheureux. Mais vous-mesme, vous dis-je, c'est cette ame immortelle qui fait la plus noble partie de vostre Estre, et que Dieu vous a confiée; cette ame dont la perte seroit pour vous le souverain malheur, quand vous pourriez posséder tout le reste et dont le salut au contraire doit estre votre souveraine beatitude, quand il ne vous resteroit rien d'ailleurs, et que tout vous seroit enlevé. Voilà encore une fois, et à proprement parler, ce que vous estes; et voilà par consequent ce qui demande toutes vos reflexions. Or ces reflexions ne se font que par la méditation, et de là vous jugez avec quelle raison on vous recommande une pratique si salutaire.

BOURDALOUE A UN HOMME DE LA COUR¹

Vous estes étrangement philosophe, et quoique je ne doute en aucune maniere du fonds de votre christianisme, la proposition que vous me fistes il y a quelque temps au sujet de l'humilité, ne m'édifia pas, et me parut, s'il faut vous le dire, bien payenne. Nous parlions de l'ambition, sur-tout de l'ambition des gens de la Cour, qui sacrifient tout à cette passion, dont ils sont possédez, et qui se repaissent toute leur vie d'honneurs et de fausses grandeurs. Je taschois de vous inspirer des sentimens plus modestes, et je vous trouvois un peu trop occupé du desir de vous avancer, et de faire une certaine figure dans le monde. Je ne condamnois pas absolument là-dessus une émulation raisonnable; et vous accordant en apparence quelque chose, pour ne pas vous rebuter d'abord par une morale trop relevée, je m'appliquois à vous amener insensiblement aux principes de la religion, et aux maximes de Jesus-Christ. Mais tout d'un coup vous pristes feu, et dans cette petite saillie dont je n'eus pas de peine à m'apercevoir, il vous échappa de dire d'un air assez vif, et mesme d'un ton assez haut, qu'après-tout l'ambition estoit le caractere des ames nobles; qu'entre les passions c'estoit sans contredit la plus belle, ou du moins, la plus excusable dans un homme de quelque naissance; qu'elle élevoit le cœur, et que dans la vie il falloit un peu d'orgueil, pour sçavoir tenir son rang et se séparer du vulgaire: comme si vous eussiez voulu me faire entendre, que l'humilité, quoique sainte du reste et très-respectable, ne convenoit gueres qu'à des ames étroites, et qu'à des esprits foibles et peu propres aux grandes entreprises. Car j'ai lieu de croire que c'estoit là vostre pensée.

Nous sommes là-dessus, vous et moi, dans des opinions bien différentes, et quand j'examine à fond ce que c'est que la vertu

1. Dans les *Pensées*, I, 584 *sqq.*, sous le titre de *Solide et veritable grandeur de l'Humilité Chrestienne*. C'est d'après les fréquentes allusions du texte que nous avons cru pouvoir déterminer ainsi le correspondant. Reste à découvrir son nom.

d'humilité, en quoi elle consiste, sur quels principes elle est établie, par quelles règles elle se conduit, de quelles foiblesses elle nous guerit, quelle supériorité elle nous donne au-dessus des idées communes, à quoi elle dispose et quelles victoires elle remporte, enfin ce qu'elle nous fait entreprendre, et ce qu'elle nous fait exécuter ; quand, dis-je, j'envisage tout cela, je conclus bien autrement que vous, et je prétends qu'entre les vertus il n'en est point qui marque plus de solidité dans l'esprit, ni plus de fermeté dans l'ame que l'humilité ; que, bien loin de retrecir le cœur, elle l'élargit ; que bien loin d'abattre le courage, elle le rehausse ; que c'est un préservatif contre mille petitesesses, contre mille indignitez ; et mille lachetez qui sont si ordinaires dans l'usage du monde ; que c'est une disposition aux plus grands desseins, et que par une constance inébranlable, elle sçait également les former et les accomplir. Voilà ce que j'appelle une vraie grandeur, et ce qui doit sans doute suffire pour vous détromper de l'erreur où vous semblez estre.

Allons par ordre, s'il vous plaist, et, pour mieux éclaircir le point dont il est question entre nous ¹, expliquons d'abord les termes, et donnons-en une notion juste. Car il est vrai qu'il y a une timidité naturelle qui nous rend doux, dociles, soumis ; qui nous retient dans les rencontres, et nous empesche de nous ingérer dans aucune affaire ; qui nous ferme la bouche et qui nous lie en quelque sorte les mains lorsqu'il conviendrait d'agir, de se déclarer, de se défendre. Ce n'est point là humilité, mais pusillanimité, mais excès de crainte et défiance outrée de soi-mesme, qui n'a pour principe que le tempérament. Souvent mesme sous les dehors d'une humilité apparente, il y a dans cette pusillanimité beaucoup d'orgueil qui s'y mesle, et d'un orgueil pueril. Il faudroit parler dans l'occasion ; mais on se taist sans prononcer une parole, pourquoi ? parce qu'on craint de répondre mal-à-propos, et de s'exposer à la raillerie. Il faudroit prendre une résolution et la soutenir ; mais on se tient oisif et l'on demeure, pourquoi ? parce qu'on a peur de ne pas réussir et d'avoir à essayer la confusion d'un mauvais succès. Il faudroit résister, et maintenir ses prétentions dès qu'elles sont raisonnables ; mais on cede, et l'on ne fait pas la moindre démarche, pourquoi ? par l'apprehension de succomber, et de donner ainsi plus d'avantage à un concurrent. De sorte qu'on est humble ou

1. Cette expression *entre nous* indique assez le caractère privé de cette lettre.

qu'on le paroist, non par vertu, mais par une imperfection de la nature, et quelquefois par une fausse gloire.

Traitez cette espece d'humilité comme il vous plaira, j'y consens, puisque ce n'est point celle dont je prends ici la défense. Sous le nom d'humilité, j'entends une humilité purement Evangélique et toute chrestienne, telle que le Fils de Dieu nous l'a enseignée, et telle que les Saints, après ce divin Maistre, l'ont pratiquée. Je veux dire une humilité qui, par les lumieres de la raison et de la religion, nous découvre nostre néant et le fonds de nostre misere. Qui nous remplit par-là d'un saint mépris de nous-mesmes, et nous fait vivement comprendre que de nous-mesmes nous ne sommes rien, ni ne pouvons rien : par consequent que nous ne devons rien nous attribuer à nous-mesmes, hors le péché ; mais que nous devons tout rapporter à Dieu comme au souverain Auteur, et lui rendre gloire de tout. Qui selon le mesme sentiment et dans la mesme vûë, nous fait regarder avec indifférence toutes les distinctions et tous les honneurs du siecle, parce qu'au travers de leur lustre le plus brillant, nous en découvrons l'illusion et la vanité, et que d'ailleurs nous sçavons qu'ils sont opposés à l'estat de Jesus-Christ dans tout le cours de sa vie mortelle. Qui, sans nous mesurer avec le prochain, nous porte à l'honorer, à tenir volontiers au-dessous de lui le dernier rang, et à rester dans l'oubli, tandis que d'autres sont dans une haute estime et dans la splendeur. Enfin, qui ne comptant jamais sur elle-mesme, compte uniquement sur Dieu, mais avec une confiance d'autant plus ferme et plus assurée, qu'elle a des témoignages plus certains, qu'il prend plaisir à seconder les foibles, et qu'il aime à exercer sa misericorde et sa toute-puissance en faveur des petits. Telle est, dis-je, l'humilité dont je parle, et que je conçois comme une des vertus la plus propre à former de grandes ames et à les perfectionner. Peut-estre serez-vous obligé d'en juger ainsi vous-mesme, si vous voulez peser mûrement la chose, et entrer dans quelques reflexions.

I. Car prenez garde, je vous prie, et remarquez d'abord avec moi, de quoi l'humilité nous délivre ; ce qu'elle corrige dans nous, ou de quoi elle nous préserve. Personne n'ignore et vous ne devez pas l'ignorer, quelles sont les petitesse, pour ne pas dire les bassesses, où l'ambition et l'orgueil nous réduisent. Je ne sçais ce que vous en pensez : mais moi, je ne me figure point d'homme plus petit, ni d'ame plus vile qu'un ambitieux qui se laisse dominer par la passion de s'agrandir, et qui veut par

quelque voye que ce soit, la satisfaire ; ou qu'un orgueilleux qui s'infatuë de ses prétenduës bonnes qualitez, et se laisse posseder d'une envie démesurée d'estre applaudi et vanté dans le monde. Afin de vous en convaincre par vous-mesme, suivez-le en esprit, et comme pas à pas, cet ambitieux, dans la route qu'il s'est tracée, et qu'il se représente comme le chemin de la fortune. Est-il une démarche si humiliante où il ne s'abaisse, dès qu'il croit qu'elle peut le conduire à son terme ; et dans l'esperance de monter, à quoi ne descend-il point ? Est-il une complaisance si servile où il ne s'assujettisse, pour s'insinuer auprès de celui-ci, et pour se concilier les bonnes graces de celui-là ? Est-il hauteurs, dédains, rebuts qu'il n'essuë, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à engager l'un dans ses interests et à se ménager la protection de l'autre ? Que d'assiduitez, que de souplesses, que de flateries, et, si j'ose ainsi m'exprimer, que d'infamies ! Il n'a honte de rien, pourvû qu'il puisse atteindre où il vise et réussir dans ses intrigues : et quelles intrigues ? souvent les plus criminelles et les plus lasches, où sont violées toutes les loix de la bonne foy et de l'honneur ; où sont employés l'artifice, la calomnie, la fraude, la trahison. Il en auroit horreur s'il n'estoit pas livré à la passion qui l'aveugle, et s'il en jugeoit de sens rassis. On en est saisi d'étonnement et indigné, quand malgré les soins extrêmes qu'il apporte à tenir cachez tant de mysteres d'iniquité, on vient à connoistre toutes ses menées, et à percer le voile qui les couvroit. Dites-moi comment vous trouvez là cette noblesse de sentimens d'où naist, à vous en croire, l'ambition ?

Et d'ailleurs faites quelque attention à toute la conduite de l'orgueilleux. Ce n'est pas pour la premiere fois que j'en parle ; et, autant de fois qu'il y a lieu d'en parler, j'en ressens toujours un nouveau mépris. Taschez à découvrir les différentes pensées qu'il roule dans son esprit, ou plustost toutes ses imaginations également frivoles et folles. Examinez quel est le fonds, ou de ses joyes secrettes et de ses vains triomphes, ou de ses peines les plus vives et de ses déplaisirs les plus piquans. Est-il occupé d'autres choses que de lui-mesme, de son merite, de ses talens ? Est-il un avantage si leger dont il ne se prévale, et qui dans son idée ne lui donne sur les autres une prééminence où il n'est pas aisé de parvenir ? Est-il rien de bien fait, si ce n'est pas lui qui l'a fait ? et est-il rien de bien pensé s'il n'est pas selon son sens ? Ajoutez ces témoignages favorables qu'il se rend perpétuellement et hautement à soi-mesme ; ces fades et ennuyeuses

vanteries, dont il fatigue quiconque veut bien l'écouter ; cet amour de la louange, mesme la plus grossiere ; ce goust avec lequel il la reçoit, et ce gré qu'il en sçait, en sorte qu'il suffit de le louer pour obtenir tout de lui : au contraire cette vivacité et cette délicatesse sur un mot qui peut l'offenser, ces agitations où il entre, ces mélancolies où il tombe, ces jalousies, ces amertumes de cœur, ce fiel dont il se ronge ; ces soupçons et ces ombrages qu'il prend d'un signe, d'une œillade, d'une parole jettée au hazard et sans dessein. En vérité qu'est-ce que cela ; et pour omettre cent autres articles, je vous demande si vous comprenez rien de plus mince et de plus étroit, qu'une ame de cette trempe et un esprit disposé de la sorte ?

Or, voilà de quoi l'humilité chrestienne est le correctif le plus efficace et le plus certain. De toutes ces foiblesses, il n'y en a pas une dont elle ne soit exempte, et qu'on puisse lui imputer. Qu'est-ce qu'un chrétien vraiment humble ? c'est un homme sage et réglé dans toutes ses vûës, ou n'en ayant point d'autres que les vûës de Dieu et de son adorable providence. Un homme droit dans toutes ses voïes, et incapable de prendre aucunes mesures hors des loix de la fidelité la plus inviolable et de la plus exacte probité. Un homme desintéressé et religieux dans ses abaissemens volontaires, ennemi de la flatterie et de toute sujettion mercenaire et forcée. Un homme équitable dans ses jugemens ; sans prévention, sans envie ; reconnoissant le merite par tout où il est, et se faisant un devoir de le réverer et de l'exalter mesme à son propre préjudice. Un homme indépendant de tous les respects humains et des vaines opinions du monde, parce qu'il ne cherche point à plaire au monde et qu'il le compte pour rien. De-là, toujours égal, dans l'humiliation comme dans l'élévation, dans le blâme et dans la louange, dans la bonne et la mauvaise réputation : soutenant l'une et l'autre avec une tranquillité inaltérable ; ne se laissant ni éblouir par l'éclat d'une vie agissante et comblée d'éloges, ni contrister par l'obscurité d'une vie abjecte et inconnuë. De-là encore et par la mesme consequence, un homme patient dans les injures ; les pardonnant de cœur ; plustost prest à faire des avances et à prévenir, qu'à exiger de justes satisfactions : du reste plein de retenuë, de modestie, dans ses entretiens, dans toutes ses manieres : ne disant rien de soi, si ce n'est pour se déprimer et pour s'avilir ; honneste, affable, paisible ; ne contestant avec personne, ne voulant jamais l'emporter sur personne : et tout cela par des motifs superieurs et divins, malgré

les revoltes de la nature et son extrême sensibilité. Observez bien tous ces traits, et j'ose me promettre que vous conclurez avec moi qu'un homme de ce caractere doit estre incontestablement reputé pour un grand homme. Mais reprenons.

Un homme sage et réglé dans toutes ses vûes: c'est-à-dire, un homme qui s'en tient précisément à ce qu'il est selon l'ordre du Ciel, et n'aspire point au-delà; qui ne s'abandonne point à une ardeur insensée de croistre, mais se renferme dans les bornes qu'il a plû à Dieu de lui marquer; qui dit comme David : *Seigneur, mon cœur ne s'est point élevé; je ne me suis point évanouï dans mes pensées ni dans mes desirs, et je n'ai point porté mes regards au-dessus de moi*¹. Ce n'est pas qu'il soit tout-à-fait à couvert des atteintes d'une secrette ambition. L'orgueil qui nous est si naturel, veut toujours faire de nouveaux progrès et d'un degré passer à un autre; il y a mesme des temps, des conjonctures, où la tentation est difficile à vaincre. Mais l'humble chrestien sçait la surmonter, et par une sainte violence se rendre maistre d'une passion dont l'empire néanmoins est si étendu. Il est ce que Dieu l'a fait naistre, ce que Dieu veut qu'il soit : cela suffit, et que lui faut-il davantage? Si dans le cours des années la providence l'appelle à quelque chose de plus, il la laisse agir, et attend en paix qu'elle se déclare. Jusques-là nul empressement, nulle inquiétude: point d'autre soin que de vivre selon Dieu dans son estat, et de fournir saintement sa carriere. Dans une telle moderation qu'il y a déjà de force; et pour s'y maintenir, qu'il y a de combats à livrer et de victoires à remporter sur soi-mesme!

Un homme droit dans toutes ses voies. C'est une suite immanquable de la disposition où il est de ne marcher que dans les voies de Dieu, et de ne s'en écarter jamais. Ne voulant rien estre que selon le gré de Dieu, et de lui-mesme ne prétendant à rien autre chose, il n'a pour son avancement propre, ni projets à conduire, ni moyens à imaginer, ni ressorts à faire jouer: d'où il s'ensuit qu'il n'a besoin ni de partis, ni d'industries, ni de surprises. Il suit toujours une mesme ligne, et va toujours son chemin, sans détours et sans déguisemens. D'ailleurs instruit des maximes de l'Evangile qui est la verité mesme, il n'a garde, en quelque rencontre que ce soit, d'avoir recours au mensonge que l'Evangile condamne; et libre de tout désir de se pousser qui pourroit le séduire et le corrompre, il est bien éloigné de mettre en œuvre

1. Ps. 130, I.

de criminelles pratiques dont il voit toute l'imposture et toute la honte.

Un homme religieux et desintéressé dans ses abaissemens volontaires. Car il y a une humilité prétenduë qui n'a de l'humilité que les apparences, il y a de feints abaissemens qui ne consistent qu'en de fausses démonstrations et des dehors trompeurs. Souvent le mondain s'humilie, il s'abaisse : mais pourquoi ? Je l'ai dit et je le répète, c'est pour une fragile esperance, c'est par une flaterie basse, c'est par un vil et sordide esclavage. La Religion inspire au chrestien humble, jusques dans ses soumissions les plus profondes, bien plus de generosité et plus de dignité. Il rend honneur au prochain : il a pour le prochain toute la déference, tous les ménagemens et tous les égards possibles ; il ne refuseroit pas, s'il le falloit, de ramper sur la poussiere et sous les pieds du prochain : mais en cela qu'est-ce qu'il envisage ? est-ce l'homme ? non certes, puisqu'il n'attend ni ne veut rien de l'homme : mais dans l'homme il n'envisage que Dieu.

C'est à Dieu qu'il obéit en obéissant à l'homme : c'est à Dieu qu'il offre son encens, en rendant hommage à l'homme ; c'est devant Dieu qu'il se prosterne en s'inclinant devant l'homme : Dieu est le seul objet de son culte, comme il en doit estre l'unique récompense.

Un homme équitable dans ses jugemens : et voici, j'ose le dire, un des plus nobles efforts de l'humilité. Parceque nous sommes ordinairement préoccupés, soit en nostre faveur par nostre amour-propre, soit contre le prochain par une maligne envie, on ne peut guères compter sur l'équité des jugemens que nous portons, ou de nous-mesmes, ou des autres.

Mais, par une règle toute contraire, parceque l'humble chrestien est dégagé de ces préventions qui nous aveuglent, il est beaucoup plus en estat de juger sainement ; et comme il ne sçait point dissimuler ni trahir la verité qu'il connoist, il parle selon qu'il pense, et communément il pense bien. Si donc il s'agit de lui-mesme, il ne cherche point à se faire valoir au-delà de son prix, et s'il est question du prochain, il lui fait une justice entiere, et, bien loin de vouloir le rabaisser ni obscurcir ses avantages, il est le premier à les publier.

Nous en avons dans l'Évangile un exemple des plus célèbres, et quiconque examinera bien la conduite de Jean-Baptiste à l'égard de Jesus-Christ, y trouvera une bonne foy, et dans cette bonne foy un caractere de grandeur, qu'on ne peut assez admirer. Jean pres-

choit aux peuples la penitence ; toutes les rives du Jourdain retentissoient du bruit de son nom ; on s'assembloit en foule auprès de lui, et il s'estoit fait une nombreuse Ecole, qui le suivoit et recevoit ses enseignemens comme des oracles. Jamais crédit ne fut à un plus haut point. Mais après-tout Jean-Baptiste n'étoit que le précurseur du Messie, et il n'avoit esté envoyé qu'en cette qualité. Aussi est-ce à cette qualité seule que se borne toute l'idée qu'il a de lui-mesme, et qu'il en donne à ces députez qui, de la part de la Synagogue viennent l'interroger pour sçavoir qui il est ? *Estes-vous le Christ ?* lui demandent-ils ; *estes-vous Elie ? estes-vous Prophete ?* Que l'occasion étoit délicate pour un homme qui eust été moins humble ! Mais à ces demandes il répond simplement et sans hésiter, qu'il n'est ni le Christ, ni Elie, ni Prophete. *Qui estes-vous donc ?* répliquent ces Envoyez : *Je suis,* leur dit-il, *la voix de celui qui crie dans le desert, préparez le chemin au Seigneur* ² : voilà tout ce que je puis vous apprendre de moi.

Ce n'est point encore assez : mais la mesme équité qui le fait juger si modestement de lui-mesme, lui fait rendre à Jesus-Christ, en cette rencontre et en toutes les autres, le plus juste et le plus glorieux témoignage. Il annonce aux Députez de Jerusalem la venuë de ce Messie : *Il est au milieu de vous ; mais vous ne le connoissez point. C'est lui qui doit venir après moi, qui est avant moi, et dont je ne suis pas digne de délier les souliers* ³. Il s'écrie en le voyant , et l'appelle le Sauveur des hommes : *Voilà l'Agneau de Dieu ; voilà celui qui efface les péchez du monde.* Il fait plus : quand ses disciples, s'apercevant que l'Ecole de leur maistre commençoit à décheoir, et que celle de Jesus-Christ s'establissoit de jour en jour et s'accréditoit, témoignent là-dessus quelque jalousie, il leur déclare que desormais ils doivent s'attacher à ce nouveau maistre ; il les lui envoie : car *c'est à lui de croistre, conclut-il, et à moi de diminuer* ⁴. Qu'on me dise s'il est rien de plus grand qu'un tel procédé, et si ce n'est pas ainsi que pensent les plus solides esprits, et les cœurs les mieux placez ?

De tout cela il est aisé de comprendre, comment un chrestien humble est indépendant de tous les respects humains, et des vaines opinions du monde, dès-là qu'il ne se soucie ni de l'estime du monde, ni de sa faveur, et qu'il peut dire comme l'Apostre :

1. *Joan.* 1. 21.

2. 23.

3. *Ibid.* 26.

4. *Joan.* 3. 30.

*Pour moi, il m'importe peu que vous me jugiez, vous ou quelque autre homme que ce soit; je n'ai qu'un juge, à proprement parler, et ce juge c'est Dieu*¹. Comment il garde toujours la mesme égalité d'ame, et la mesme paix au milieu de toutes les vicissitudes où il est exposé, puisque ni l'une ni l'autre fortune ne fait impression sur lui. Comment il endure les plus mauvais traitemens avec une patience à l'épreuve de tout; parce qu'il n'y a point d'outrages dont il ne se croie digne, et que d'ailleurs il acquiert par-là plus de ressemblance avec le sacré modèle qu'il fait gloire d'imiter, et qui lui est proposé dans la personne adorable de son Sauveur. Comment on ne l'entend jamais faire parade de ses bonnes œuvres, vanter ses prétendus exploits; étaler en de longs récits les affaires où il a eû part, et de quelle maniere il s'y est comporté; censurer celui-ci, railler de celui-là, entrer continuellement en dispute et s'ériger en homme habile et important. Comment au contraire on le voit à toute occasion, se tenir, autant qu'il peut, à l'écart, user de reserve, donner à chacun une attention favorable, approuver, excuser, tourner les choses en bien, et devenir ainsi du meilleur commerce, et de la société la plus aimable. Voilà, dis-je, ce qu'on ne doit point avoir de peine à comprendre; et voilà par où la mesme humilité qui nous abaisse, sert à nous relever. Comme donc l'Ecclesiastique a dit, *plus vous estes grand, plus vous devez vous humilier*², je ne fais nulle difficulté de renverser la proposition; et, sans alterer en aucune sorte cette divine parole, j'ajoute: *plus vous vous humilierez, plus vous serez grand*.

II. Mais n'en demeurons pas-là; car il s'agit presentement de sçavoir, si l'humilité n'est point un obstacle aux grandes actions, et à certaines entreprises où il faut de la magnanimité, et une résolution que rien n'ébranle. La raison de douter est, que l'humilité a pour fondement la connoissance de nostre foiblesse et une conviction actuelle et habituelle de nostre insuffisance: d'où viennent les bas sentimens, et la défiance que l'on conçoit de soi-mesme. Un homme véritablement humble est persuadé qu'il n'est rien, qu'il ne peut rien, et que de son fonds il n'est bon à rien. Or, dans cette persuasion il n'est pas naturel qu'il forme des projets au-dessus de lui, ni qu'il veuille s'engager en des ministeres et des fonctions qui demandent des talens rares et singuliers. Cela ne paroist pas naturel; mais il n'en est pas moins vrai, selon le mot de saint Leon, que *rien n'est difficile aux humbles*; qu'il n'y a

1. I Cor. iv, 3.

2. Eccli. 3.

point de si vaste dessein dont l'exécution les étonne ; qu'ils sont capables de tout oser et d'affronter tous les périls avec l'assurance la plus ferme, et l'intrepidité la plus héroïque ; que plus ils se croient foibles, plus en mesme-temps ils s'estiment forts ; et que plus ils se défient d'eux-mesmes, plus ils sentent redoubler leur zèle, et portent loin leurs vûës. Sont-ce là des paradoxes ? sont-ce des véritez ? Je prétends qu'il n'est rien de plus réel, que ces merveilleux effets de l'humilité chrestienne ; je prétends que c'est à quoi elle nous dispose, et ce qu'elle produit en nous. Je vais vous développer ce mistere, et voici comment nous devons l'entendre.

Car autant qu'un chrestien humble se défie de lui-mesme, autant il se confie en Dieu ; moins il s'appuie sur lui-mesme, plus il s'appuie sur Dieu. Or il sçait que rien n'est impossible à Dieu. Il sçait que Dieu prend plaisir à faire éclater sa gloire dans nostre infirmité, et que c'est aux plus petits, dès-qu'ils ont recours à lui, qu'il communique sa grace avec plus d'abondance. Muni de ces pensées, et comme revestu du pouvoir tout-puissant de Dieu-mesme, est-il rien désormais de si laborieux et de sipénible, rien de si sublime et de si grand, dont il craigne de se charger et dont il désespere de venir à bout ? Que Dieu l'appelle, il n'hésitera pas plus que le Prophète Isaïe, à lui répondre : *me voici, Seigneur, envoyez-moi*¹. Que Dieu en effet l'envoie, il ira partout. Il se présentera devant les Puissances du siècle, il entrera dans les Cours des Princes et des Rois, il leur annoncera les ordres du Dieu vivant, et ne sera touché ni de l'éclat de leur pourpre, ni de leurs menaces, ni de leurs promesses. Il plantera, selon les expressions figurées de l'Ecriture, et il arrachera ; il bastira, et il détruira ; il amassera, et il dissipera.

Quelle espece de prodige, et quel admirable accord de deux choses aussi incompatibles, ce semble, que le sont tant de défiance d'une part, et de l'autre tant de confiance et de force ! Car au milieu de tout cela, le mesme homme qui agit si delibérement et si courageusement, ne perd rien de son humilité : c'est-à-dire qu'il conserve toujours le souvenir de sa foiblesse ; qu'il se regarde toujours comme un serviteur inutile, comme un enfant ; qu'il dit toujours à Dieu dans le mesme sentiment que Jeremie, *Ah ! Seigneur, mon incapacité est telle que je ne puis pas mesme prononcer une parole*².

1. *Isa.* 6, 8.

2. *Jerem.* 8. 6.

Non, il ne le peut de lui-mesme et par lui-mesme : mais tandis qu'il en fait la confession la plus affectueuse et la plus sincere, il n'oublie point d'ailleurs ce que lui apprend le Docteur des nations, qu'il *peut tout en celui qui le fortifie*¹. De sorte qu'il ne balance pas un moment à se mettre en œuvre et à commencer, quel que soit l'ouvrage où la vocation de Dieu le destine. Qu'il y voye mille traverses à essuier, et mille oppositions à vaincre ; que le succès lui paroisse, non seulement douteux, mais hors de vraisemblance, il espere contre l'esperance mesme. Ce n'est point par une témérité présomptueuse, puisque son esperance est fondée sur ce grand principe de saint Paul, que *Dieu fait choix de ce qui paroist plein de folie selon le monde, pour confondre les sages ; qu'il choisit ce qui est foible devant le monde, pour confondre les forts ; et qu'il se sert enfin de ce qu'il y a de plus bas et de plus méprisable, mesme des choses qui ne sont point, pour détruire celles qui sont*².

Ainsi, quand ce jeune Berger qui d'un coup renversa Goliath, vit approcher de lui ce philistin d'une énorme stature ; *Tu viens à moi*, lui dit-il, *avec l'épée, la lance et le bouclier ; mais moi je viens à toi au nom du Seigneur, et, tout desarmé que je suis, je me tiens certain de la victoire*³ ? Car voici, ajoute-t-il, ce que je te déclare : *le Seigneur te livrera entre mes mains ; je te donnerai la mort, et te couperai la teste, afin que toute la terre sçache qu'il y a un Dieu en Israël, et que ce n'est, ni par l'épée, ni par la lance qu'il sauve. Ainsi le mesme David se trouvant investi d'ennemis qui l'assailloient de toutes parts, s'écrioit avec une sainte hardiesse : Le Seigneur est nostre ressource : nous combattrons, et il réduira en poudre, tous ceux qui nous persécutent.*

Tel est par proportion le langage des ames humbles : d'autant plus assurées de la protection divine, qu'elles se répondent moins d'elles-mesmes ; et du reste d'autant plus tranquilles sur la réussite de leurs entreprises, qu'estant humbles, elles craignent moins de subir la honte des fascheux événemens que Dieu quelquefois, pour les éprouver, peut permettre. Un homme du monde, suivant son orgueil, comme nous l'avons déjà remarqué, ne se hazarderoit pas si aisément. Il ne voudroit pas exposer son honneur ; et, pour se déterminer, il lui faudroit de sérieux exa-

1. *Philip.* 4. 13.

2. *I Cor.* 1. 27.

3. *I Reg.* 17. 45.

mens et de longues délibérations. Mais dès qu'on a l'humilité dans le cœur, on n'est plus si jaloux d'un vain nom, ni si sensible aux reproches qu'on s'attirera, supposé qu'on vienne à échouer. On s'abandonne à la conduite de l'Esprit de Dieu, et du reste on se soumet à tout ce qui en peut arriver pour nostre humiliation devant les hommes.

Ce ne sont point là de simples spéculations : on en a vû la pratique. Fut-il jamais une entreprise pareille à celle des Apostres, lorsqu'ils se partagerent dans toutes les contrées de la terre pour travailler à la conversion du monde entier ? Les plus fameux conquérans dont l'histoire profane a vanté les faits mémorables, ont porté leurs armes et étendu leurs conquestes sur quelques nations : mais ces saints conquérans, ou, pour mieux dire, ces saints et zélez propagateurs de la Loi chrestienne se proposerent de soumettre generalement tous les peuples à l'empire de Jesus-Christ. Dans ce vaste projet ils n'excepterent ni âge, ni sexe, ni rangs, ni qualitez, ni estats. A en juger selon la prudence du siecle, c'estoit un dessein chimerique, et l'on sçait néanmoins avec quelle ardeur ils s'y employerent, avec quelle constance ils le soutinrent, avec quel bonheur ils l'accomplirent.

Or qu'estoit-ce que ces Apostres ? de pauvres pescheurs, petits selon le monde et humbles selon l'Évangile. Leur humilité ne borna point leurs vûës, elle ne leur resserra point le cœur, elle ne les affoiblit ni ne les arresta point. Avec cette humilité, ils ont passé les mers, ils ont parcouru les Provinces et les Royaumes, ils ont répondu aux Juges et aux Magistrats, ils ont resisté aux Grands, ils ont confondu les Sçavans, ils ont instruit les Infidelles et les Barbares, ils ont triomphé de l'Idolatrie et du Paganisme ; et dans la suite des temps combien ont-ils eu d'imitateurs et de successeurs, humbles comme eux, et appliquez sans relasche à perpétuer les fruits de leur zele ? Combien en ont-ils encore de nos jours, qui par une sainte alliance, reunissent dans leurs personnes, et la mesme humilité et la mesme élévation de sentimens ?

Pour en revenir aux Apostres, et pour dire en particulier quelque chose de saint Paul, on ne peut lire ses Epistres, et ne pas voir que ce fut un des esprits les plus sublimes, et une des plus grandes ames. Quel feu, quelle vivacité, et tout ensemble, quelle solidité ! Pense-t'on plus noblement ? S'exprime-t'on plus éloquemment ? Que n'a-t'il pas fait ! que n'a-t'il pas souffert ! supérieur à tout, aux dangers, aux embûches, aux persécutions,

aux trahisons, aux calomnies, aux opprobres, aux fers, à la faim, à la soif, au glaive, à la mort ; car, disoit-il, *nous sommes au-dessus de tout cela*¹. Saint Chrisostome en estoit ravi d'admiration, et n'avoit point de termes pour faire entendre ce qu'il en concevoit. Cependant ce vaisseau d'élection, ce grand Apôtre, quel mépris faisoit-il de lui-mesme, et comment en parloit-il ? Il se traitoit de pécheur, de blasphémateur, de persécuteur de l'Eglise, d'homme indigne de l'Apostolat, d'avorton : tant l'humilité lui représentoit vivement les miseres, et tant elle le rabaissoit dans son estime.

Que ne pourrions-nous pas ajouter de ces sociétés et de ces Ordres religieux, qui sont pour l'un et l'autre sexe des écoles de perfection, et dont la sainteté est l'édification du monde Chrétien ? Que n'en a-t'il pas dû couster pour former ces grands Corps, pour en rassembler tous les membres, pour les assortir et les régler ? Que d'études et de soins ! que de méditations, de réflexions, de conseils ! mais aussi quels progrès surprenans ! Ces sociétés se sont multipliées, ces ordres religieux se sont répandus dans tous les lieux éclairés de la foi et soumis à l'Eglise de Jesus-Christ. Comme autant de Républiques, ils ont leur forme de gouvernement, leurs loix, leurs statuts, leurs offices, leurs fonctions, leurs observances, qu'il a fallu ordonner avec une pénétration et une sagesse qui descendist aux moindres détails, qui prévist toutes choses, et ne laissast rien échapper. Voilà par où ils se sont maintenus depuis des siècles, et ils se maintiennent. Or après Dieu et la grace de Dieu, je demande à qui nous sommes redevables de ces saints établissemens. Est-ce à d'habiles politiques et à leurs intrigues ? Est-ce à des philosophes fiers de leur science et pleins d'eux-mesmes ? Là-dessus je ne puis mieux répondre que par les paroles du Fils de Dieu à son Pere : *Seigneur, Pere Tout-puissant, je vous benis et vous rends grâces, d'avoir caché ces choses aux sages selon la chair et aux scavans ; mais de les avoir révélées aux petits*² ; d'y avoir employé d'humbles instituteurs, un humble François d'Assise, un humble François de Paule, et d'autres. Parce qu'ils estoient humbles, ils n'en ont esté que plus propres à entrer dans les grandes vûes de la providence sur eux, et que mieux préparés à les seconder.

1. Rom. 8. 37.

2. Luc. 10. 21.

Je finis ; car peut-estre n'en ai-je déjà que trop dit : mais quoi qu'il en soit, apprenez à réformer vos idées touchant une des vertus les plus essentielles du Christianisme, qui est l'humilité. Autant qu'elle nous porte à nous mépriser nous-mêmes, autant devons-nous l'estimer. Puissiez-vous en bien connoître le mérite, et plaise au Ciel qu'au milieu de tous vos honneurs, vous travailliez désormais à l'acquiescer.

BOURDALOUE A UNE SUPÉRIEURE DE COMMUNAUTÉ
NOUVELLEMENT ÉLUE ¹

Quand on traite de l'obéissance Religieuse, on ne s'attache communément qu'à instruire ceux qui doivent obéir, et l'on ne parle presque jamais à ceux qui doivent commander. Cependant les supérieurs ne sont point impeccables, non plus que les inférieurs. Les fautes des uns ne sont pas moins importantes, et ne causent pas moins de dommage dans une communauté, que celles des autres; et l'on peut dire, au sujet de l'obéissance, qu'il est aussi difficile, et mesme plus difficile, de bien sçavoir la faire pratiquer, que de bien sçavoir la pratiquer.

L'autorité supérieure dans une maison Religieuse est une prérogative, c'est une distinction : mais une distinction à titre onéreux : et une charge plus qu'un honneur. Les Fondateurs inspirez de Dieu dans l'institution de leurs Ordres, y ont établi une forme de gouvernement, nécessaire pour lier ensemble le chef et les membres, et pour maintenir tout le Corps dans un bon estat en le maintenant dans la regle. Cette forme de gouvernement n'est pas la mesme par-tout, et comme il y a une diversité de graces et de voyes par où la divine providence conduit ses Elûs, il y a pareillement une diversité d'observances et d'instituts, qui fait un des plus beaux ornemens de l'Eglise. Mais tous, quelque différens qu'ils soient d'ailleurs, conviennent en ce point, qu'il y ait à la teste de chaque société régulière une puissance qui préside, qui ordonne, qui tienne la place de Dieu, de qui l'on reçoive l'impression, et qui dirige toutes les démarches et tous les mouvemens. Or que ce premier mobile vienne à manquer; qu'il se dérange, qu'il s'arreste; (et afin de ne considerer la chose que par rapport à vous, qui m'engagez à vous écrire mes pensées, et à vous donner cette courte instruction touchant la place que vous occupez presentement,) qu'une supérieure n'ait pas les talens

1. Dans les *Pensées*, II, 221, sous le titre général de *l'Estat religieux* et le titre particulier de *Gouvernement religieux, et quelles vertus y sont plus nécessaires*.

requis pour gouverner, ou que les ayant, elle ne les mette pas en œuvre, on voit assez quels desordres il doit de-là s'ensuivre. Car voilà comment des communautés entières sont tombées dans une triste décadence et dans un relâchement qui les a perduës.

Il est donc pour vous d'une conséquence infinie, qu'estant obligée de tenir les autres dans le devoir, vous fassiez vous-mesme une étude très-serieuse de vos devoirs; que vous vous les imprimiez vivement, et dans l'esprit, et dans le cœur; dans l'esprit, pour les connoître; dans le cœur, pour vous y affectionner; que vous en conferiez souvent avec Dieu, et qu'aussi souvent vous en conferiez avec vous-mesme, et vous vous en demandiez compte devant Dieu; que vous apreniez ainsi à bien mesurer tous vos pas dans la route où vous commencez à marcher, Elle est périlleuse; les écueils y sont communs, et des écueils qu'on ne peut éviter sans une grande attention. De toutes celles qui vous ont précédée, combien peut-estre y ont échoüé? Quoi qu'il en soit, si le Pilote s'endort au milieu des rochers où il se trouve engagé, il est fort à craindre que par sa négligence le vaisseau ne périsse; et si vous n'avez toujours les yeux ouverts pour prendre garde à vous et pour vous observer, non-seulement vous vous égarez, mais au jugement de Dieu vous deviendrez responsable de vos égaremens.

Ce qui doit estre d'abord le sujet de vostre consolation et de vostre confiance, c'est que vous ne vous estes point ingerée dans le gouvernement; que vous ne l'avez point recherché, et pour m'exprimer avec saint Paul, que *vous ne vous estes point attribué l'honneur*¹. D'où vous avez droit de conclure, que vous y estes appelée de Dieu; et que Dieu estant fidelle à ceux qui suivent sa vocation, il ne vous abandonnera point, mais que sa grace vous éclairera, qu'elle vous soutiendra, qu'elle consommera la bonne œuvre qu'il a commencée dans vostre personne, par le choix qu'il a fait de vous. Sans cette vocation d'enhaut vous ne pourriez vous répondre si assurément de l'assistance du Ciel; que dis-je? vous devriez vous attendre de la part du Ciel à un funeste abandonnement. Car ce ne seroit plus Dieu alors qui vous auroit tracé le chemin où vous entrez, et il diroit de vous ce qu'il disoit des faux Prophètes : *Je ne les envoyois point, et ils couroient; voilà pourquoi ils seront rejettez et livrez à eux-mêmes*².

D'autres que vous l'ont éprouvé, ou s'exposent à l'éprouver. Et

1. *Heb.* 5. 5.

2. *Jer.* xxiii, 21.

ne le sçavez-vous pas, ne le voyez-vous pas ? L'envie de dominer, disons mieux et ne craignons point d'user du terme propre, une pitoyable ambition n'est pas tout-à-fait bannie des maisons religieuses ; mais elle s'entretient et se nourrit jusques dans l'obscurité de la retraite, et comme dans le sein de l'humilité. On veut estre quelque chose, quoi qu'en se separant du monde on ait déclaré qu'on ne prétendoit plus à rien. Ce divorce avec le monde a plus esté de corps que d'esprit ; et parce que selon le sentiment naturel, qui est par-tout le mesme, on aime à se voir considéré, menagé, craint, respecté, de-là vient que sans résistance et sans combat on succombe à la tentation, et qu'on se laisse aisément surprendre au vain éclat de la superiorité. Mais le moyen d'y parvenir, et comment y proceder ? Il est rare qu'on s'y porte ouvertement et qu'on témoigne sur cela son désir. Au contraire, on a bien soin de le cacher, et l'on affecte en toutes ses paroles et toutes ses manieres de marquer là-dessus une indifférence parfaite et mesme une espece d'éloignement. Rien de plus modeste que les expressions dont on se sert en parlant de soi-mesme, et reconnoissant son peu de suffisance et son indignité : mais ce sont des discours ; et avec ces beaux discours, le désir qu'on a dans le cœur, tout caché qu'il est, n'en est pas moins vif. On le dissimule ; mais il agit, et il fait agir. On prépare de loin les esprits, le parti se forme, l'une attire l'autre. Cependant une élection aproche, et c'est alors qu'il faut redoubler ses attentions, et se montrer plus affable et plus officieuse que jamais envers tout le monde, sur-tout envers les amies. Enfin le jour arrive où la communauté s'assemble, et où il est question de décider. Les voix se recueillent, la pluralité l'emporte, la supérieure est élûë, bien contente de sa destinée, et peut-estre encore voulant se persuader que c'est Dieu qui l'a choisie et qu'elle n'y a contribué en aucune sorte.

Tout ceci au reste ne doit point étonner depuis qu'on a vû les Apostres mesmes, élevez à l'école de Jesus-Christ, disputer entre eux de la presséance, et ambitionner les premiers rangs de son prétendu Royaume temporel. Mais de quoi l'on ne doit pas non plus estre surpris, c'est que Dieu se retire et qu'il ne bénisse point un gouvernement qui n'est pas dans l'ordre de sa providence. C'est qu'il permette que cette supérieure s'égare, qu'elle s'aveugle en mille rencontres et qu'elle fasse mille fautes, qui détruisent toute l'estîme qu'on en avoit conçûë, et qui la décreditent dans une maison dont elle croyoit devoir estre l'oracle et la directrice. C'est

que dans une place où elle eseroit trouver de la douceur et de la satisfaction, il lui laisse sentir toute l'amertume et tout le déboire de mille événemens fascheux, de mille contradictions, de mille inquiétudes, dont elle est sans cesse agitée, troublée, désolée, et qui lui donnent bien lieu de regretter l'estat de dépendance d'où elle a voulu sortir, et où elle vivoit mille fois plus tranquille et plus heureuse. C'est que pour la punir et pour punir le grand nombre de celles qui l'ont appuyée de leurs suffrages, plus par inclination que par raison, il prive la communauté d'une protection spéciale dont il la favorisoit, et que de cette sorte tout l'esprit de Dieu s'éteigne et toute la discipline religieuse se déregle. Chastiment aussi juste, qu'il est terrible et que les suites en sont malheureuses.

Mais revenons, et puisque de bonne foi vous pensez n'avoir rien à vous reprocher sur cet article, ne nous y arrêtons pas davantage. Il s'agit maintenant de répondre à la vocation de Dieu, et d'en remplir tous les devoirs. Le premier pas est fait, et bien fait : je le veux ; et je n'en puis douter, connoissant votre droiture et votre esprit religieux. Vous voilà dans la carrière ; mais le point est de la fournir heureusement et dignement, soit pour la gloire de Dieu, soit pour le bien de votre maison, soit pour la sanctification de votre ame. Vous voulez donc sçavoir comment vous devez vous comporter dans une fonction d'autant plus critique pour vous, qu'elle vous est toute nouvelle, et que vous n'en avez eù jusques-à-présent nul usage. Vous me demandez quelles sont les conditions les plus essentielles d'une bonne supérieure, et par où elle peut se mettre en estat de réüssir. Je comprends tout en cinq paroles, dont chacune merite une reflexion particuliere : exemple, vigilance, charité, fermeté, prudence. Avec cela j'ose vous annoncer un succès tel que vous le pouvez desirer : car à l'égard de la profession religieuse, c'est dans l'assemblée de ces qualitez que consiste toute la science du gouvernement.

I. Exemple. Jesus-Christ lui-mesme a commencé par là : avant que d'enseigner, il a pratiqué. Vous estes supérieure, il est vrai ; mais en devenant supérieure, vous n'avez pas cessé d'estre religieuse : c'est-à-dire, que vous estes toujours dans la mesme obligation de travailler à votre perfection particuliere et à votre avancement spirituel, selon l'esprit de votre regle, et par les moyens qu'elle vous prescrit. Vous n'estes donc pas plus exempte des observances ordinaires, que le reste de la communauté. Vous

pouvez vous en dispenser plus impunément ; mais vous ne le pouvez pas avec plus de droit ni plus légitimement. Vous le pouvez plus impunément, puisque dans la maison, dont la conduite vous est confiée, il n'y a personne qui puisse vous demander compte de vos actions, ni entreprendre de vous corriger : mais vous ne le pouvez pas plus légitimement ni avec plus de droit, puisque vous estes liée par les mesmes engagements que les autres, et qu'en vous chargeant de la superiorité, on n'a pas prétendu vous décharger de la regularité. Vous avez des pouvoirs que n'ont pas les autres ; je le sçais, et on ne vous les conteste point : mais, comme vous ne devez user de ces pouvoirs en faveur des autres qu'avec poids et mesure, qu'avec raison et pour de justes sujets, vous n'en devez pas plus aisément ni plus librement user par rapport à vous-mesme.

Et ce seroit sans doute une chose assez étrange, qu'une supérieure, préposée pour maintenir la regle dans toute sa vigueur, fust la première à la transgresser. Est-ce-là l'exemple qu'elle doit donner, et qu'on attend d'elle ? Saint Paul disoit aux fidelles : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jesus-Christ*¹ ; et c'est ainsi par proportion que la supérieure dans une communauté religieuse doit estre en estat de dire à toutes les personnes qui lui sont soumises : agissez comme vous me voyez agir. Car sans cet exemple, de quel poids seront toutes ses paroles et toutes ses exhortations ? Osera-t'elle mesme parler ? osera-t'elle exhorter à la pratique de la pauvreté, lorsqu'on verra qu'elle ne veut manquer de rien ? osera-t'elle recommander la mortification des sens, lorsqu'on verra qu'elle s'accorde tous les soulagemens et se menage toutes les douceurs qu'elle est en pouvoir de se procurer ? osera-t'elle exiger l'exactitude, l'assiduité, la fidelité à tous les exercices, soit publics, soit interieurs, lorsqu'on verra qu'elle abuse de son autorité pour vivre à sa mode et selon qu'il lui plaist, ayant toujours des prétextes et se prévalant de tout pour excuser sa dissipation et son dérangement perpetuel ? Pour peu qu'elle raisonne et qu'elle rentre en elle-mesme, ne sera-t'elle pas forcée de se taire ? ou si malgré tout cela elle venoit à s'expliquer et à se plaindre des relaschemens qu'elle apperçoit et des fautes qui se commettent, ne seroit-on pas tenté de lui alléguer ce Proverbe cité par Jesus-Christ dans l'Évangile de Saint Luc : *Medecin, guérissez-vous vous-même*².

1. Cor. 11. 1.

2. Luc. 4. 23.

II. Vigilance. Tout supérieur est responsable de ceux que Dieu a mis sous son obéissance. Par conséquent il doit veiller sur eux : un père sur sa famille ; un pasteur sur son troupeau, et vous sur votre maison. Devoir que vous ne pouvez négliger sans une offense très-griève : car c'est de-là que dépend, ou le soutien, ou la ruine d'une communauté. Un tel intérêt n'est-il pas assez grand pour engager la conscience, et ne devez-vous pas trembler en y pensant ? Ce n'est pas mon dessein de vous troubler par de vaines frayeurs ; mais en vérité bien des supérieures vivent là-dessus dans une sécurité pire que tous les scrupules et toutes les frayeurs que je vous donnerois. Elles sont dans leur place comme ces Idoles que nous dépeint le Prophète au Pseaume cent treizième. On leur présente de l'encens ; mais du reste *elles ont des yeux et ne voyent point, elles ont des oreilles et n'entendent point, elles ont des mains et n'agissent point, elles ont des pieds et ne marchent point*¹. C'est-à-dire, qu'ennemies de tout soin et de toute peine, elles n'entrent presque en rien, elles ne s'informent de rien, elles ne prennent garde à rien. Leur unique vûë est de couler en repos le temps de leur supériorité. Pourvû qu'on ne les importune point et qu'on les laisse en repos, elles sont contentes. Mais cependant tout le temporel d'une maison est mal administré et se dissipe ; mais cependant mille usages s'introduisent, et chacune se donne des libertez qui passent en coutume et qui sont de véritables abus ; mais cependant les anciens réglemens s'abolissent, la discipline domestique se renverse, le recueillement se perd, la ferveur se refroidit ; plus de zèle pour le service de Dieu, plus de silence, plus de retenuë, plus d'oraison ; et plaise au Ciel que d'autres desordres ne succèdent pas à ceux-ci, et que l'abomination de désolation ne s'établisse pas dans le lieu saint.

Or rien de tout cela ne retombera-t'il sur la supérieure ; et sera-t'elle dûëment justifiée devant Dieu, quand elle dira : Seigneur, je n'en estois pas instruite ? Non, elle ne l'estoit pas, mais parce qu'elle ne vouloit pas l'estre, ou qu'elle ne le vouloit pas bien ; mais parce qu'elle se soucioit peu de l'estre, mais parce qu'elle ne prenoit pas les mesures raisonnables pour l'estre. Quel poids aura-t'elle donc à porter ; et n'est-il pas à craindre qu'elle n'en soit accablée ? Gardez-vous au reste de donner dans une extrémité toute opposée ; et apprenez à distinguer la vigilance qui est une vertu, et l'inquiétude, qui est une foiblesse. Rendez-vous

1. Ps. 113. 5.

attentive et vigilante ; c'est ce que je vous demande ; mais je n'entends point que vous soyez de ces supérieures timides et trop recherchantes, qui prennent ombrage de tout et que tout allarme. Esprits défians et soupçonneux. Leurs vivacitez, leurs mouvemens, leurs agitations continuelles les fatiguent beaucoup, quoiqu'assez inutilement ; et par-là mesme elles ne fatiguent pas moins une communauté, composée de très-bons sujets, qui n'ont pas besoin d'une inspection si scrupuleuse et si incommode. Il y a de la moderation en toutes choses, et des bornes où il faut se contenir.

III. Charité. Que ne puis-je vous l'inspirer dans la perfection que vous devez l'avoir ; ou puissiez-vous travailler solidement à l'acquérir, et la mettre par-tout en œuvre ! Remarquez, s'il vous plaît, ce que je dis : dans toute la perfection que vous devez l'avoir. Et en effet, cette charité commune et fraternelle que nous nous devons les uns aux autres en qualité de chrestiens, ne suffit pas à une supérieure au regard de ses filles ; mais puisque ce sont ses filles en Jesus-Christ, elle leur doit une charité de mere. Je veux dire qu'elle leur doit une charité tendre, pour compatir à leurs infirmités ; une charité bienfaisante pour leur faire tous les plaisirs et leur procurer tous les soulagemens conformes à leur estat ; une charité affable et prévenante, pour leur ouvrir le cœur et leur donner la confiance de lui exposer leurs sentimens ; une charité douce et patiente, pour les écouter à toutes les heures et ne les rebuter jamais, malgré l'ennui que quelques-unes peuvent lui causer ; une charité universelle, qui les embrasse toutes en nostre Seigneur, sans distinction et sans prédilection. De cette sorte vous aurez dans vostre gouvernement la plus solide et la plus sensible consolation que puisse désirer une supérieure, qui est de voir ses filles venir à elle avec confiance, lui obéir par amour, et non par crainte ; chercher auprès d'elle leur soutien dans toutes leurs peines et leur conseil dans toutes leurs résolutions ; lui faire part de leurs pensées les plus intimes et déposer leurs ames dans ses mains.

Mais que seroit-ce si vous estiez de ces supérieures hautes et impérieuses, qui pensent bien plus à relever leur autorité qu'à l'adoucir et à la tempérer ; de ces supérieures indifférentes, dures, sans pitié, (car il y en a de ce caractere, et je ne crois pas m'exprimer trop fortement) de ces supérieures très-indulgentes pour elles-mesmes, très-peu touchées des besoins d'autrui, et traitant volontiers d'imaginations tous les maux dont on se plaint ;

de ces supérieures brusques dans leurs manières, seches dans leurs paroles, aigres dans leurs réprimandes, fascheuses dans leurs humeurs, partiales dans leurs affections, accordant tout aux unes et refusant tout aux autres. Pourriez-vous alors trouver mauvais que les cœurs vous fussent fermés, et que chaque particulière, après avoir essuyé vos rebuts et vos rigueurs extrêmes, se tint à l'écart, et attendist une conduite plus charitable et plus engageante que la vostre ? Souvenez-vous que le joug de la Religion est le joug de Jesus-Christ, et que Jesus-Christ nous assure dans les termes les plus formels, que son joug est doux et son fardeau léger. Ne démentez pas cette parole de la vérité même, et n'appesantissez pas, ne rendez pas insupportable un joug, qui selon la promesse de nostre divin maistre, doit estre aisé à porter. Il ne faut pécher par aucun excès ; mais il me semble après tout que dans une supérieure il seroit moins condamnable de pécher par un peu trop de bonté, que par trop de severité. Pensez que que vos filles ne sont pas nées esclaves, qu'elles ne sont pas nées dans la dépendance ; mais qu'elles s'y sont réduites volontairement et par choix ; que ce sont les servantes de Dieu, qui est un Dieu de miséricorde ; que c'est le plus cher troupeau du Fils de Dieu, qui en a fait ses épouses. Peut-estre quelqu'une vous paroistrat-elle trop délicate, trop occupée de sa santé ; mais à moins que vous n'en ayez une certitude bien fondée, penchez plustost à la contenter, autant que cela se peut, qu'à lui retrancher ce qu'elle croit lui estre nécessaire. Dans le danger d'estre trompée, il vaut mieux que vous le soyez en faisant du bien, que de l'estre en contristant une personne et la mortifiant.

IV. Fermeté. C'est le correctif d'une lasche et molle condescendance : car la charité ne doit point dégénérer dans une tolérance aveugle et pusillanime, ni affoiblir le gouvernement. Les Puissances du siècle ont le glaive en main pour punir les coupables ; et vous avez en main l'autorité pour réprimer les esprits indociles, et pour les tenir dans le devoir. Quand donc l'occasion se presente, et qu'il y va de la gloire de Dieu et du bon ordre de vostre communauté, c'est alors que vous devez vous armer d'une sainte assurance ; que vous devez avertir, reprendre, user de tout vostre pouvoir, et vous opposer comme un mur d'airain à tous les scandales et à toutes les nouveautés. Vous me direz qu'il faut à tout cela de l'assaisonnement et de l'onction : j'en conviens ; mais je vous dis aussi qu'il y faut de la force et de la résolution. Voyez quelle menace Dieu faisoit à son Prophete : elle est terrible, et

elle vous regarde¹. *Prophete, je vous ai établi sur la maison d'Israël, pour lui annoncer mes ordres, et lui déclarer mes volontez. Si par une consideration humaine, et par une timidité indigne de votre ministere, vous demeurez dans le silence; si vous manquez de vous faire entendre à ce peuple, et que quelqu'un s'égare et se perde, il perira dans son péché, et par son péché : mais ce peché mesme vous sera imputé, vous y participerez, et le sang de ce pécheur frappé de mon indignation et de ma colere, rejaillira sur vous pour vostre ruine et vostre condamnation.* C'est ainsi que Dieu vous parle à vous-mesme dans la situation présente où vous esêtes, et il n'y a rien là que vous ne puissiez vous appliquer.

Si par une trop grande réserve, vous avez des ménagemens où vous n'en devez point avoir; si par vostre extrême facilité, c'est la communauté qui vous gouverne, au lieu qu'on vous a constituée pour la gouverner, qu'arrivera-t'il de-là? ce sera bientôt un renversement universel, parce qu'il n'y aura plus de frein qui arreste. Or dans ce renversement que vous auriez pû et dû prévenir, jugez ce qu'il y auroit à craindre pour vous de la part de Dieu. Mais je voudrois ne faire de peine à personne : vous le voudriez, et moi je vous dis qu'il y a des personnes à qui l'on est quelquefois obligé d'en faire. Mais je les choquerai, j'attirerai bien des murmures contre moi, et je prévois que cela fera du bruit : vous le prévoyez, et moi je vous répons qu'il y a des conjonctures où le bruit est nécessaire; que les murmures retomberont sur celles qui s'y laisseront emporter; qu'ils passeront, et que vous aurez acquitté votre conscience. Mais il est fâcheux de s'exposer, en parlant, à des réponses désagréables, et à de secrettes animositez, dont il ne sera pas aisé dans la suite d'effacer l'impression. La chose est fâcheuse, je le sçais; mais je vous demande : qui parlera donc si vous vous taisez; et comme vous avez les avantages de la superiorité, n'est-il pas juste que vous en ayez les désagrémens? Enfin, vous souhaiteriez de gagner les cœurs et de vous affectionner la maison : vostre intention est bonne, elle est louable; mais vous estes dans l'erreur si vous comptez de vous faire aimer par une indulgence qui souffre tout, et qui accorde tout. On vous méprisera; et celles-mesmes qui vous témoigneront plus d'attachement, parce que vous ne les contredirez en rien, perdront pour vous toute estime dans le fond de l'ame. Car voilà comment nous sommes faits. En mesme-temps que

1. *Ezech.* 3. 17.

nous voulons, par le sentiment naturel, jouir de nostre liberté et satisfaire nos desirs, si néanmoins un supérieur nous lasche trop la bride, et nous abandonne à nous-mesmes, notre raison le condamne. Ayez pour toutes vos filles beaucoup d'honnesteté, beaucoup de douceur ; je vous l'ai déjà dit : mais d'ailleurs faites-leur comprendre que vous sçavez vous faire craindre, respecter et obéir. Elles ne vous en aimeront pas moins, et elles vous en estimeront davantage.

V. Prudence. De toutes les vertus requises pour le gouvernement, voilà sans contredit la plus importante ; voilà l'ame de tout gouvernement, soit séculier, soit religieux. Aussi dans un supérieur la préfère-t'on à la sainteté mesme ; et c'est une maxime générale, qu'il vaut mieux estre gouverné par un homme sage quoique moins saint, que par un saint dépourvû d'une certaine sagesse. En effet, suivant la remarque de Saint Augustin, un saint n'est saint que pour lui-mesme ; mais un supérieur sage l'est pour le bien et l'utilité de sa maison. Avec cette prudence on est presque toujours assuré du succès ; ou, si le succès n'est pas tel qu'on pouvoit l'attendre, on est au moins toujours exempt de reproche, parce qu'on n'a point agi témérairement, et qu'on n'a rien entrepris mal-à-propos. Mais sans cette prudence, combien fait-on de fautes, et combien en fait-on faire aux autres ? Observez ces dernières paroles : combien de fautes fait-on faire aux autres ? Souvent une fille, qui du reste estoit un très-bon sujet, ou avoit toutes les qualités pour l'estre, s'oublie, s'échappe, se dérouté, et se précipite dans un égarement, d'où peut-estre elle ne reviendra jamais : pourquoi ? c'est qu'elle a eu le malheur d'avoir affaire à une supérieure indiscrette et inconsidérée, qui n'a pris nulle précaution à son égard ; qui n'a fait nulle attention au caractere de son esprit, et à son temperament, à ses dispositions ; qui n'a pas sçû se moderer, s'étudier, choisir le temps, les conjonctures favorables, prévoir les suites d'un avertissement mal placé, et qui s'est livrée à un zele trop impétueux pour la pousser et pour l'humilier.

C'est par cette raison qu'un très-saint Religieux, assez connu de nos jours, et dont la mémoire est en vénération, prioit Dieu, dans la défiance qu'il avoit de lui-mesme, de ne lui point donner de supérieurs qui fussent pour lui des occasions de chute. Il est vrai que la prudence dont je vous parle et dont vous concevez la nécessité, est un don de Dieu, qui départ ses graces à qui il lui plaist, et comme il lui plaist : mais il n'est pas moins vrai, qu'avec e secours d'enhaut on peut s'y former, on peut l'acquérir. On l'ac-

quiert par la reflexion, et par de frequents retours sur soi-mesme. On l'acquiert par les épreuves passées, et par les exemples dont on a esté témoin. On l'acquiert en prenant conseil, et ne déferant point trop à son propre sens; en consultant des personnes d'âge, d'expérience, de vertu, et qu'on sçait estre les plus capables de nous diriger. Mais sur-tout on l'obtient par la priere : car, *si quelqu'un a besoin de sagesse*, dit saint Jacques, *qu'il en demande à Dieu*¹. Que ce soit là vostre grande ressource. Dans tous vos desseins, dans toutes vos vûës, dans toutes vos délibérations, implorez l'assistance de Dieu, et les lumieres de son Esprit. Taschez d'abord à vous dégager de toute passion, de tout interest, de tout préjugé, qui pourroit vous séduire; et puis dites à Dieu comme Salomon : *Vous voyez, Seigneur, la droiture de mon ame. Je ne veux que ce que vous voulez : mais comment connoistrai-je vostre divine volonté, et comment l'accomplirai-je, si vous ne m'éclairez et si vous ne m'aidez? Envoyez-moi donc votre sagesse, ô mon Dieu! Envoyez-la moi du plus haut des Cieux, afin qu'elle travaille avec moi, et que je travaille avec elle*². Dieu vous écoutera, il vous conduira, il répandra sur vous ses benedictions, et tout vostre gouvernement tournera à sa gloire, à l'avantage de vostre communauté, et à votre sanctification.

1. *Jac.* 1.

2. *Sap.* ix. 10.

BOURDALOUE A UN PÈRE DE TRÈVES²

(Lettre inédite.)

Parisiis, 9 aprilis [1703]³.

Reuerende in Christo Pater,

P. C.

Uniam suppliciter peto, quod in uaria distractus, præsertim uerò quadragesimalibus concionibus occupatus⁴, nondum responderim postremis Reuerentiæ Vestræ litteris, nec proinde gratias ut æquum erat hactenus egerim pro transmissis per cambium dono, quo me nihil tale expectantem, immo nec merentem tam liberaliter cohonestare dignata est. Mihi sane perjucundum erit totum illud quantum quantum est impendere juxtâ intentionem Reuerentiæ uestræ, non in unam ut ait *recreatiunculam*, sed in duas easque amplissimas ac lautissimas totius domûs Professæ recreationes idque breui futurum spero in uillâ nostra suburbanâ quam uocant Montlouïs⁵; ubi Patrum Trevirensium nomine festum celebrabitur. Interim perlegi Domino Chamillart⁶ litteras Reuerentiæ

1. Nous gardons, comme nous l'avons déjà fait en une circonstance analogue, le même numéro d'ordre que dans *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants*, p. 187.

2. Aucune suscription sur l'autographe.

3. Le lundi de Pâques. Bourdaloue avait attendu pour répondre d'être entièrement sorti du carême.

4. Bien des fois déjà, nous avons entendu Bourdaloue alléguer ses travaux de prédicateur, pour s'excuser des retards de sa correspondance. Où donnait-il le carême en cette année 1703? Le seul sermon indiqué dans la liste du P. Laurus (I, xxxvi) est du 25 mars, fête de l'Annonciation, au Sang-Précieux, rue de Vaugirard.

5. Aujourd'hui le cimetière du Père-Lachaise. Une des allées porte encore le nom de *Mont-Louis*. Ce nom bien antérieur à Louis XIV et à son célèbre confesseur, désigne, dans les titres, la maison de campagne des jésuites de la Maison professe dès 1627. Sur la légende créée par les habitants du faubourg Saint-Antoine, voir Cretineau-Joly, IV, 375, note 1.

6. Michel de Chamillart (1651-1721), contrôleur général des finances et ministre d'État en 1699. Cf. *Bourdaloue, sa correspondance* p. 175, note 2, et *passim*.

vestræ, quibus ipse intellexit in quantâ sit apud vos ueneratione, quantoque gratitudinis zelo Societas Treuirensis¹ ipsum tanquam insignem benefactorem ac patronum prosequatur; quot sacra pro ipso indicta, quot preces fusæ, etc., quæ omnia gratissima ipsi fuerunt; adeo ut dederit mihi in mandatis certiores vos facere, se quamdiu per ipsum licuerit, semper fore vobis amicum, rerumque uestrarum curam habiturum; eâ tamen conditione, ut se suamque familiam iterum precibus uestris commendem. Faxit deus optimus maximus ut eius patrocinio diu non indigeatis, pacemque Europæ redditam mutuo possimus nobis gratulari. Hæc enim est uotorum nostrorum summa. Rogo Reuerentiam uestram ut hanc meam epistolam communicare dignetur cum Reuerendo Patre Rectore Collegii², et patre Procuratore Nouitiatus³, tanquam ad ipsosmet scriberem. Spero enim id utrumque probaturum, ut parcamus sumptibus postæ; meminere quæso, Reuerentia Vestra in suis sanctissimis sacrificiis, et meminisse jubeat coram deo charissimos fratres nostros Nouitios⁴.

Obsequentissimi sui et
humillimi in Xro serui

LUDOVICI BOURDALOUË, S. J.⁵

Voici la traduction :

Paris, 9 avril [1703].

Mon Révérend Père dans le Christ,
La Paix du Christ.

Je vous demande bien pardon de ce qu'empêché par mes diverses occupations, surtout par les sermons de carême, je n'ai pas répondu plus tôt à la dernière lettre de Votre Révérence. Je ne lui ai donc pas encore rendu grâce comme je l'aurais dû, pour le présent qu'elle m'a fait parvenir par le change. Je n'attendais rien de semblable et je méritais encore moins l'honneur d'une telle libéralité! C'est certainement avec plaisir que j'emploierai le tout

1. Bourdaloue avait d'abord écrit et effacé *Societatis tr.*

2. Depuis le 8 avril 1701, le collège avait pour recteur le père Frédéric Lamberti.

3. Le procureur du noviciat était le père Guillaume Schrembgers à qui Bourdaloue avait adressé trois lettres depuis 1697. Voir *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants*, p. 155, note 1, et *passim*.

4. Cette mention spéciale des novices semble indiquer que le destinataire de la lettre est un des pères du noviciat.

5. D'après l'autographe que nous avons sous les yeux. 2 ff. in-12 écrits seulement au recto. — Pour les détails historiques, voir l'Appendice F.

suivant le désir de Votre Révérence, non pas seulement pour un petit congé, mais pour un grand et double congé de la Maison professe tout entière, et j'espère qu'il aura lieu bientôt dans notre maison des champs appelée Montlouis; la fête que nous y célébrerons sera mise sous le vocable des Pères de Trèves.

Cependant j'ai lu à M. Chamillart la lettre de Votre Révérence. Il a compris en quelle vénération son nom est auprès de vous et avec quelle reconnaissance la Compagnie de Trèves le regarde comme son insigne bienfaiteur et protecteur. Il s'est rendu compte du nombre des messes ordonnées pour lui, et des prières dites à son intention. Tout cela lui a causé un vif contentement. Aussi m'a-t-il chargé de vous assurer qu'aussi longtemps qu'il dépendra de lui, il sera toujours pour vous un ami, et prendra soin de vos intérêts. Il y a joint cette condition pourtant, que je le recommande lui et sa famille à vos prières. Fasse le Dieu très bon et très grand que vous n'ayez plus longtemps besoin de sa protection, et que la paix étant enfin rendue à l'Europe nous puissions nous adresser de mutuelles félicitations. Voilà le sujet de tous nos vœux. Je prie Votre Révérence de vouloir bien communiquer ma présente lettre au Révérend Père Recteur du Collège et au père Procureur du Noviciat. C'est comme si je leur écrivais à eux-mêmes. J'espère qu'ils voudront bien approuver mon désir d'économiser des frais de poste.

Je prie Votre Révérence de se souvenir dans ses saints sacrifices et de faire souvenir devant Dieu nos chers frères Novices

de leur très obéissant et

très humble serviteur dans le Christ,

LOUIS BOURDALOUË, S. J.

APPENDICES

APPENDICE A

(Voir page 19)

LE PÈRE RAPIN [AU CARDINAL ROSPIGLIOSI] 1

P [ax] C [hristi.]

Eminentissime Cardinalis,

Voluit S[erenissimus] Duc D'Albret : ut uterer opportunitate sui cursoris extraordinarii, quem mittit ad Summum Pontificem : vt scriberem pro communicando illi fortunatissimo nuncio, de hæresi die superiori abiurata per S[erenissimum] Mareschallum De Turenne, patrum suum. Non potest satis dici quam lætitiâ ceperit ea de re Rex christianissimus : nec dubitatur de ea, quam accepturus est Summus Pontifex : quod factum id pertineat imprimis ad hæresis caluinianæ reliquias in hoc regno extinguendas. Quod, cum debeat prudentiæ singulari et dexteritati eximiæ S[erenissimi] Principis Ducis Dalbret : speramus ut, pro re tam bene gesta, Sua Sanctitas rependat uices quas ille meritus est. Certe E[minentia] V[estra], cuius zelus pro religione contra nouas hæreses tuenda, semper extitit incredibilis, non potest facere quidquam communi religionis bono magis conducibile ac fructuosum : quam si representet S[ancti] ^{lari} Suæ, quantum intersit Sedis Apostolicæ et ipsius religionis : ut in hac temporum infelicitate, in quâ scinditur in partes ecclesia gallica : constituatur in dignitate aliquis, cuius autoritate animi contineantur. Unus est autem ex omnibus maxime dignus, in quem Sua S^{as} oculos conuertat, S. dux d'Albret, qui summo natalium splendori virtutem doctrinamque iunxit singularem : et contra nouos errores pro defensione Sedis Apostolicæ semper fuit bene animatus : *ut ex eius theologiæ universæ thesibus, quas eius nomine obtuli E. V.*, cum eram Romæ, manifestum esse potest. Sed ne verbis pluribus molestus sim, E^{ae} V^{ae} cætera, quæ valere poterunt ad repræsentandam eius rei urgentem necessitatem, repræsentare poterit P. Richeome, ad quem scribo ea de re pluribus. Certe, quia nimis festinatum est in rebus componendis, cum Janseniani ui-

1. D'après la minute. Communication du P. J.-B. Van Meurs, notre obligé correspondant.

dentur iam tollere animos contra religionem ; cui malo nisi subveniatur, actum est de religione : quapropter oro E^{am} V^{am} ut pro suo erga religionem amore, P. Richeome audire velit, et ignoscere meam importunitatem.

Emminentiae Vestrae

Obsequentissimus devotissimusque in Christo.

RENATUS RAPINUS, Soc. Jes.

Parisiis, 25 oct. 1668.

APPENDICE B

(Voir page 20)

LETTRE DU P. OLIVA, GÉNÉRAL DES JÉSUITES

AU MARÉCHAL DE TURENNE

A L'OCCASION DE SA CONVERSION¹

[Rome], 13 nov. 1668.

Principi Dno de Turenne, Mareschallo Franciæ,

SS.

Quod ego Celsitudini Vestrae minime notus, tot eximiis illustrium hominum gratulationibus meas quoque, Societatis nostrae nomine, non dubitem admiscere, facit tuus erga nos nota pridem humanitas, tum ipsius gaudii vis solito major, tum potissimum rei ipsius meritum atque magnitudo.

Cum enim in Celsitudine Vestra Serenissimâ, mirarentur omnes fortitudinem, moderationem, liberalitatem ac perspicacem in consiliis consummatamque prudentiam, hoc desiderabant unum, ut ad hæc præstantissima decora veræ religionis cultus accederet, et, qui Regi Christianissimo a difficillimis Regni temporibus præsidium sæpe fuerat, idem quoque Romanæ Ecclesiæ columen esse posset. Hujus vero rei spem faciebant non dubiam tum acerrima in Celsitudine Vestra ingenii ac judicii vis, a malis bona, a veris falsa secernens, tum insitus ille æquitatis amor, tum honesti modestique mores ab omni specie vitiorum alieni, tum domesticum imprimis exemplum nobilissimæ familiæ, ac *præstantissimus ille nepos, devotione ac prudentia nemini non comparandus*². Vicit tamen exspectationem nostram rei ipsius dignitas atque amplitudo, quæ palam atque in omnium oculis facta testes habuit universos,

1. Communication du P. Van Meurs.

2. Non souligné dans la minute.

cordis autem inspectorem Deum, qui post tot concessas in bello de hostibus exteris Celsitudini Vestræ victorias, hanc illi de se ipso tribuit aliarum omnium decus atque ornamentum. Huic dum applaudit gratulaturque Gallia, dum tantæ prolis accessione Ecclesia lætatur, in communis illius lætitiæ partem nos venire sinat SS. V^a Celsitudo, divoque numini, cui hoc singulare beneficium acceptum referre debet, tum incessabiles agere gratias, tum ab eo petere continuis precibus, ac sacrificiis, ut gratiâ suâ ac bonis omnibus Celsitudinem Vestram cumulare velit.

APPENDICE C

(Voir page 20)

LE MÊME A L'ABBÉ-DUC D'ALBRET

NEVEU DE TURENNE

A LA MÊME OCCASION ¹

[Rome], 13 nov. 1668.

Serenissimo Principi Duci d'Albret.

Quantum mihi ac Societati nostræ attulerit gaudii Ser^{mi} Principis Turenne ad catholicam fidem conversio recens, etsi, tacente me, satis intelligeret Celsitudo V^a, palietur tamen, si placet, ut e communi illo ac celebri gratulationis augmento me potissimum afficiat domestica illa lætitia, qua Celsitudinem Vestram sentio potissimum moveri, *quod scilicet in tanti operis partem non modicam venerit, tum pietate suâ singulari, tum in Serenissimum Patrum observantia. tum eruditio cum eo colloquiis. Hoc quidem mihi mirum non videtur, scienti jam pridem veram esse in Celsitudine Vestra, in ætate nondum propecta, divinam sapientiam atque virtutem. Verum hæc ipsa ornamenta in præsentī occasione memoria repetere, eique quantum possum gratulari sinat, neque tum tantummodo, quod non sine sapientissimi nepotis auxilio atque industriâ præstantissimus Patruus Catholicam susceperit fidem, sed quod hoc sibi persuadeat Summus Pontifex, omniumque insideat animis, esse nunc in Galliâ præter hunc neminem, in quo cum ingenio pietas, eruditio cum nobilitate, cum prudentia animique robore religionis tuendæ studium ita consentiant, ut mirum non sit, si in Celsitudine præcipue Vestra spes omnes suas Ecclesia Gallicana repositas*

1. Communication du P. Van Meurs.

*habeat*¹. Habet et in eâ quoque spes suas minima nostra Societas, iisdem, quibus Ecclesia, jactata fluctibus, et a Celsitudine Vestrà patrociniū sibi magnum pollicetur. Hoc vero, quod nobis summa charitate detulit hactenus, imposterumque, ut spero, deferet, fusæ ad Deum pro ejus gloria atque incolumitate preces, et perpetuus commendabit quasi animi sensus.

APPENDICE D

(Voir page 23)

LE MÊME AU CARDINAL DE BOUILLON

A L'OCCASION DE SA NOMINATION²

[Rome], 6 aug. 1669.

Principi Ill. Duci d'Albret et Em. Card.

Satisfecit tandem aliquando votis nostris communemque omnium expectationem explevit Summus Pontifex, cum Celsitudinem Vestram in Sacrum Cardinalium collegium cooptavit. Quantam bonorum omnium lætitiā, quantam ordinum omnium approbationem, mihi heri licuit intueri, cum ad primum rei vulgatum rumore Em. Card. Rospigliosum statim invisenti, nova se mihi obtulit aulæ facies, ex acerbissimo luctu, quo illum oppresserat illustrissimi Thomæ Rospigliosi mors, optatissima Celsitudinis Vestræ dignitate recreata.

Est sane vero unde non Roma tantum atque Gallia, sed tota Ecclesia lætetur accessione tanti principis ad sacrum Cardinalium Collegium, qui sua virtute, prudentia divina atque autoritate, Ecclesiæ universali firmissimum sit præsidium allaturus. Patiatur Celsitudino Vestra ut ad communem illam totius orbis Christiani gratulationem, per me suam Societas adjungat, qua in Celsitudine Vestra Serenissima et habuit tam constantissimum protectorem et illum ipsum, deinceps cardinalitia purpura decoratum, habiturum esse confidit.

1. C'est nous qui soulignons les deux passages mis en italiques.

2. Communication du P. Van Meurs.

APPENDICE E

(Voir page 36)

INSCRIPTIONS DES CŒURS DU PRINCE DE TURENNE

ET DE

SA MÈRE MARIE-ANNE MANCINI

A SAINT-LOUIS DES JÉSUITES

(Aujourd'hui Saint-Paul-Saint-Louis)

« Dans les encoignures qui sont aux côtés de l'autel, dit Pignol de la Force, en sa description de la chapelle funéraire des La Tour d'Auvergne de Bouillon, sont des urnes de marbre blanc, d'un assez vilain profil.

« Celle qui est du côté de l'Épître renferme les cœurs de la mère et du fils, c'est-à-dire de *Marie-Anne de Mancini*, duchesse de Bouillon, et de Louis de La Tour d'Auvergne, *prince de Turenne*, grand chambellan de France en survivance, mort le 5 août 1692 des blessures qu'il avait reçues le 3 du même mois à la bataille de Steinkerque. L'inscription qu'on lit sur cette urne fera connaître le mérite du fils et la tendresse que sa mère avait pour lui :

STA VIATOR

et ingemisce

ad æternum materni amoris
monumentum.

MARIA ANNA DE MANCINI

Ducissa de Bouillon

ingenii præstantia, animi dotibus

Sæculi sui decus,

corde suo jungi

et eadem urna recondi jussit

Cor amantissimi filii

quem flere tum desiit

quum desiit ipsa vivere

Ann. MDCCXIV, ætatis LXIV

Fuit ille serenissimus princeps
LUDOVICUS A TURRE ARVERNIE
magnus Franciæ Camerarius designatus
MAGNI TURENNII
ex fratris filio pronepos

(sineret Deus)

ALTER TURENNIUS

Multis jam et in Hungaria et in Græcia
 præliis inclitus
 ad supremam exercitus præfecturam
 a Venetis invitatus
 Regis et patriæ memor
 dum mavult apud suos obsequi
 quam apud exteros imperare
 Steinkerkæo prælio
 immatura morte occubuit
 Anno. M. DC. LXXXII, ætatis XXIX¹

APPENDICE F

(Voir page 90)

EXTRAIT DES LETTRES ANNUELLES

DU NOVICIAT DE TRÈVES

1702.

Annus hic, cœlo aspirante, licet largius dederit et ex vineis vana, et frumenta ex agris, pro commodiore personarum sustentatione; eandem tamen reddidit perdifficilem, sub ultimum trimestre, irrumpens in patriam hostilis exercitus, qui statim et patriam totam gravibus subjecit exactionibus, et reditus omnes regio addixit fisco, magno domûs nostræ dispendio. Quod tamen Rex Christianissimus, pro suo in Societatem nostram clementissimo affectu removens, amplas dedit immunitates, quibus et ab hospitatione et a contribuendâ militari annonâ essemus exempti. Bono sane effectû; nam, cum, 13 nov., a senatoribus et hospitiorum militarium distributoribus 60 e militiâ Regis ad domus nostræ fores starent, intromitti postulantes, visis Regis litteris, ad Palatium archiepiscopale concesserunt, uti et biduo post, 130, quibus eramus onerandi. Præter hoc exemptionis beneficium, et aliud Parisiis a Nostris Patribus impetratum est, quo relaxatur frumentorum confiscatio, concediturque contributionum immunitas, pensionum debitarum solutio. Verum hujus executio majores patitur difficultates, non ita facile superandas, obnitentibus quibusdam Regis officialibus.

1. Ménorval, *les Jésuites de la rue Saint-Antoine*. Paris, 1872. In-8, p. 33.

1703.

Multum hic annus aberravit a diplomate exemptionis a contributionibus, militibus hospitio excipiendis, aliisque oneribus belli tempore tolerandis, a Rege Christianissimo ad instantiam Patrum Nostrorum Parisiensium submisso, quando ad initium anni illius, 19 febr., sub horam octavam vespertinam, 400 milites, frustra regium exemptionis mandatum exhibentes recipere debuimus. Idem accidit 6 martii. Accedit indicta patriæ gravis et onerosa contributio, cujus collectio per contractum inter officiales Regis et Eminentissimi Nostri initum, ad *hunc* devoluta, omnem nobis nunc ademit spem fruendi exemptionis regio diplomate concessæ.

TABLE

DES PRINCIPAUX NOMS PROPRES

A

Ablancourt (Frémont d'). 22.
 Aix. 16, 31.
 Albret (duché d'). 15.
 Albret (duc d'). Voir Bouillon (cardinal de).
 Albret (hôtel d'). 44.
 Aleuçon. 42.
 Alleaume (le P.), S. J. 34, 37.
 Alleurs (abbé des). 43.
 Ambroise (saint). 34.
 Amfreville (abbé d'). 49.
Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie. 38, 39, 43, 51, 54.
 Arnauld (M.) 53.
 Arras. 41.
 Assise (saint François d'). 76.
 Aubineau (Léon). 17.
 Auch. 35, note 1.
 Augustin (saint). 87.
 Aumale (duc d'). 48.
 Auvergne (comte d'). 15.
 Avignon. 31.

B

Baluze. 36, note 2; 37.
 Barberini (cardinal Antoine). 28, 36.
 Basville. 45.
 Bergh (Éléonore-Catherine-Fébro-
 nie de). 15, 16.
 Bergier (le P. François), S. J. 33.
 Bertet (Théodore), capucin. 16.
 Bertet (le P. Jean), S. J. 16, 17, 26,
 27, 36, 46.

Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. 16.
 Blampignon (Mgr). 8, 42.
 Bohême (roi de). 40.
 Boislisle (M. de). 6, 48, 52, 55.
 Bossuet. 8, 16, 21, 22, 37, 45, 52, 53.
 Bouillon (duc Frédéric-Maurice de).
 15, 18.
 Bouillon (duc Godefroy-Maurice de).
 31.
 Bouillon (Emmanuel-Théodose de
 La Tour, duc d'Albret, cardinal
 de). 5, 6, 7, 13, 15 (*notice*), 16,
 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26,
 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 40, 41,
 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51,
 53, 55, 95, 97, 98.
 Bouillon (hôtel de). 44.
 Bouillon (maison de). 37, 40.
 Bourbon-Condé (les). 40.
 Bourbon (Louis III, prince de Condé,
 duc de), petit-fils du Grand
 Condé. 33, 34, 37.
 Bourdaloue (Pierre de). 42.
*Bourdaloue, sa correspondance et ses
 correspondants.* 8, 15, 30, 89, 90.
 Bourdelot, 17.
 Bourgogne (duchesse de), 52.
 Bretonneau (le P.), S. J. 7, 8, 9,
 10, 11, 12.
 Bussy-Rabutin (comte de). 19, 46.

C

Caderousse (M. de), 47.
 Calvin. 19.
 Cambrai. 48.

Cardinal de Bouillon (le). Voir *Reys-sié*.
 Carpentras. 16.
 Chaillot (Visitation de). 40.
 Chamillart (Michel de). 89, 91.
 Chantal (sainte Jeanne de). 39.
 Chantilly. 33.
 Chapuiseau (M. de). 34.
 Charles II, roi d'Angleterre. 40.
Charnier de l'ancien cimetière Saint-Paul (le). 44.
 Charonnier (le P.), S. J. 24, 36 (*notice*.)
 Charost (Armand de Béthune, duc de). 49.
 Chateaugiron. 8.
 Château-Thierry. 15, 45.
 Château-Thierry (ducs de). 22.
 Chaulnes (M. de). 47.
 Chérot (le P. H.), S. J. 8, 13, 27, 33.
 Chéruel. 29, 31.
 Chigi. 19.
 Choisy. 20.
 Claude (ministre). 53.
 Clément IX. 17, 19, 20, 24.
 Clément X. 24.
 Clermont (collège de), à Paris. 31, 33, 35.
 Cluny. 41.
 Cluny (abbaye de). 34.
 Coislin, évêque d'Orléans. 27, 28.
 Condé (Henri-Jules de Bourbon, d'abord duc d'Enghien), fils du Grand Condé. 18, 33.
 Condé (Louis II de Bourbon, dit le Grand). 18, 23, 34, 37, 49.
 Conti (Armand de Bourbon, prince de). 34.
Correspondance de Bussy. 46.
Correspondance du cardinal de Bouillon. 16, 50.
 Cossin (L.). 32.
 Courcillon (marquis de). 31.
 Cretineau-Joly. 23, 55.

D

Dauphin (le Grand). 30.
Deux nouvelles lettres de Bourdaloue. 15.
Dictionnaire des Institutions. 31.
 Dijon. 33.
Discours sur la comparaison de l'éloquence de Demosthène et de Cicéron. 25.
 Dufour (abbé Valentin). 44.
 Duras (les). 40.

E

Eggs. 18.
 Elbeuf (duc d'). 38, 39, 44.
 Elbeuf (hôtel d'). 44.
 Elbeuf (Marie-Éléonore d'), visitandine. 38, 39, 44.
 Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon. 42.
 Embrun. 16.
Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle. 42.
 Este (Éléonore d'), reine d'Angleterre, 45, 54.
Études. 17.
Études sur Bossuet. Voir *Floquet*.
 Évreux (comte d'). 15.
Exhortations et Instructions chrétiennes. 7.
Exposition de la Doctrine chrétienne. 22.

F

Fénelon. 47, 48.
 Fléchier. 9, 29, 52, 55.
 Floquet (A.). 21, 22, 37, 53.
 Foix-Candale (les). 40.
 Follioley (abbé). 5.
 Fontainebleau. 30.
 Fortunat (saint). 44.
 Fouquet (Gilles). 34.
 Fouquet (mère Marie-Thérèse), visitandine. 43.
 Fourier (saint Pierre). 40.
 France (Madame Louise de). 37.

G

- Gaillard (le P. Honoré), S. J. 6, 31
(notice), 32, 33, 34, 35, 41, 47.
 Gasny (prieur de). 41.
 Gassendi. 17.
Gazette. 30, 33, 36, 44.
 Gerbier (le P.), de l'Oratoire. 24.
 Gonzague (saint Louis de). 40.
 Gonzalez (le P. Thyrese), général
 des Jésuites. 51.
 Gramont (maréchal de). 45.
 Grenoble. 16.
 Griselle (le P. Eugène), S. J. 8, 41.
 Guise (Élisabeth d'Orléans, du-
 chesse de). Voir *Élisabeth*.

H

- Hansy (Denis de). 44.
 Hardouin de Péréfixe (Mgr), arche-
 vêque de Paris. 20, 27.
 Henry (C.). 52.
*Histoire chronologique de saint Mar-
 tial, de l'ordre de Cluny, à Avi-
 gnon*. 26.
*Histoire critique de la prédication
 de Bossuet*. 37.
Histoire de la Compagnie de Jésus.
 23.
Histoire des princes de Condé. 48.
Histoire ecclésiastique de la Cour. 28.
*Histoire généalogique de la maison
 d'Auvergne, etc.* 36.
 Hohenzollern. 40.
 Hurel (abbé), 32, 33, 52.

I

- Innocent X. 23.
Instruction générale. 8.

J

- Jacques II. 40, 45.
 Jacques (saint). 88.
Jansénius et le P. Rapin. 16.
 Jean-Baptiste. 70, 71.

- Jésuites à Pontoise, leur établisse-
 ment, etc. (les)*. 51.
Jésuites de la rue Saint-Antoine (les).
 44, 100.
 Jourdain (le). 71.
 Judde (le P.), S. J. 55.

K

- Kotska (saint Stanislas). 40.

L

- La Beaumelle. 8.
 La Chaize (le P. de), S. J. 1.
 La Chesnaye-Desbois. 36.
 La Fontaine. 22, 31.
 Lamberti (le P. Frédéric), S. J. 90.
Lamoignon (les). 16, 25.
 Lamoignon (Chrétien-François de),
 avocat général, puis président à
 mortier. 12.
 Lamoignon (Guillaume de), pré-
 mier président. 25.
 Lamoignon (Magdelaine de). 34.
 La Motte-Houdancourt (Mgr Henry
 de), archevêque d'Auch. 35.
 Lannoy (Mme de), supérieure de
 l'Abbaye-au-Bois. 38.
 La Rochefoucauld. 48.
 La Rue (le P. de), S. J. 6, 33, 41,
 50, 51, 52, 53, 54, 55.
 La Tour (Frédéric-Maurice de). 40.
 La Tour (Louise-Charlotte de). 37,
 38.
 La Tour (Mauricette-Fébronie de).
 40.
 La Tour d'Auvergne (maison de).
 15.
 La Tour d'Auvergne (Louis de),
 prince de Turenne. 31, 32, 33,
 34, 35, 44, 48, 99.
 La Tour de Bouillon (Élisabeth de).
 36.
 La Trémoille (les). 40.
 Lauras (le P.), S. J. 32, 42, 44, 56,
 89.

Lebarq (abbé), 37.
 Le Charpentier (Henri). 51, 53.
 Le Grand (M. Léon). 6, 31.
 Leibniz. 17.
 Le Lasseur (le P.), S. J. 22.
 Le Rouge (abbé). 9, 10.
 Le Tellier (le P.), S. J. 6, 28.
Lettres choisies de Fléchier, 9.
Lettres de Bourdaloue. 5.
Lettres de Louis XIV au cardinal de Bouillon. 24.
 Liège. 16.
 Lillebonne (Marie-Françoise de),
 sœur Marie-Xavier, visitandine.
 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45,
 49, 50, 51, 54, 55.
 Lionne (Hugues de). 24, 53.
 Longueville (Mme de). 37.
 Loret, 36.
 Lorraine (Catherine-Henriette de).
 46.
 Lorraine (Charles de), prince d'Har-
 court, puis duc d'Elbeuf. 36, 42, 43.
 Lorraine (chevalier de). 31, 37.
 Lorraine (hôtel de). 44.
 Lorraine (maison de). 15, 36, 43.
 Lorraine (Marguerite de). 42, 44.
 Lorraine (Théodose de), prince
 d'Elbeuf. 55.
 Louis XIV. 20, 23, 24, 25, 27, 28,
 29, 30, 33, 40, 47, 48, 89.
 Louis XV. 38.
 Luc (saint). 82.
 Lyon. 16, 17, 26, 31, 36.

M

Madrid. 40.
 Maintenon (Mme de). 8, 46.
 Maison professe (rue Saint-An-
 toine). 5, 26, 27, 31, 44, 50, 89, 91.
 Mancini (Alphonse). 34.
 Mancini (Marie-Anne), duchesse
 de Bouillon. 31, 44, 46, 99.
 Marie-Thérèse (reine de France).
 42, 43.

Marie-Xavier (sœur). Voir *Lille-
 bonne (Marie-Françoise de)*.
 Martineau (le P.), S. J. 12, 50.
 Mascaron. 33.
Maxime des Saints. 8, 24, 45.
 Maximilien. 40.
 Mazarin, 25, 31.
 Meaux. 52.
 Médicis (cardinal de). 24.
*Mémoires de la Société de l'Histoire
 de France*. 24.
Mémoires de Saint-Simon, édit. de
 Boislisle. 6, 48, 52, 55.
Mémoires du P. Rapin. 16, 17.
*Mémoires historiques sur l'abbaye de
 Cluny*. 26.
 Menestrier (le P.), S. J. 32.
 Ménorval. 44.
Mercure. 30.
 Michault (R.). 32.
 Monaco (maison de). 15.
 Monconys. 17.
 Montbazou (duchesse de). 6, 47.
 Monthiers (le P. de), S. J. 6, 53.
 Montmorency (Anne de). 33.
 Morel (abbé). 50.
 Motteville (Mme de). 16.
Moyen court. 45.

N

Nassau (Guillaume de), prince
 d'Orange. 40.
 Navarre (collège de). 16.
 Nemi. 28.
 Nepveu (le P. François). 32.
 Nicaise (abbé). 17.
Nièces de Mazarin (les). 31.
 Nimègue (paix de). 33.
 Nîmes. 9, 16, 55.
 Noailles (duc Anne-Jules de), ma-
 réchal de France. 51.
 Noailles (cardinal de). 51.
*Notice sur la paroisse royale Saint-
 Paul-Saint-Louis*. 44.
 Notre-Dame de Paris. 32, 50.

O

- Oliva (le P. Jean), S. J., général des Jésuites. 6, 20, 21, 22, 23, 26, 28, 46, 96.
 Omont (M. Henri). 34.
Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV (les). 32.
 Orléans (Gaston d'). 41.
 Oroux (abbé). 28, 29, 31.
 Oulx (monastère d'). 27.

P

- Panegyriques*. 12.
Panegyrique de saint Benoît. 12.
Papiers de Condé. 34.
 Paray-le-Monial. 45.
 Paris. 17, 19, 25, 26, 27, 31, 36, 39, 51.
 Pascal. 10.
 Paul (saint). 75, 82.
 Paule (saint François de). 76.
 Pellisson. 22.
Pensées du pere Bourdaloue, de la Compagnie de Jésus, sur divers sujets de religion et de morale. 9, 10, 11, 12, 13, 43, 47, 56, 57, 58, 64, 78.
 Père-Lachaise (cimetière du). 89.
 Phéliepeaux. 42.
Philosophie des Images (la). 32.
 Picot. 42.
 Piganiol de la Force. 99.
 Pont-à-Mousson. 40.
 Pontchartrain. 30.
 Pontoise. 15, 16, 41, 45, 46, 51, 53.
Première Jeunesse de Louis XIV (la). 27.
 Pringy (Mme de). 56.
Promenade à travers les autographes. 17.
Purpura docta. 18.
 Q
Quinzaine (la). 5.

R

- Rapin (le P. René), S. J. 16, 17, 18, 19, 22, 23, 25, 26, 36, 45, 46, 53, 95.
 Raynaud (le P. Théophile), S. J. 46.
 Reims (Le Tellier, coadjuteur de) 28.
Renati Rapini carminu. 17, 46.
 Renaudot, père. 24.
 Renaudot (Eusèbe). 24.
 Renée (Amédée). 31.
 Retz (cardinal de). 20, 48.
Revue de Lille. 8.
Revue des autographes. 47.
Revue des Questions historiques. 31.
 Reyssié (Félix). 6, 16, 33, 37, 41, 45.
 Rhin (comtes palatins du) 40.
 Richeome (le P. Antoine), S. J. 19, 95, 96.
 Riocour (comte de). 50.
 Rodez. 27.
 Rohan (maison de). 15.
 Rombault (abbé J.). 42.
 Rome. 15, 16, 18, 19, 20, 24, 28, 30, 36, 41, 44, 47, 48, 53, 55, 96.
 Rosel (le P. du), S. J. 37.
 Rospigliosi (cardinal Jacques). 17, 19, 20, 22, 23, 95, 98.
 Rospigliosi (Thomas). 23, 98.
 Rouen. 33, 41.
 S
 Sablé (Mme de). 16.
 Saint-Amand (abbaye de). 40, 41.
 Saint-Antoine (rue). 44, 89.
 Saint-Germain-en-Laye. 24, 30.
 Saint-Germain (faubourg). 41, 43.
 Saint-Jacques (faubourg). 38.
 Saint-Jacques-la-Boucherie. 33.
 Saint-Louis des Jésuites (église). 44, 51, 99.
 Saint-Martin (de Pontoise). 41, 45, 46.

- Saint-Ouen (abbaye de). 33, 41.
 Saint-Paul, 34.
 Saint-Pierre de Beaujeu. 41.
 Saint-Pol (comte de). 18.
 Saint-Simon (duc de), auteur des
Mémoires. 6, 22, 29, 30, 31, 48,
 52, 55.
 Saint-Waast (abbaye de). 41.
 Sainte-Catherine (le P. Léonard de).
 51, 52, 53.
 Sales (saint François de). 39.
 Salomon. 88.
 Schrembgers (le P. Guillaume),
 S. J. 90.
*Science et l'art des devises dressez
 sur de nouvelles regles, etc. (la)*.
 32.
 Scudéry (Madeleine de). 46.
 Sedan (principauté de). 15.
 Sevin. 32.
 Sommervogel (le P.), S. J. 16, 17,
 27, 32, 33, 36, 46.
 Steinkerque. 33, 44, 99.
 Suffren (le P.), S. J., provincial de
 Lyon. 26.
- T
- Tarascon. 16.
 Tausserat (M. E.). 42.
 Tournus (abbaye de). 41.
- Traité historique sur les grands
 aumôniers de France*. 26.
 Trèves. 13, 89, 100.
*Trois Éducatons princières au dix-
 septième siècle*. 33.
 Turenne (maréchal de). 16, 18, 19,
 20, 21, 22, 23, 28, 29, 32, 37,
 40, 41, 44, 52, 53, 95, 96, 97.
 Turenne (prince de). Voir *la Tour
 d'Auvergne* (Louis de).
 Turenne (château de). 15.
- U
- Urbain VIII. 15.
- V
- Valentinien (empereur). 34.
 Van Meurs (le P.), S. J. 95.
 Ventadour (les). 40.
 Verlaque (abbé V.). 24, 36, 48.
 Versailles. 30, 34, 37.
 Vian (M.). 25.
 Vichy. 46. .
Vie de Bourdaloue. 56.
 Vienne. 16, 31, 40.
Vierzon et ses environs, etc. 42.
 Vigogne (abbaye de). 41.
 Vuillart. 33.
- Y
- York (duc d'). Voir *Jacques II*.

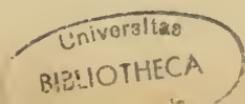
TABLE GÉNÉRALE

	Pages
AVERTISSEMENT.	5
Notice sur la lettre de Bourdaloue au cardinal de Bouillon, 28 décembre 1703.	15
Texte de la lettre.	49
Notice sur la lettre de Bourdaloue à une Pécheresse convertie.	56
Texte de la lettre.	56
Lettre de Bourdaloue à un Homme du monde.	58
Le même à un Homme de la cour	64
Le même à une Supérieure de communauté nouvellement élue.	78
Le même à un Jésuite de Trèves. Paris, 9 avril [1703].	89

APPENDICES

A. — Lettre du P. Rapin au [cardinal de Rospigliosi]	95
B. — Lettre du P. Oliva au maréchal de Turenne.	96
C. — Le même au cardinal de Bouillon encore abbé-duc d'Albret.	97
D. — Le même au cardinal de Bouillon.	98
E. — Inscriptions des cœurs du prince de Turenne et de sa mère Marie-Anne Mancini.	99
F. — Extrait des <i>Lettres annuelles</i> du Noviciat de Trèves (1702-1703).	100
Table des principaux noms propres.	103
Fac-similé de la lettre autographe de Bourdaloue au cardinal de Bouillon.	36-37

FIN



714 4, 198





**La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance**

**The Library
University of Ottawa
Date due**



a39003 000315712b

BQ 7016 .25A3 1899

BOURDALOUE, LOUIS.

LETTRE INEDITE DE BOUR

CE BQ 7016

.25A3 1899

CCC BOURDALOUE, LETTRE INEDI

ACC# 1028661

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	06	04	07	02	23	7